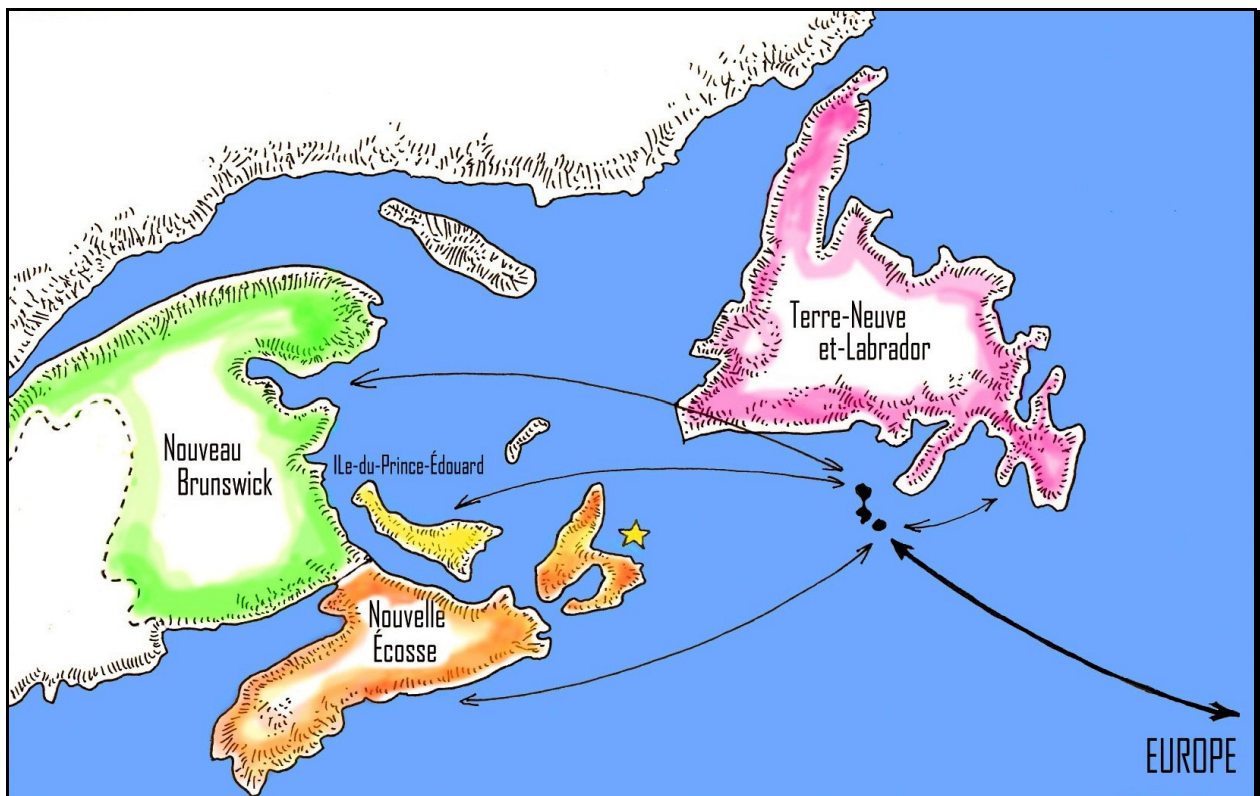


Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada atlantique : stratégie pour une coopération profitable et durable



Mars 2007

INTRODUCTION

***“La seule voie qui offre quelque espoir
d'un avenir meilleur pour toute l'humanité
est celle de la coopération et du partenariat.”***

Kofi Annan - 24 Septembre 2001

Si cette déclaration de l'ancien secrétaire général des Nations Unies est vraie pour tous les peuples du monde, elle ne peut être que vraie pour les Français de Saint-Pierre-et-Miquelon. Que l'on soit riche ou pauvre, petit ou grand, nous avons tous besoin d'une forme d'entraide. Cela est d'autant plus vrai dans cette ère de la mondialisation que nous vivons actuellement.

Est-ce s'avouer faible ou soumis que d'accepter l'aide de son voisin ? Dans une lutte de pouvoir où l'ego l'emporte sur l'intérêt général, oui.

Mais cela peut, au contraire, être une preuve de réalisme et d'ambition à la fois. En effet, celui qui accepte d'être parfois aidé est réaliste par rapport à sa situation à un moment donné ou dans un domaine où il ne serait pas au maximum de ses capacités. Quand ce constat est couplé d'une ambition de vouloir s'améliorer, de vouloir faire mieux, il n'est que logique d'accepter une aide extérieure. Sans cette aspiration à vivre mieux, on reste isolé dans sa médiocrité.

Sachant que la roue tourne, celui qui nous aide peut lui aussi se retrouver en difficulté dans d'autres circonstances et solliciter notre aide.

Rien n'est figé, rien n'est tout noir ou tout blanc. Aucune personne, organisme, État n'excelle dans tout ou, à l'inverse, n'a rien à offrir. Tout est une question de répartition des ressources et spécificités géographiques, climatiques, culturelles, plus ou moins mises en valeur par les choix faits par les hommes et les femmes.

Concernant l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, la réalité structurelle est simple. C'est un petit territoire français (trois îles principales de 242 km²), dernier territoire français en Amérique du Nord, avec une faible population (6125 habitants), faible par le nombre et non par la personnalité de ses habitants. Rappelons tout de même que ce sont des Français, principalement d'origines basque, bretonne et normande, qui ont traversé l'Atlantique et survécu aux intempéries, aux guerres et aux déportations pour vivre sur ces îles. Cela étant, il est difficile de tout gérer lorsque l'on est peu nombreux, et ce malgré toutes les qualités et la bonne volonté des Saint-Pierrais et des Miquelonnais.

En outre, cette minuscule collectivité d'Outre-mer est isolée de sa mère patrie du fait de la distance et d'une continuité territoriale difficile à mettre en œuvre ; les échanges avec la métropole y sont compliqués et onéreux.

Saint-Pierre-et-Miquelon a tout à gagner en s'associant

Les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon ont, encore plus que le reste du monde, intérêt à coopérer avec leurs voisins immédiats. Il s'agit des habitants des quatre provinces atlantiques : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Outre leur appartenance à un pays qui a su se restructurer efficacement depuis le début des années 90, ces provinces sont en plein essor. Pourtant, elles ont connu, entre autres, la même crise de la pêche que Saint-Pierre-et-Miquelon. Livrées à elles-mêmes, elles ont dû affronter cette réalité, ont pris du recul et se sont remises en question pour trouver des solutions adaptées et innovantes. Elles se sont organisées pour mettre en œuvre des plans d'action clairement établis et cohérents. Elles ont atteint leurs objectifs grâce à leur pragmatisme, leur humilité et leur détermination.

En contrepartie, l'Archipel¹ a beaucoup à offrir à ses voisins. De par son appartenance à l'Europe en tant que PTOM, il représente une formidable porte d'accès à ce marché que les canadiens aimeraient pénétrer. Notre collectivité dispose également d'un statut particulier, lui donnant la maîtrise de sa fiscalité. Certaines améliorations de cette dernière ne manqueraient pas d'intéresser les entreprises canadiennes. Nous pouvons également proposer le savoir-faire français, notamment dans le domaine de la recherche avec l'Ifremer. Enfin, notre culture française nous donne une légitimité indéniable au sein de cette immense communauté francophone et acadienne du Canada.

A nous de prendre toute la place que nous méritons.

Une coopération existante mais insuffisante

Il serait faux de dire qu'aucune coopération n'existe avec ces territoires canadiens. De tous temps, les habitants ont échangé et collaboré dans les domaines économiques, culturels, sportifs, etc. Aujourd'hui encore, de beaux partenariats commerciaux voient le jour. Mais ils sont trop isolés, trop peu nombreux.

Parfois de très bonnes idées émergent. Malheureusement, du fait du peu de moyens humains et financiers, il en résulte souvent un manque de suivi et, par conséquent, un manque de résultats. La Commission mixte de coopération régionale mise en place en 1994 en est un bon exemple, certains projets ayant abouti aisément tandis que d'autres peinent à voir le jour.

Il ne faut pas pour autant baisser les bras, bien au contraire. Il s'agit aujourd'hui de s'inspirer de nos voisins canadiens après une période d'introspection et de remise en question. En effet, le pourcentage de personnes volontaires et aptes à assumer des responsabilités étant le même dans un petit territoire que dans une grande ville, il nous est difficile d'atteindre le seuil minimum pour créer et pourvoir tous les services et postes clés. Il nous faut donc compenser par notre volonté de réussir et une organisation interne irréprochable.

Il nous faut par ailleurs avoir une vraie vision, globale, cohérente et durable, de ce que nous voulons pour notre collectivité et de ce que nous avons à offrir.

¹ L'Archipel étant utilisé comme un nom propre à Saint-Pierre-et-Miquelon, nous nous permettons de l'écrire avec une majuscule.

Une vision globale indispensable

Les fondations

J'ai bâti sur le sable
Et tout s'est écroulé.
J'ai bâti sur le roc
Et tout s'est écroulé.
Aujourd'hui pour bâtir je commence
Par la fumée de la cheminée.

Ce poème polonais illustre bien la voie de la réussite. Lorsque nous avons une idée claire de la finalité à atteindre, lorsque nous l'avons imaginée, visualisée dans les moindres détails, nous savons dès lors prendre les bonnes décisions pour y arriver. Si le chemin est long, il faut procéder par étapes, en évaluant le chemin parcouru à chaque escale.

Place à l'ambition et au rêve. Qui peut le plus peut le moins. Si nous prenons le temps de nous réunir, que ce soit à Saint-Pierre-et-Miquelon, au Canada, à Paris ou à Bruxelles, le tableau que nous peindrons collectivement ne sera que plus beau.

Ensuite, la mise en place d'une planification stratégique et d'objectifs intermédiaires permettra, sans se décourager, de prendre du recul, d'observer, d'ajuster, pour ensuite mieux repartir et arriver à bon port.

*
* *

Ce rapport, fruit de toutes mes rencontres au cours de ma mission, a pour ambition de susciter une prise de conscience, à Paris comme à Saint-Pierre-et-Miquelon, de toutes les possibilités qui s'offrent à nous, des opportunités qu'il nous faudra saisir avec concertation, méthode et détermination.

Mon but n'est pas de faire une chasse aux sorcières. Le passé est le passé, inutile de revenir dessus. Le rapport se contentera de décrire la situation actuelle, de reconnaître les erreurs du passé, afin d'éviter de les répéter, et d'identifier les obstacles existants pour mieux les surmonter. Mon souhait est que nous reconnaissons les atouts des uns et des autres, ainsi que les avantages et opportunités que peut présenter une coopération régionale pérenne et sereine.

Le rapport recense les besoins et demandes formulés par mes interlocuteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon et du Canada atlantique pour ensuite proposer une approche, avec des conseils simples et des outils qui sont à la portée de tous, afin de mettre en œuvre tous nos projets dans les domaines du tourisme, de la pêche et de l'aquaculture, des hydrocarbures, de la francophonie, de l'environnement...

Chacun a son rôle à jouer pour contribuer à cette coopération de type « gagnant gagnant ». Chacun d'entre nous a des compétences, des idées, des connaissances pour apporter sa pierre à l'édifice. Chacun d'entre nous a aussi des points faibles, des lacunes, mais cela est inévitable, tout humain est faillible. C'est en acceptant nos faiblesses que l'on peut commencer à s'améliorer en faisant des échanges ou tout simplement en faisant appel à une autre personne plus apte, ce qui est également une forme d'échange enrichissant.

A nous d'accepter nos différences pour mieux les vivre et mieux en profiter collectivement.

TABLE DES MATIERES

I. La coopération régionale : une nécessité avérée

A. Pourquoi faire de la coopération régionale avec le Canada ?	9
1. Un petit territoire peut difficilement tout gérer seul.....	9
2. L'Archipel est isolé de la métropole.....	10
3. SPM et la France : une relation financière artificielle	10
4. Une Histoire et une culture communes.....	11
5. Des provinces atlantiques en plein essor.....	12
6. Des provinces qui font preuve de pragmatisme et de méthode.....	13
7. Exemples de coopération réussie.....	13
B. Qu'est-ce que SPM peut offrir aux Canadiens ?	14
1. Son accès libre au marché européen.....	14
2. Son statut particulier et sa fiscalité.....	14
3. Son savoir-faire et sa culture français.....	15
4. Ses infrastructures récentes et futures.....	15
C. Que peuvent apporter les provinces canadiennes ?	16
1. Leurs marchés et leur clientèle.....	16
2. Leurs infrastructures et leurs réseaux.....	16
3. Leur méthode et leur efficacité.....	17

II. La coopération actuelle : un cadre inadapté et insuffisant, une approche qui doit changer

A. Les dispositifs institutionnels existants : état des lieux	19
1. La coopération bilatérale	19
2. La coopération multilatérale.....	21
B. Commentaires récurrents faits par les Canadiens	23
1. Manque de notoriété et de valorisation de nos atouts.....	23
2. Manque de suivi des projets.....	24
3. Manque de connaissance des gouvernements canadiens.....	25
C. Les freins identifiés côté français.....	25
1. Un soutien insuffisant aux entreprises locales.....	25
2. La France ne se donne pas vraiment les moyens humains et financiers.....	25
3. On se laisse trop souvent décourager.....	26
4. Pas assez d'échanges et de solidarité localement.....	26
5. Une peur de l'anglais qui n'a plus lieu d'être.....	27
D. Rencontres d'Ottawa 2006 : une approche plus pragmatique	28
E. Des interlocuteurs canadiens prêts à coopérer	29

III. Préconisations pour une coopération réussie

A. Possibilités par secteur d'activité	31
1. TIC : un élément incontournable de la coopération.....	31
2. Tourisme.....	32
3. Pêche et Aquaculture	33
4. Hydrocarbures.....	36
5. Transports.....	37
6. Santé et Environnement.....	39
7. Formation	40
8. Francophonie	41
B. Projets potentiellement porteurs	42
1. Lancer les Assises de Coopération et d'Expansion Économique (ACEE).....	42
2. Créer un Comité de coordination des affaires internationales de l'Archipel.....	43
3. Installer un Euro Info Centre (EIC) à la CACIM	44
4. Renforcer l'expertise européenne FED du Conseil territorial.....	46
5. Mettre en place un Fonds de coopération régionale (FCR)	47
6. Conférer à la Commission mixte une orientation politique	48
7. Développer un programme de jumelage avec les provinces atlantiques	48
8. Participer au Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique (CPMA)	49
9. Renforcer le développement économique communautaire.....	50
10. Définir un institut de recherche spécialisé dans les économies insulaires	51
C. Rôle de chacun pour une coopération dynamique et durable	51
1. Gouvernement et ministère de l'Outre-mer	52
2. Préfecture et services de l'État.....	52
3. Conseil territorial et organismes rattachés.....	52
4. Acteurs économiques.....	54
5. Parlementaires.....	55
D. Quelques conseils de bonne coopération	55
1. S'arrêter pour prendre du recul et établir un vrai diagnostic	55
2. Se fixer des objectifs.....	56
3. Formaliser sa démarche pour anticiper et planifier	56
4. Évaluer pendant et après.....	56
5. Communiquer avant et pendant plutôt que trop tard	57
6. Oser se former : il n'est jamais trop tard	57
7. S'autoriser le meilleur pour le diagnostic et le suivi.....	58
8. Se mettre en réseau pour mutualiser les connaissances et se motiver.....	58
9. Participer et inviter aux manifestations officielles	58
10. Faire de la veille stratégique.....	59

I. La Coopération régionale : une nécessité avérée

A. Pourquoi faire de la coopération régionale avec le Canada ?

1. *Un petit territoire peut difficilement tout gérer seul*

Saint-Pierre-et-Miquelon est la plus petite collectivité d'Outre-mer, de par sa taille et sa population. Pour autant, notamment depuis la départementalisation de 1976, elle doit gérer à elle seule quasiment le même nombre de services de l'État et d'organismes que les autres territoires d'Outre-mer et départements français.

La faible population présente un double inconvénient : celui du financement des infrastructures et des ressources humaines.

D'une part, la gestion de tous ces services représente certains coûts incompressibles et inévitables qu'une petite population peut difficilement assumer seule financièrement. Le nombre de foyers fiscaux étant très réduit, même des taxes et des impôts locaux très élevés ne suffisent pas à financer la mise en place et le fonctionnement de tous les services indispensables à la bonne marche d'un territoire isolé. De ce fait, la majeure partie des services est plus ou moins directement subventionnée par l'État français. La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon se retrouve donc dans une situation de dépendance qui ralentit la mise en place de nombreux projets et qui entretient un sentiment d'infériorité par rapport au décideur métropolitain qui a parfois du mal à comprendre l'ampleur des dépenses pour si peu de personnes, si peu d'électeurs. Et l'on peut comprendre une telle réaction d'une personne qui a sans doute toujours grandi en Île-de-France et qui n'a jamais eu à subir ni l'insularité ni l'éloignement.

D'autre part, il y a cette loi des nombres minimums, des seuils critiques, à laquelle on ne pense pas toujours. Dans n'importe quelle structure, dans n'importe quel domaine, on travaille généralement mieux à plusieurs, ne serait-ce qu'à deux ou trois, même lorsque l'on ne fait pas tout à fait le même travail. A Saint-Pierre-et-Miquelon, il est courant de voir des services importants, que ce soit dans la fonction publique d'État ou territoriale, tenus par une seule personne. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir des personnes gérer seules des comités ou des associations dont le rôle est non négligeable pour la communauté et l'économie locale. Comment peut-on, dans ces conditions, tester ses idées, rebondir sur les idées de quelqu'un d'autre, se motiver, apprendre de l'autre ? Tout autant d'éléments qui sont indispensables pour créer une dynamique et favoriser l'efficacité.

Cette difficulté à trouver du personnel, non pas du fait d'un problème de compétences, mais tout simplement du fait d'une population très faible, va même jusqu'à empêcher la mise en place de certains services et organismes. La communication est souvent victime de cette difficulté à financer et recruter du personnel.

Au final, malgré les dépenses de l'État qui peuvent sembler démesurées lorsque ramenées à la population, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est constamment confronté à un déficit de personnel, de services et de structures pour assumer toutes les responsabilités

d'une collectivité isolée et créer un environnement économique favorable qui permettrait à tout projet d'évoluer normalement.

Nous pouvons donc affirmer, sans en rougir, que nous avons besoin de toute aide extérieure, que ce soit pour l'accès à des infrastructures, à des compétences très ciblées ou encore à des réseaux sectoriels. Cela n'enlève en rien les compétences et le savoir-faire que nous maîtrisons depuis longtemps. Il s'agit seulement de constater que le Canada, deuxième plus grand pays du monde en superficie, offre de nombreuses possibilités. En travaillant ensemble, comme nous le faisons déjà depuis longtemps dans certains domaines, nous évitons certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement. La mutualisation des moyens matériels et humains permet de faire des économies d'échelles en évitant de multiplier les dépenses.

2. L'Archipel est isolé de la métropole

Malgré une distance entre le chef lieu et Paris de seulement 4277 km à vol d'oiseau et un décalage horaire de quatre heures au lieu de cinq¹, Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve parmi les territoires français les plus isolés.

La population étant beaucoup plus faible qu'un département comme la Martinique par exemple, il a été à ce jour difficile de mettre en place une continuité territoriale identique en matière de transports avec des vols directs réguliers à des prix abordables. Ainsi, les échanges avec la métropole sont difficiles à mettre en place et rapidement très onéreux.

L'exemple de EDC est parlant : afin de faire le jour sur la situation difficile d'une entreprise aquacole de Saint-Pierre-et-Miquelon, le ministère de l'Outre-mer a accepté d'organiser, à ma demande, trois tables rondes afin que toutes les personnes concernées par ce dossier puissent échanger pour prendre des décisions devenues nécessaires. Cela a exigé de la part des deux représentants de la société, plusieurs déplacements sur Paris, engendrant des dépenses supplémentaires pour l'entreprise déjà en difficultés financières (transport, hébergement, restauration...).

Malgré une nette amélioration grâce à l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), il est évident que le Canada se trouvant juste à côté, les échanges de tous genres sont bien plus faciles et bien moins coûteux à mettre en œuvre.

3. SPM et la France : une relation financière artificielle

Au-delà de ces difficultés structurelles que Saint-Pierre-et-Miquelon a toujours connues et connaîtra toujours un peu, il y a le problème du contexte économique actuel. Après des décennies de prospérité qui ont profité non seulement à la France mais aussi à plusieurs pays du monde, l'Archipel survit grâce aux subventions de l'État depuis l'arrêt de la grande pêche en 1993. Il faut dire que la surpêche collective effectuée sur les Grands Bancs pendant le demi-siècle précédent ne pouvait que conduire à une pénurie. Un moratoire

¹ Géographiquement il devrait être de cinq heures, mais une dérogation a été accordée pour limiter le décalage et les difficultés de communication, notamment entre les administrations.

fut décidé par le Canada qui ne voyait pas d'autre solution. La situation de la pêche dans le monde ne fait que confirmer cette réalité.

Au début, la compensation apportée par la France pouvait sembler satisfaisante, les acteurs de la pêche n'ayant pas trop souffert d'une baisse de pouvoir d'achat dans les années qui ont suivi grâce à la mise en place du Fonds national pour l'emploi (FNE). Il s'agissait en fait d'une source de revenu artificielle. Malheureusement, ce qui aurait dû être un système de transition, pendant que la Collectivité territoriale et l'État cherchaient de vraies solutions de diversification économique pérenne, est devenu une fin en soi. La principale source de création d'emploi qui a été retenue par la suite a été le BTP. L'Archipel a donc connu sa période de grands travaux dont l'apogée fut la construction du nouvel aéroport jusqu'en 1999. Malheureusement, tout économiste responsable sait que l'investissement excessif dans les nouveaux équipements n'est qu'une solution à court terme pour l'emploi qui augmente généralement les frais de fonctionnement du mandant à long terme. A défaut de faire du développement durable, il a été mis en place un système d'endettement durable.

Ce genre de mauvais choix a pendant longtemps été sans conséquences, compte tenu de l'aisance financière de l'État français. Ces montants très importants pour un petit territoire, étaient en fait dérisoires par rapport au budget total de la France. Une meilleure utilisation de ces financements à l'époque aurait dû permettre une diversification économique.

Mais toutes les bonnes choses ont une fin quand elles ne sont pas pensées dans la durée. La France est elle aussi dans une situation financière délicate et doit faire preuve de responsabilité et faire des choix. Elle ne peut plus comme avant accorder des subventions sans s'assurer du bon usage de celles-ci. L'État français n'étant plus une manne financière inépuisable, il se doit de privilégier les projets porteurs à long terme et vérifier que l'argent est utilisé de manière responsable.

Heureusement, nos voisins canadiens, qui ont connu la même situation, sur un plan régional et sur un plan national, sont bien placés pour nous donner des conseils, nous aider à trouver notre voie et devenir de vrais partenaires économiques.

4. Une Histoire et une culture communes

Les Saint-Pierrais et les Miquelonnais ont de nombreux points communs avec les Canadiens des quatre provinces atlantiques, qu'ils soient anglophones ou francophones. Hormis les Mi'kmaq et les Inuits, nos origines sont en grande majorité française, anglaise et irlandaise. Et bien que Anglais et Français se soient longtemps fait la guerre, les peuples se sont mélangés. Beaucoup d'habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon ont un parent Terre-Neuvien, tandis que d'autres ont décidé de fonder leur famille au Canada. La population de Saint-Pierre-et-Miquelon est donc le fruit de ce mélange des cultures.

Par ailleurs, étant tous dans la même région, nous connaissons les mêmes conditions de vie. Nos ancêtres ont traversé l'Atlantique pour pêcher, ont vécu ans les mêmes conditions climatiques, sur les mêmes terres. Nous avons les mêmes maisons en bois, les mêmes influences musicales, un peu la même manière de voir le monde.

Évidemment, notre appartenance à la France a fait que nous avons évolué différemment. Même par rapport aux francophones et aux Acadiens des provinces atlantiques. Nous sommes plus français, ou tout au moins nous n'avons pas toujours le même rapport à notre culture et à notre langue française. Mais nous avons la même tendance à tantôt glorifier, tantôt négliger cette culture française, même si la manière et les circonstances diffèrent parfois.

Il y a donc plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous séparent. Il nous suffit d'exploiter cette cohérence régionale pour valoriser et profiter tous ensemble de nos différences respectives, que ce soit en tant qu'usagers ou en tant que prestataires de services.

5. Des provinces atlantiques en plein essor

Une chose est sûre : c'est le moment où jamais pour développer la coopération régionale avec les provinces atlantiques. En effet, elles traversent en ce moment une belle croissance économique dont Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait bénéficier, tant au niveau du marché qu'elles représentent que des niveaux de compétences qu'elles ont dû acquérir pour sortir de la crise qu'elles ont également connue.

Selon la note de conjoncture provinciale de l'hiver 2007, l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador sera en tête des économies provinciales en 2007 grâce à une croissance de 5 %. Outre Terre-Neuve-et-Labrador, l'Est canadien continuera de dépasser les autres provinces cette année.

À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard – où le ralentissement de l'industrie de la construction limite la croissance réelle du PIB à 1,7 % en 2007 –, les perspectives pour les provinces de l'Atlantique sont plus encourageantes cette année. Au Nouveau-Brunswick, d'importants projets d'infrastructures entraîneront une croissance de 2,7 % du PIB réel. En Nouvelle-Écosse, la production minière devrait afficher des gains supérieurs à 10 %, aidée par le projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, ce qui se soldera par une croissance de 2,3 % de l'économie globale de la province.

D'autre part, les budgets des quatre gouvernements provinciaux sont équilibrés suite aux décisions courageuses prises dans les années 90.

Il suffit de visiter ces provinces pour se rendre compte de la mutation qu'elles traversent. Le niveau de vie des Canadiens atlantiques a clairement évolué, et ce grâce à leurs efforts soutenus de diversification structurée.

6. Des provinces qui font preuve de pragmatisme et de méthode

Les dirigeants et acteurs économiques du Canada atlantique ont su faire preuve de réalisme en acceptant la crise et en tournant la page de manière à prendre un nouveau départ économique. Cela ne signifie pas que toutes les activités traditionnelles comme la pêche ont été complètement abandonnées dans la région, simplement que l'approche a été significativement modifiée. Concernant la pêche, un effort accru a été fourni dans la

gestion des stocks, la recherche de nouvelles espèces et le développement de l'aquaculture par de réels investissements dans la recherche. Nos voisins canadiens savent se donner les moyens pour repartir sur de nouvelles bases.

D'une manière générale, les gouvernements provinciaux ont créé des commissions d'enquête composées d'experts non gouvernementaux, afin de faire le point sur leurs situations économiques respectives dans les années 90. Ces gouvernements ont ensuite exécuté les recommandations des commissions d'enquête, et des structures spécialisées et adaptées ont été mises en place afin de créer un environnement favorable au monde des affaires. L'écoute active des acteurs économiques, de leurs besoins, et le respect des rôles des uns et des autres auront été déterminants.

Outre une capacité à se remettre en question, les clés de la réussite auront été la décentralisation à un niveau local et la transparence dans la prise de décision, la participation non intrusive de la collectivité et la responsabilité du gouvernement à travers la « reddition de comptes¹ ».

Au vu des résultats obtenus, Saint-Pierre-et-Miquelon a tout intérêt à s'associer avec des provinces atlantiques qui ont fait leurs preuves et peuvent transmettre leurs principes et méthodes de travail.

7. Exemples de coopération réussie

- Coopération maritime dans le domaine du sauvetage en mer et de la pollution marine.
- Coopération en matière de santé : partenariat avec les hôpitaux et médecins de Saint-Jean, Halifax et Moncton.
- Coopération en matière d'éducation : entente avec l'université de Moncton qui accueille des étudiants de l'Archipel.
- Coopération économique : valorisation du crabe des neiges fourni par les Canadiens.

B. Qu'est-ce que SPM peut offrir aux Canadiens ?

1. Son accès libre au marché européen

En tant que territoire français, Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficie du statut de PTOM et, de ce fait, il est associé à l'Union européenne. Cette association consiste notamment en une coopération commerciale avec libre accès des produits originaires des PTOM au marché communautaire.

¹ Relation fondée sur l'obligation de faire la preuve du rendement, de l'examiner et d'en assumer la responsabilité.

Ainsi, tous les produits originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon ont un accès au marché européen sans taxation supplémentaire. Cela signifie que, grâce à la dérogation à la règle d'origine, de nombreux produits canadiens peuvent accéder librement à ce même marché après transit et transformation à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils peuvent ainsi éviter les mesures protectionnistes et pénétrer plus aisément ce nouveau marché en proposant des produits nouveaux ou différents, ce qui est un atout non négligeable. En contrepartie, la collectivité profite de retombées en termes d'emploi pour le transbordement des marchandises et dans la valorisation de celles-ci.

Il est donc primordial d'explorer toutes les possibilités de partenariats commerciaux entre les entreprises canadiennes et celles de Saint-Pierre-et-Miquelon et de faciliter la procédure de demande de dérogation à la règle d'origine.

2. Son statut particulier et sa fiscalité

Le statut particulier de l'Archipel confère au Conseil territorial la maîtrise de sa fiscalité. Le pouvoir exécutif peut donc, s'il le souhaite, rendre cette fiscalité la plus attractive possible pour les investisseurs étrangers, dont les Canadiens. Grâce aux avantages que représente une zone de moindre pression fiscale, ces derniers auraient une raison de développer des projets avec Saint-Pierre-et-Miquelon.

Malgré une faible imposition, les taxes et impôts payés par ces sociétés étrangères représenteraient une manne financière considérable. Autant le nombre réduit de foyers fiscaux limitent les recettes du Conseil territorial, autant la présence de quelques entreprises dégagant des bénéfices pourrait permettre de couvrir une bonne partie de ses dépenses. Dans le contexte socio-économique de notre petit archipel, un faible pourcentage d'une somme importante donne toujours une somme importante.

Autre dispositif attractif : la possibilité de défiscaliser certains types d'investissements prévue par la LOPOM¹. Toute Entreprise qui s'implante à SPM et qui investit dans un des secteurs retenus dans le cadre de la LOPOM devient éligible pour une défiscalisation.

Grâce à ces mesures, l'arrivée de nouvelles sociétés engendrerait des retombées directes telles que la création d'emplois et l'augmentation des recettes fiscales, ainsi que des retombées indirectes dans le secteur des services comme les services bancaires, les TIC², et dans le secteur du commerce.

3. Son savoir-faire et sa culture français

Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est « La France en Amérique du Nord ». Certes, il n'est pas rare de voir, parmi les petites voitures françaises, des gros « pick-up trucks » nord-américains, mais notre culture est bien française. La gastronomie et le vin français font partie intégrante de notre quotidien. Notre système éducatif est le système français. Il véhicule les valeurs de la République et prépare à la méthode cartésienne pour laquelle les Français sont connus.

¹ Loi de programme pour l'Outre-mer

² Technologies de l'information et de la communication

L'Archipel est donc une vitrine effective de la culture et du savoir-faire français qui ne demandent qu'à être mis en valeur.

Dans le domaine de la recherche, notamment dans l'agroalimentaire où elle se place au deuxième rang mondial, la France intéresse les Canadiens. Le centre de recherche l'Ifremer suscite très souvent l'intérêt de ses homologues canadiens. De nombreux partenariats pourraient être mis en place avec des universités et centres de recherche dans la région.

Sur un plan linguistique, les programmes de formation du Francoforum retiennent l'attention du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, qui se doivent d'offrir leurs services aussi bien en français qu'en anglais partout sur le territoire canadien¹. Dans ce contexte, les écoles sont tout naturellement un public important du centre de formation au français depuis de nombreuses années.

Notre culture française est un atout supplémentaire, notamment dans les circuits touristiques. Notre différence fait notre intérêt. Pour les communautés francophone et acadienne du Canada, nous sommes des alliés naturels.

4. Ses infrastructures récentes et futures

Malgré sa petite taille, son peu d'autonomie budgétaire, et du fait de son isolement, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose de quelques infrastructures de qualité qui ne peuvent qu'agrémenter l'installation ou le séjour de partenaires canadiens. La période de « grands travaux » aura tout de même eu le mérite de doter le territoire d'un bel aéroport capable de recevoir des longs courriers.

Du point de vue des TIC, indispensables à toute communication et à tout partenariat avec l'extérieur, notamment avec le Canada, il existe un projet d'installation d'une connexion de large bande par le biais d'un câble à fibres optiques raccordé à l'île de Terre-Neuve. Un tel outil faciliterait l'implantation de sociétés étrangères et permettrait de développer des activités nouvelles telles que centres d'appel, centres de veille stratégique, centres de recherche marine spécialisés, etc.

Dans les années à venir, il est prévu la construction d'un nouvel hôpital et le réaménagement des ports de Saint-Pierre et de Miquelon. Avec une anticipation suffisante et des échanges dès aujourd'hui avec nos voisins, l'hôpital pourrait répondre non seulement à la demande locale de base, mais aussi à un besoin spécifique de la région, par exemple en valorisant une spécialité française qui y serait déficitaire.

Concernant les ports, le développement de projets en matière d'hydrocarbures dans la région représente l'opportunité pour l'Archipel de créer une économie basée sur l'avitaillement et la logistique de l'industrie pétrolière du bassin subaquatique laurentien. Ces infrastructures futures doivent tenir compte de ces activités potentielles au moment de leur conception.

¹ Selon sa loi fédérale sur les langues officielles et selon les politiques provinciales en matière de services en français (la langue de la minorité).

C. Que peuvent apporter les provinces canadiennes ?

1. Leurs marchés et leur clientèle

Le Canada atlantique compte aujourd'hui plus de 2 millions d'habitants. Les francophones sont au nombre de 280 000 et 16 % de la population des provinces atlantiques se dit bilingue en français et en anglais, soit près de 375 000 personnes.

Toutes ces personnes, avec qui nous avons des liens géographiques, historiques et culturels, sont des consommateurs potentiels de nos produits locaux, ainsi que des produits importés de métropole. Certains commerçants de Saint-Pierre-et-Miquelon constatent d'ailleurs, depuis quelques années, une augmentation des achats de la part des visiteurs canadiens. Cela indique une certaine augmentation de leur pouvoir d'achat, et ce malgré l'évolution du rapport euro/dollar en leur défaveur.

Les habitants des provinces atlantiques sont également des touristes potentiels. Si nous avons tout intérêt à nous unir pour proposer des produits touristiques communs et attirer une clientèle mondiale, il ne faut pas oublier que les Canadiens eux-mêmes voyagent. A nous de savoir les attirer, dans un cadre sportif, culturel, ou professionnel (par exemple, en organisant des congrès) pour leur faire découvrir notre histoire, notre culture et notre patrimoine français.

2. Leurs infrastructures et leurs réseaux

Conséquence de leur taille plus importante et aussi clé de leur réussite, les Canadiens des provinces atlantiques disposent de nombreuses infrastructures et, surtout, de réseaux qui nous font défaut à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils ont compris, comme ailleurs dans le monde, que l'union fait la force. Comme cela se voit souvent en France, une multitude d'associations, de comités, permettent aux acteurs d'un même secteur d'activité de se regrouper pour échanger, pour partager leurs expériences, bonnes et mauvaises, pour faire appel conjointement, et donc à moindre coût, à des spécialistes, pour défendre leurs intérêts communs, s'épanouir et prospérer dans ce monde de la globalisation.

A part quelques exemples dans le secteur du BTP ou du commerce, les producteurs, commerçants et prestataires de services de Saint-Pierre-et-Miquelon ont du mal à se regrouper de manière ciblée car ils sont généralement seuls à travailler dans le domaine en question. En plus de cette difficulté à se regrouper, certains services sont inexistantes ou peu développés. Les sociétés locales sont donc souvent contraintes d'assumer seules et avec peu d'employés tous les aspects ayant trait à leur activité, certains de ces aspects étant parfois diamétralement opposés à cette activité principale. Un bon producteur n'est pas systématiquement un bon vendeur, même s'il produit pour vendre. Il est tout à fait normal d'avoir besoin d'une aide extérieure. Malheureusement, les entreprises et organismes de Saint-Pierre-et-Miquelon ont rarement la possibilité d'externaliser certaines démarches. Ils bénéficient certes du concours de la SODÉPAR, de la CACIM et des services de l'État, mais eux aussi manquent de personnel pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Et les prestataires de services sont trop peu nombreux pour pouvoir se spécialiser de manière

complémentaire. Donc tout le monde « touche-à-tout », devenant un « Jack of all trades, master of none ».

En intégrant les réseaux professionnels des provinces atlantiques, les acteurs socio-économiques de l'Archipel auront donc accès à plus d'information, par exemple à la liste de prestataires de services connus et reconnus dans le milieu.

3. Leur méthode et leur efficacité

Les résultats probants de la restructuration du tissu économique obtenus par nos voisins canadiens font rêver. Clairement, leur analyse pragmatique, leur méthode dans la hiérarchisation des objectifs et la planification stratégique, leur capacité à s'adapter en évaluant constamment leurs actions, leur approche globale fonctionne.

En fait, les Canadiens ont la même approche pour préserver la santé de leur économie que celle que toute personne responsable et raisonnable utilise pour se soigner personnellement :

- Prendre conscience de son état de santé fragile ;
- Étudier les symptômes et les causes (diagnostic), seul ou en consultant une personne extérieure mieux placée : un médecin ;
- Établir une stratégie de rétablissement dans le temps : le traitement (sous forme d'ordonnance) ;
- Utiliser les remèdes en interne ou s'adresser à un prestataire/fournisseur : le pharmacien ;
- Suivre les recommandations et les mettre en action : prendre le traitement ;
- Faire des ajustements si les objectifs ne sont pas atteints : adapter le traitement ou consulter de nouveau ;
- Évaluer son état de santé tout le long de la guérison et régulièrement par la suite : bilan de santé.

Tout d'abord, ils savent prendre du recul, se remettre en question et analyser la situation afin d'établir un diagnostic, le tout avec objectivité. Le débat de personnes et de personnalités laisse place au débat d'idées. Les questions commencent par « quoi » ou « comment » plutôt que « qui ». « Qu'est-ce qui n'a pas marché ? » plutôt que « Qui a échoué ? ». « Comment devenir plus efficace ? » plutôt que « Qui est incompetent ? ». Et si un des maillons est repéré comme étant plus faible, le but est de le consolider ou de l'enlever, mais certainement pas de le frapper encore plus au risque de l'affaiblir davantage. Car il ne faut pas oublier qu'une chaîne a la force de son maillon le plus faible.

Par ailleurs, ils n'hésitent pas à aller chercher un spécialiste extérieur pour être sûr que le diagnostic soit fiable. De la même manière que l'on a parfois meilleur compte d'aller voir un médecin plutôt que de s'entêter à vouloir (ne pas) se soigner tout seul. Plus on y va tôt, plus efficace sera le remède prescrit et plus rapide sera la guérison, objectif premier de la démarche. Et si l'on n'est pas rassuré par le verdict et les préconisations du premier spécialiste, il faut s'autoriser à solliciter un autre avis.

Ensuite, que ce soit dans le public ou dans le privé, les responsables canadiens tiennent compte des recommandations et les suivent en les mettant en application. Là encore, après la visite chez son spécialiste, l'on ressort généralement avec une ordonnance. Si l'on a déjà tous les médicaments en interne, on se soigne directement, sinon, on passe chez un prestataire de services : le pharmacien. On fait en sorte de suivre à la lettre l'ordonnance du prescripteur et les conseils du pharmacien, et ce pendant toute la durée du traitement. On met en application ce qui a été recommandé par les spécialistes.

Parfois, surtout quand l'objectif de rétablissement est loin par rapport à l'état initial, plusieurs médicaments entrent dans la composition du traitement, avec prise décalée dans le temps. Il s'agit en fait de procéder par étape, chaque produit répondant à un besoin au fur et à mesure de l'évolution de l'état du patient. Ce découpage dans le temps s'apparente à une forme de planification stratégique. Les différentes actions sont listées, hiérarchisées et programmées dans le temps.

Les Canadiens ont l'art de s'adapter rapidement en fonction du contexte qui peut changer à tout moment. Si au cours du traitement aucune amélioration n'est visible ou satisfaisante, on peut toujours changer un ou plusieurs médicaments, prolonger ou écourter la durée du traitement. Cette capacité d'adaptation découle d'un réflexe d'évaluation permanente. Afin d'éviter de commettre des erreurs, il est parfois plus sage d'aller de nouveau voir un spécialiste.

II. La coopération actuelle : un cadre inadapté et insuffisant, une approche qui doit changer

A. Les dispositifs institutionnels existants : état des lieux

La coopération institutionnelle, formalisée par des accords internationaux, installe des commissions ou conseils chargés d'organiser ou approfondir, par toute mesure appropriée et dans les limites des compétences respectives des membres qui les composent. On distingue les commissions ou comités bilatéraux dans le cadre de la coopération régionale, des multilatéraux, plus vastes, où les enjeux franco-canadiens sont confrontés aux intérêts d'autres États.

1. La Coopération bilatérale

a) Commission mixte franco-canadienne : un dispositif non abouti

Les gouvernements français et canadien ont signé, le 2 décembre 1994, un accord en vue de développer la coopération entre l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques du Canada. En application de cet accord, une Commission mixte de coopération régionale franco-canadienne a été créée en mai 1996. Son objectif est d'associer les deux parties afin de tisser des relations sur les plans culturel, social, technique, environnemental et économique. Dans cette commission, les questions liées aux pêches sont spécifiquement exclues des pourparlers.

La coopération régionale entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces atlantiques canadiennes s'organise autour de 8 thèmes, lesquels constituent la trame de fond de l'ensemble des décisions prises depuis 1996 :

- Étude du milieu marin ;
- Préservation et valorisation du milieu naturel ;
- Développement d'initiatives communes pour la promotion du tourisme ;
- Amélioration des transports entre les territoires ;
- Amélioration des échanges commerciaux ;
- Coopération policière et secours aux personnes ;
- Développement d'échanges dans le domaine sportif, culturel et éducatif ;
- Recherche de coopération dans le domaine médical, hospitalier et sanitaire.

Avantages

Au terme de la réunion du 4 mai 2004, la dynamique de la coopération régionale a été renforcée au travers du développement de l'accueil des étudiants de Saint-Pierre-et-Miquelon par les universités canadiennes et de la participation de l'Archipel aux festivités relatives à la célébration des 400 ans de l'Acadie. De nouvelles actions ont également été initiées avec la rédaction d'un document douanier conjoint concernant les produits de

l'aquaculture afin de favoriser les échanges commerciaux, et la création d'un groupe de travail sur le thème de la protection du patrimoine et de l'habitat. Il faut noter que c'est particulièrement dans le domaine de l'aquaculture, et notamment dans l'élevage de morues ou la valorisation de la filière aquacole, que la coopération régionale devrait jouer pleinement son rôle.

Inconvénients

Si la Commission mixte de coopération régionale franco-canadienne s'est inscrite dans un contexte favorable et propice à l'intensification des relations entre les deux pays, qui ne cessent de multiplier les échanges, en revanche, les bonnes volontés s'émoussent du fait de l'absence de réalisations concrètes, faute de moyens humains et financiers. Il n'y a pas eu de rencontre en 2006, ce qui traduit davantage un certain essoufflement qu'un rejet de l'idée même de la commission. En 2007, il faudra un véritable sursaut pour se reprendre et redoubler d'ardeur.

Par ailleurs, un paradoxe de la commission réside principalement dans la juxtaposition d'acteurs différents de par leur statut, tant dans la délégation canadienne que dans la délégation française. Pour la partie française, une présence forte des élus locaux et institutionnels, et une insuffisance de l'appui technique caractérisent les délégations de l'Archipel. Pour la partie canadienne, l'absence de représentation à haut niveau politique est palliée par une forte représentation de techniciens et d'experts compétents sur les matières de la coopération. Il en ressort un décalage constant dans le dialogue entre élus et techniciens qui nuit à la progression des travaux.

Préconisations

Aujourd'hui, il s'agit de trouver un nouveau mode de fonctionnement. Si la Commission est devenue une rencontre annuelle principalement « déclarative », elle doit devenir un forum de décision politique, une assemblée générale de la coopération franco-canadienne, en mandatant et évaluant les sous-groupes de travail sur des objets exclusivement techniques.

Il faut donc clairement distinguer les exercices politiques et techniques et se garder de l'interférence systématique des élus dans des matières qui relèvent en premier lieu d'échanges entre techniciens.

b) Conseil consultatif franco-canadien sur la pêche : de la tension au dialogue régulier

Le Conseil consultatif franco-canadien (CCFC)¹ sur la pêche se réunit une fois par an, alternativement à Paris et à Ottawa. L'objectif de cette rencontre est de définir le niveau des totaux admissibles de captures (TAC) des stocks halieutiques dans la zone 3PS. Dans ce cadre, les élus de Saint-Pierre-et-Miquelon sont étroitement associés aux travaux et débats dirigés par les présidents des délégations. Chaque année, l'enjeu est de taille car, au delà du maintien des règles de bon voisinage, il s'agit de sauvegarder des emplois directement liés au volume des captures, de maintenir l'activité d'une flotte artisanale et de favoriser le développement de la filière pêche.

¹ Créé en application du procès-verbal d'application de l'Accord relatif aux relations bilatérales entre la France et le Canada en matière de pêche du 27 mars 1972.

Suite au conflit franco-canadien sur la délimitation de la frontière maritime séparant la zone économique de Saint-Pierre-et-Miquelon et celle du Canada, les deux Premiers ministres ont conclu l'accord du 2 décembre 1994. Cet accord établit les modalités de coopération en matière de conservation et de gestion des stocks situés dans la sous-division 3PS avec une coopération scientifique pour la mettre en application ainsi que des procédures de contrôle avec l'embarquement d'observateurs à bord des navires.

Le bilan de cette plate-forme de concertation semble satisfaisant, aucune des deux parties n'ayant dénoncé l'accord à la date butoir du 16 octobre 2006. Cet accord est de ce fait reconduit.

c) Le groupe de coopération hydrocarbures transfrontaliers

Le 17 mai 2005, les gouvernements français et canadiens ont signé un accord relatif à l'exploration et à l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers, entre les provinces canadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, et l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dans cet accord, il est prévu que la France et le Canada définissent les conditions d'un « accord d'union » entre les détenteurs respectifs des titres miniers, et d'un partage des coûts et des bénéfices liés à l'exploitation du champ considéré comme une entité commune. L'accord prévoit une obligation d'échange d'informations pour les deux parties, un plan de valorisation économique qui conditionne le démarrage de la production dans un champ transfrontalier, une base non discriminatoire et compétitive à la fourniture de biens et services à l'activité en mer de l'industrie pétrolière incluant divers services et, notamment, les services d'avitaillement.

Riche de perspectives, l'article 17 de l'accord (*annexe 4*) prévoit une instance de dialogue, intitulée « Groupe de travail technique » chargée d'examiner toute difficulté de mise en œuvre du plan de valorisation économique et de proposer des recommandations sur les modifications à apporter au plan. Cet article constitue une véritable chance pour Saint-Pierre-et-Miquelon et la coopération régionale avec les provinces atlantiques.

Un groupe centré sur l'échange d'information relatifs à l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers sera chargé de la gestion administrative et technique. Il pourra développer des projets de coopération avec des partenaires associés. Il faudra recenser les infrastructures susceptibles d'être utilisées ou développées à Saint-Pierre-et-Miquelon afin de valoriser la position stratégique de l'Archipel en matière d'hydrocarbures.

2. La coopération multilatérale

Le statut de collectivité d'Outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon autorise l'Archipel à siéger dans des organisations internationales et lui permet d'émettre un avis sur tout projet d'accord régional en matière économique, sociale ou d'environnement, et international concernant sa zone économique exclusive (*annexe 5*).

L'Archipel siège au titre de la France lors des réunions de l'OPANO et de la CICTA, des organisations spécialisées en matière de pêche. Ces organisations visent à fixer les quotas

de certaines espèces de poissons donc la représentation des intérêts de l'Archipel y est capitale.

a) L'OPANO

L'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord Ouest (OPANO), créée en 1978, est une organisation internationale ayant pour mandat de contribuer, par la consultation et la coopération, à l'utilisation optimale, à la gestion rationnelle et à la conservation des ressources d'une douzaine d'espèces halieutiques de la zone de convention.

Parmi ses membres, on compte, le Canada, la République de Corée, Cuba, le Danemark, les États-Unis, l'Islande, le Japon, la Norvège, la Russie, l'Ukraine, l'Union européenne et la France au titre Saint-Pierre-et-Miquelon.

Toutes les ressources halieutiques de la zone de convention sont étudiées, à l'exception du saumon, du thon, ou des cétacés. L'organisation se compose d'un conseil général, d'un conseil scientifique, d'un secrétariat et d'une commission des pêches chargée de la gestion et de la conservation des ressources halieutiques. Elle adopte des propositions en vue d'une action commune des parties contractantes.

Lors de la 27^e conférence annuelle de l'OPANO à Halifax, la fiabilité des données scientifiques, base de fixation des totaux admissibles de captures, a donné lieu à de vives oppositions entre les délégations canadiennes et européennes.

Avantages

La participation à ce forum est très globalement positive. A ce jour, les intérêts de l'Archipel ont été préservés. A titre d'exemple en 2006, au delà du statu quo sur la sébaste, l'encornet et les crevettes, Saint-Pierre-et-Miquelon a bénéficié d'une rétrocession majorée d'un quota de limande à queue jaune par l'Union européenne et d'une attribution favorable d'un quota individualisé de flétan du Groenland. Au delà des échanges possibles, il est fréquent que des échanges de quotas entre États participants permettent de trouver une solution.

Inconvénients

Ce qui pose davantage problème, sont les conflits potentiels entre l'Union européenne et le Canada, puisque l'Archipel est pris entre deux feux. D'un côté, la délégation est souvent obligée de rester réservée par rapport aux prises de décision communautaires, de l'autre, un rapprochement avec le Canada paraît être plus avantageux qu'un rapprochement avec certains États aussi éloignés que l'Espagne.

b) La CICTA

La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) est une organisation internationale datant de 1969. Elle est compétente pour les ressources vivantes de l'Atlantique, la Méditerranée, le Golfe du Mexique et la Mer des Caraïbes.

Parmi les 40 parties contractantes, l'on compte notamment l'Union Européenne pour ses États membres, la Russie, le Canada, les États-Unis, le Brésil, l'Uruguay, le Venezuela, le

Japon, la Corée, l'Afrique du Sud, le Maroc, Sao Tomé et la France au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon.

La France siège à la CICTA à double titre : en tant que membre de l'Union Européenne, elle fait partie de la délégation européenne, et au titre de Saint Pierre et Miquelon - dont la délégation est présidée par le président du Conseil territorial ou son représentant.

Cette commission a pour but de rassembler et analyser les données relatives à l'état des stocks et à la gestion de la ressource dans une optique d'exploitation efficace et présenter aux parties contractantes des recommandations concernant les études à entreprendre qu'elle doit ensuite diffuser. Elle est mandatée sur l'évaluation des ressources et ne peut émettre d'avis sur les techniques ou les aspects économiques des pêcheries.

De façon générale, la France au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est attachée à conserver les possibilités de pêche qui lui sont actuellement octroyées. Lors de la réunion annuelle 2006, les positions de la France mais aussi de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été défendues et préservées notamment sur la pêcherie du thon rouge et de l'espadon.

B. Commentaires récurrents faits par les Canadiens

Au cours de ma tournée des provinces atlantiques où j'ai rencontré 120 personnes à l'occasion d'une cinquantaine de réunions, certains commentaires intéressants ont été faits par mes interlocuteurs canadiens. Il convient d'en tenir compte pour augmenter nos chances de développer Saint-Pierre-et-Miquelon à travers la coopération régionale.

1. Manque de notoriété et de valorisation de nos atouts

Nos voisins canadiens savent évidemment que Saint-Pierre-et-Miquelon existe et se doutent que nous pouvons leur apporter quelque chose, notamment vis-à-vis de l'Europe, mais ils ne semblent pas savoir en quoi. Pourtant, en lisant les déclarations communes de la Commission mixte de coopération régionale franco-canadienne, le thème de l'accès à l'Europe est évoqué à plusieurs reprises. En outre, des partenariats bénéficiant de la dérogation à la règle d'origine existent déjà avec des sociétés canadiennes.

Néanmoins, il semblerait que la valorisation de notre archipel et de ses atouts soit trop ponctuelle et manque de structuration.

Il serait souhaitable d'établir une stratégie de promotion plus poussée, touchant un large public dans des secteurs d'activité divers et variés, et utilisant tous les modes de communication à notre disposition. J'ai personnellement regretté de ne pas avoir plus de documentation à proposer à mes interlocuteurs lors de mes visites. L'Archipel doit multiplier les brochures et plaquettes de présentation et continuer à réaliser des sites Internet professionnels.

Il nous faut par ailleurs accentuer les relations avec la presse canadienne, généraliste et spécialisée, pour que plus d'articles et d'émissions sur Saint-Pierre-et-Miquelon soient lus et vus par le plus grand nombre.

En outre, nous disposons d'un superbe outil de promotion qui est totalement sous-exploité : RFO. Avec sa diffusion dans toutes les provinces canadiennes et dans 600 000 foyers, la chaîne pourrait contribuer à la promotion de l'Archipel sur un plan touristique et économique à des prix défiant toute concurrence.

Nous devons accroître notre participation à des manifestations d'ampleur en recensant dans les quatre provinces tous les salons, foires, congrès, etc. Nous devons intensifier les échanges en intégrant un maximum les réseaux existants.

Je pense que nous avons trop tendance à attendre que l'on s'intéresse à notre collectivité. Il nous faut établir une stratégie ciblée et planifiée en utilisant tous les circuits existants qu'il nous incombe d'identifier formellement.

2. Manque de suivi des projets

Il m'a parfois été fait le reproche d'un manque de suivi des dossiers du côté français, du fait de certains ministères, services déconcentrés de l'État ou organismes de la collectivité. Cela découle une fois de plus du manque de personnel et de services dédiés à cette tâche et spécialisés. Le manque de concertation et de planification stratégique explique aussi cette situation. Il semble nécessaire de recruter quelques personnes compétentes au service du Conseil territorial et de la Préfecture avec pour mission principale le suivi, le développement et la structuration de la coopération régionale, personnes qui devront bien évidemment travailler en étroite collaboration.

Par ailleurs, les interlocuteurs et les différents organismes de chaque circuit d'évolution des dossiers ne sont pas toujours clairement identifiés. Il arrive que des dossiers soient freinés ou n'aboutissent pas à cause d'une transmission au mauvais destinataire. Il nous faut respecter l'ordre de progression et le niveau de décision. Il est indispensable de connaître l'organisation interne et la hiérarchie politiques à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Paris comme à Bruxelles.

Là encore, si quelques personnes étaient chargées du suivi des dossiers de coopération régionale, elles maîtriseraient rapidement toutes règles et méthodes pour travailler à la fois avec le Canada et l'Europe.

En outre, il faudra bien se garder de confier des dossiers importants, qui s'inscrivent dans la durée, à des personnes de passage dans l'Archipel, notamment les dossiers de coopération régionale. Cependant, nous devons ponctuellement faire appel à des spécialistes extérieurs à l'Archipel qui ont un savoir-faire précis et le recul nécessaire pour certaines missions.

3. *Manque de connaissance des gouvernements canadiens*

Certains acteurs et décideurs français semblent méconnaître le fonctionnement politique du Canada qui est un pays fédéral. Il y a donc deux niveaux de gouvernement : le fédéral et le provincial, avec des compétences bien distinctes (*annexe 6*). Il est important de bien maîtriser ces différents niveaux et les subtilités qu'ils engendrent. Une connaissance accrue nous permettra de mieux identifier nos interlocuteurs canadiens et, pourquoi pas, de nous inspirer de certains modes de fonctionnement qui ont fait leurs preuves.

Nous devrions par ailleurs suivre leur exemple qui consiste à moins mélanger les genres en laissant les techniciens faire leur travail de manière factuelle et argumentée tandis que les élus s'occupent du côté politique en créant les conditions favorables pour le développement économique sans ingérence.

Une bonne approche serait de mettre en place des jumelages aux niveaux fédéral, provinciaux et municipaux, nous permettant de faire des échanges et des rencontres régulières. D'autre part, une veille accrue des médias canadiens contribuerait à augmenter notre compréhension du système canadien.

C. Les freins identifiés côté français

1. *Un soutien insuffisant aux entreprises locales*

Force est de constater que les entreprises locales sont beaucoup trop livrées à elles-mêmes. Nous l'avons expliqué en première partie du rapport, elles ne peuvent pas être compétentes dans tous les domaines et tout gérer seules. Leurs projets et leur travail mériteraient un soutien accru en positionnement, ainsi qu'en montage et suivi de dossier. La communication et le lobbying sont des savoir-faire bien particuliers. Elles doivent pouvoir trouver plus d'assistance localement et à travers les réseaux qu'elles choisissent d'intégrer grâce à ce même appui local.

Après, un effet « boule de neige » opérera et elles gagneront en autonomie. Une fois les premières difficultés surmontées, les premières étapes franchies, les entreprises de Saint-Pierre-et-Miquelon multiplieront les projets, les rencontres, les échanges. Tout autant d'occasions d'acquérir savoir et savoir-faire en développant progressivement un réseau relationnel solide.

Pour ce faire, les organismes tels que la SODÉPAR et la CACIM doivent disposer de moyens humains et financiers suffisants pour prendre toute la place qui leur est destinée.

2. *La France ne se donne pas vraiment les moyens humains et financiers*

Comme expliqué plus haut, il est impératif que les décideurs locaux et parisiens soient convaincus du fait que le développement durable de Saint-Pierre-et-Miquelon ne pourra se faire qu'avec une réelle intégration de l'Archipel dans son contexte régional. Ce qui peut paraître comme des sommes disproportionnées - pour le recrutement de personnel et

les dépenses pour participer à et organiser des rencontres et des manifestations - par rapport à la taille de l'Archipel sont en réalité incontournables. Toute économie réalisée en n'investissant pas en ressources humaines, en promotion et en frais de fonctionnement se traduira par une accumulation de dossiers non aboutis et de belles opportunités manquées.

Il faut savoir donner un peu pour recevoir en retour. Même si nous n'avons pas de garanties absolues sur le retour sur investissement, une chose est sûre : si nous ne faisons rien, il ne se passera rien. Et des efforts insuffisants n'auront guère plus d'effets.

Tout comme le jeune qui, persuadé de ne pas en avoir les moyens, n'ose pas acheter son premier appartement et persiste à louer. En étant un peu plus ambitieux et en en faisant quelques calculs avec son banquier, il réaliserait qu'il ne payerait pas plus en remboursement d'emprunt qu'en loyer chaque mois. La seule vraie différence, c'est qu'au lieu de dépenser de l'argent à perte, il serait en train d'acquérir un bien qui lui permettrait ensuite d'investir dans l'achat ou la construction d'une maison, plus grande et confortable.

Il nous faut avoir confiance en l'avenir et le préparer. Il nous faut investir dans la formation et dans certaines infrastructures indispensables. Et, de manière plus ponctuelle, il nous faut faire appel aux meilleurs spécialistes pour faire des expertises adaptées. Parfois il vaut mieux faire appel à un spécialiste un peu onéreux plutôt qu'à un haut fonctionnaire qui, malgré toutes ses compétences, ne maîtriserait pas suffisamment un domaine particulier pour juger de l'opportunité de certaines décisions dans le cadre de la coopération régionale.

3. On se laisse trop souvent décourager

Trop souvent dans l'Archipel j'entends des commentaires défaitistes. Il nous faut cesser de nous arrêter aux barrières qui se dressent devant nous. Posons-nous la question de savoir comment nous allons les surmonter. Changeons les règles du jeu dans la limite du raisonnable, unissons-nous, ou encore faisons appel à une aide extérieure. Plutôt que de se dire qu'on ne peut pas car nous n'avons pas d'argent, demandons-nous comment faire pour obtenir des financements. Et si nous avons connu des échecs dans le passé, nous devons prendre le temps d'en analyser les causes afin des les éviter les fois suivantes.

La même démarche doit s'appliquer au développement de la coopération régionale. Certes, tout n'a pas fonctionné, mais il a plus de potentiel qu'il n'y a eu d'échec. A nous d'avoir confiance en notre capacité à nous adapter et à trouver des solutions aux problèmes qui surviennent.

4. Pas assez d'échanges et de solidarité localement

Chose qui s'explique sans doute du fait de nos origines et de la petite taille de la population, nous avons tendance localement à travailler chacun dans notre coin. Ce sont sans doute des restes de la petite pêche où, afin de survivre et subvenir aux besoins de sa famille, le pêcheur se gardait bien de dévoiler ses cachettes poissonneuses. Aujourd'hui encore, il peut paraître légitime de ne pas vouloir divulguer le nom de ses fournisseurs ou de ses clients, ou encore de dévoiler ses procédés, à un concurrent. Mais cet état d'esprit va

parfois beaucoup trop loin, jusqu'à une opposition systématique et irrationnelle, les uns critiquant les autres par habitude, avec pour dessein caché la fin des activités du concurrent, et de préférence dans tous les domaines.

Malheureusement, à force d'observer l'autre, on ne regarde plus où l'on va ni où l'on met les pieds. On en oublie ses propres objectifs. Un peu de recul permettraient de réaliser qu'il y a de la place pour tout le monde, pourvu que l'on se positionne correctement. Plusieurs entreprises peuvent travailler dans le même domaine si elles choisissent chacune un marché propre, légèrement différent des autres. En ciblant un autre public, après avoir fait le point sur les forces et faiblesses de son entreprise, et en élaborant une stratégie permettant de répondre aux attentes de ce public, tout le monde trouve sa place. Et la complémentarité remplace la concurrence.

Si ce changement de mentalité pouvait opérer, ceux qui se livrent une guerre inutile et exténuante pourraient se mettre autour d'une table pour échanger leurs expériences respectives, s'unir pour mieux défendre leurs intérêts et s'inscrire dans une réflexion globale pour le développement de l'Archipel.

D'ailleurs, certains se souviendront d'une époque pas si lointaine quand quelques personnalités du milieu économique de l'Archipel se réunissaient pour discuter de l'avenir de nos îles.

Il n'est jamais trop tard pour reprendre de bonnes habitudes.

5. Une peur de l'anglais qui n'a plus lieu d'être

Beaucoup de Français gardent une certaine méfiance des leurs homologues anglo-saxons. La même méfiance se retrouve parfois à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est vrai que nous n'avons pas toujours été amis et que l'Histoire nous a souvent divisés.

Mais ce temps est révolu. L'Archipel est resté français depuis 1816. Et même si nous avons connu quelques différends au cours des dernières décennies, il faut accepter le fait que c'est naturel. Nous avons parfois eu des espérances et des revendications trop élevées, nous exposant à une déception quasi inévitable. Si nous restons réalistes, modestes et ouverts, tout en défendant nos intérêts légitimes, nous augmenterons nos chances de nous épanouir dans ce contexte nord-américain.

Nous devons dépasser la méfiance et la rivalité pour entrer dans une logique de partenariat. Nous devons trouver la force en nous pour nous surpasser et exceller là où nous le pouvons, ce sera notre meilleure défense contre la concurrence. La volonté de se protéger à l'excès n'est plus de mise. La mondialisation est une réalité, et ce pour tous les peuples de la planète. Vivre replié sur soi n'est plus une option.

Autre idée reçue : la barrière linguistique avec nos voisins du Canada. Le français est beaucoup plus présent que l'on croit. Certes, ces provinces sont en majorité anglophones. Mais le Canada reste un pays officiellement bilingue, et les francophones sont partout. Au contraire, la langue française peut devenir un lien de plus avec nos cousins. Et rien ne nous empêche d'améliorer notre anglais.

D. Rencontres d'Ottawa 2006 : une approche plus pragmatique

Après 10 rencontres annuelles de la Commission mixte de coopération franco-canadienne, le bilan était mitigé. Un participant canadien avait d'ailleurs déclaré que ces rencontres se résumaient en « de beaux discours, une coupe de champagne et à l'année prochaine ». J'ai moi-même répété à plusieurs occasions que la coopération régionale devait être plus tournée vers le développement économique et plus technique.

Lors de sa visite au Canada en mars 2006, M. Philippe Douste-Blazy a demandé la création de groupes de travail pour une coopération consolidée entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada, proposition acceptée par M. Peter G. MacKay. Les ministres des Affaires étrangères français et canadien sont bien conscients qu'il vaut mieux travailler ensemble en multipliant les partenariats et en négociant, que de laisser se détériorer les relations franco-canadiennes autour de dossiers tels que celui de la délimitation des eaux territoriales dans la région. L'amitié n'empêche pas de faire valoir ses droits. Le droit international existe, chaque gouvernement se doit de tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts de son pays, et ce de manière globale. La France n'a aucun intérêt à se mettre à dos un partenaire commercial et diplomatique comme le Canada, mais elle peut exiger de manière pragmatique et argumentée ce qui lui est dû.

Les discussions ont eu lieu en présence d'une délégation française composée du Préfet et des élus de Saint-Pierre-et-Miquelon, de représentants des ministères français de l'Outre-mer, de l'Agriculture et de la Pêche, des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère délégué au Tourisme, et d'une délégation canadienne représentée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Pêches et Océans, le ministère des Transports, la Garde Côtière canadienne, l'Agence canadienne d'Inspection des Aliments et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que des représentants de ministères provinciaux.

Bien que les thèmes abordés aient été similaires à ceux de la Commission mixte de coopération régionale, ces rencontres auront eu le mérite d'avoir une approche beaucoup plus pragmatique et opérationnelle, garantissant un certain suivi. La feuille de route établie à l'issue des réunions liste de manière brève et concrète les objectifs fixés par thème. Pour chaque objectif, un échéancier d'actions à réaliser a été établi et deux coordonnateurs pour la mise en œuvre - un pour chaque pays - ont été nommés. Ce fonctionnement en binôme est une première et semble prometteur.

A part dans quelques domaines, les calendriers ont été respectés ce qui est fort encourageant. Il faudra donc continuer dans cette voie, avec des binômes qui travaillent en étroite collaboration et rendent compte régulièrement, à la fin de chaque étape. Si ces objectifs peuvent s'inscrire dans un plan global de développement pour garantir une certaine cohérence, les acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon et des provinces atlantiques trouveront de vraies réponses à leurs attentes.

E. Des interlocuteurs canadiens prêts à coopérer

Tout le long de mes déplacements dans les provinces atlantiques et à Ottawa, l'accueil qui m'a été réservé par mes interlocuteurs canadiens a été très chaleureux. Il faut dire que nous avons beaucoup de points communs, une culture et une vision des choses assez voisines (*annexe 7*). Là aussi, le fait d'avoir des origines, une histoire et un environnement communs ne peut que créer des liens.

Chaque rencontre s'est déroulée dans une atmosphère d'ouverture, leur curiosité les poussant à poser de nombreuses questions pour mieux comprendre la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon, son mode de fonctionnement, ses atouts, ses liens avec la métropole et avec l'Union européenne.

Ils ont spontanément proposé leur soutien, indiquant qu'ils étaient prêts à intégrer l'Archipel dans leurs réseaux, à permettre aux Saint-Pierrais et Miquelonnais d'accéder à leurs infrastructures, tant dans le domaine de la recherche que de la formation.

Ils souhaitent une authentique collaboration avec des rencontres et des échanges à tous les niveaux, et en s'associant dans tous les domaines que sont le tourisme, la pêche et l'aquaculture, l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures, les transports, l'environnement et la santé.

Nos voisins francophones et acadiens voient en nous un allié de poids pour défendre tous ces dossiers et porter fièrement la francophonie ainsi que nos valeurs historiques et culturelles communes dans la région.

Il faut battre le fer tant qu'il est chaud !

III. Préconisations pour une coopération réussie

A. Possibilités par secteur d'activité

1. *Technologies de l'information et de la communication (TIC) : la base du développement par la coopération*

L'économie du savoir, un concept à maîtriser

En cette ère de la mondialisation, l'avantage compétitif d'une entreprise repose avant tout sur les compétences de ses ressources humaines et sa capacité à se doter d'une organisation apprenante, et aussi sur le partage du savoir. Il s'agit de « l'économie du savoir », une économie qui ne se limite plus à la production matérielle et qui se sert de l'immatériel, le savoir, pour évoluer sur des marchés de plus en plus compétitifs.

L'économie du savoir est basée sur l'innovation, le stockage et l'analyse de données innombrables, et la mutualisation des connaissances. Il est évident que les technologies de l'information et de la communication (TIC) deviennent incontournables. Elles constituent entre autres des outils de simulation ou de modélisation pour l'innovation, des bases de données, des logiciels d'analyse des informations collectées, ou encore des outils de partage et d'accès à ce savoir tels que le courriel, la visioconférence, l'Internet, les intranets, etc.

Un réseau à améliorer considérablement

Dans le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, autant l'on peut difficilement imaginer dans l'immédiat de très lourds investissements dans la recherche ou la conception de logiciels de traitement des informations, il paraît évident que les entreprises locales ne peuvent pas se passer de tout ce savoir. C'est pourquoi les acteurs locaux doivent se mettre en réseau pour y avoir accès. La collectivité territoriale doit donc créer les conditions favorables en investissant de manière importante dans les systèmes d'échange de haute qualité tels que la fibre optique, la téléphonie, et dans les outils de « workflow¹ » permettant le suivi de projets.

Saint-Pierre-et-Miquelon, modèle français ?

Grâce à ces nouveaux équipements, les entreprises et organismes de l'Archipel pourront intégrer l'économie du savoir qui est très développée au Canada et bénéficier des connaissances maîtrisées dans les provinces atlantiques. Avec cet accès à des informations clés sur les différents marchés, les acteurs économiques locaux pourront s'adapter en anticipant et se positionner au mieux pour plus de réussite.

La France connaissant un certain retard dans ce domaine, Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait devenir une référence.

¹ Gestion électronique des processus métier.

A moindre échelle, ces investissements dans les TIC faciliteraient l'accueil d'entreprises canadiennes partenaires et donneraient la possibilité de développer la recherche.

Une chose est sûre, les TIC sont devenues un élément indispensable pour la coopération et le développement économique. Saint-Pierre-et-Miquelon ne peut pas se permettre de s'isoler davantage avec des infrastructures dépassées.

2. *Tourisme*

Partenariats

Nous devons favoriser les rencontres et les partenariats avec tous les organismes gouvernementaux et professionnels travaillant dans le secteur du tourisme. En intégrant ces réseaux, nous aurons notamment, en plus de l'enrichissement que cela représente, la possibilité d'effectuer une promotion étendue à moindres coûts. Nous aurons la possibilité d'être présents dans leur documentation, leurs points d'information, et surtout nous serons présents à leurs esprits au moment de l'élaboration de leur stratégie, réduisant le nombre d'opportunités manquées.

Circuits régionaux et thématiques

Saint-Pierre-et-Miquelon a tout intérêt à s'inscrire dans des circuits régionaux. Les interlocuteurs du secteur touristique en ont fait la demande. Il s'agit de jouer subtilement sur les similitudes et les différences que présentent l'Archipel pour intégrer et mettre en place des circuits cohérents et devenir un produit touristique complémentaire. Des accords existent déjà avec Heritage Run dans la péninsule de Burin, où la culture française de nos îles attire de nombreux visiteurs. Nous devons continuer à faire valoir notre particularisme et prouver que nous sommes un allié indispensable. A partir de cela, nous devons lister tous les circuits thématiques nous intéressant, à savoir la pêche, la francophonie, l'Acadie, la Prohibition, les Basques de Terre-Neuve, etc.

Formations à envisager

La métropole étant éloignée et notre public touristique étant majoritairement nord-américain, nous aurons tout à gagner en suivant des formations dans le domaine du tourisme au Canada. Sachant que l'Archipel est accueillant mais que l'accueil touristique n'y est pas toujours très structuré, nous aurons certainement des savoir-faire et des modes d'organisation à acquérir.

DIVERSIFICATION DES OFFRES DE SÉJOUR	
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarche de coopération franco-canadienne ayant pour objectifs de développer l'offre touristique sur SPM, offrir de la formation dans le secteur touristique : la partie canadienne propose que Saint-Pierre-et-Miquelon soit inclus dans les programmes de formation liés au tourisme élaborés par l'APÉCA et Tourisme Atlantique ▪ Structurer la promotion
Partenaires canadiens pressentis	Organismes régionaux de tourisme, organismes de l'Industrie touristique, ministères du tourisme des provinces atlantiques, partenaires de transports, Commission du tourisme acadien du Canada atlantique, Heritage Run & Destination Saint-Jean (partenariat avec l'Association Le Phare et le CRT), ministère des Transports, Infrastructures et Collectivités, port d'Halifax, port de Fortune, Maison de la France à Montréal
Objectifs recherchés	Augmenter les capacités d'investissement français et canadien par un exercice partagé de recherche des priorités en termes de besoins et d'objectifs par les professionnels
Phases	Organiser des rencontres professionnelles, des missions économiques, des échanges d'expériences entre spécialistes de la formation professionnelle
Maître d'ouvrage	Ministère du Tourisme, ministère de l'Outre-mer
Maître d'oeuvre	Comité Régional du Tourisme
Public ciblé	Clientèle nord américaine et française
Critères de faisabilité	Études de faisabilité d'Odit France (établissement dépendant du ministère Tourisme)
Échéance	Immédiate
Choix des indicateurs d'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La formation liée au tourisme, la croisière et l'Acadie ▪ La communication, la co-édition de produits franco-canadiens ▪ La visibilité dans les supports de communication canadiens
Budget alloué par le FCR	A définir pour la partie échanges d'expériences des professionnels
Financements	Contrat de plan

3. Pêche et aquaculture

La France est un des leaders mondiaux en agro-alimentaire et également en distribution. D'autre part, le statut de PTOM et la dérogation à la règle d'origine permettent des facilités d'accès à l'union européenne. Ces atouts favorisent l'attractivité du territoire auprès des entreprises canadiennes, pourvu que les outils réglementaires et techniques sur place soient optimisés. Des mesures simples et relativement peu coûteuses permettraient de confirmer l'Archipel dans son environnement en tant que « Euro-région ».

Pêche et la transformation

L'Union européenne et la métropole voient leurs ressources diminuer d'année en année. Les entreprises recherchent des compléments d'apport en volume et d'autre part des espèces

compensatoires ou mal exploitées en origine Canada. Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'une position clé pour faciliter l'approche pour les produits canadiens.

Deux possibilités de travail sont à envisager : d'un côté, une plaque de transit et de logistique, et de l'autre, une plaque de transformation intégrant les possibilités de dérogation à la règle d'origine des produits canadiens.

Quelques initiatives stratégiques :

- Créer sur l'Archipel une plate forme technique et réglementaire pour devenir un point d'entrée sur les marchés européens ;
- Mettre en circulation libre (douane et agréments vétérinaires) des produits à destination des marchés européens après agrément dans l'Archipel ;
- Créer un Poste d'Inspection Frontalière (PIF) ;
- Développer les capacités de transformation (découpe, conditionnement) sur les marchés du frais ;
- Aider les entreprises canadiennes à venir installer des ateliers de transformation de leurs produits.

A l'instar de plaques européennes comme Boulogne-sur-Mer ou Liège, la création d'un « hub¹ » logistique efficace pourrait favoriser l'installation d'entreprises canadiennes. Ce type d'axe de développement demanderait un appui fort concernant la logistique entre l'Archipel et la métropole. L'existence d'un aéroport conséquent, un accroissement de l'environnement technique réglementaire (service vétérinaire) pourraient favoriser ces démarches.

Ce type de mesure aurait un impact beaucoup plus large que le seul secteur strict de la pêche en développant les activités portuaires et aériennes.

Aquaculture

La France est probablement un des pays phares en matière d'ingénierie aquacole, plusieurs organismes scientifiques faisant autorité dans ce domaine. La zone aquacole de Saint-Pierre-et-Miquelon présente de nombreux atouts grâce aux conditions naturelles et à la préservation du site.

Des projets innovants d'aquaculture sont en cours de développement sur le territoire. Le Canada atlantique développe également des projets de ce type. L'Archipel pourrait servir de point de rencontre entre les savoir-faire français et canadiens. La création d'un pôle d'excellence pourrait permettre de développer des synergies entre les deux pays.

En outre, les problèmes rencontrés avec les produits de la pêche pourraient profiter aux activités aquacoles en terme de débouchés et de mise en marché.

¹ Établissement de passage des transporteurs plus dédié au cross-docking qu'au stockage proprement dit.

Ifremer pour un partenariat franco-canadien

Le développement dans l'Archipel d'échanges franco-canadiens en matière de formation et de recherche doit être favorisé. Saint-Pierre-et-Miquelon dispose en effet de « terrains maritimes » parfaitement adaptés au développement de tels projets.

On pourrait imaginer un organisme tel que l'Ifremer pour servir de relais aux centres universitaires métropolitains et canadiens sur l'Archipel, et permettre aux étudiants d'échanger leurs connaissances des milieux européens et canadiens.

Saint-Pierre-et-Miquelon est le seul territoire français permettant aux étudiants métropolitains d'aborder les espèces et la zootecnie des ressources de l'Atlantique Ouest. On peut s'inspirer de l'expérience du Francoforum qui développe avec succès la possibilité pour des étudiants canadiens d'apprendre le français. Un partenariat scientifique franco-canadien de ce type ne pourrait que bénéficier aux étudiants des deux pays et apporter un plus dans leurs cursus.

VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER	
Description du projet	Démarche de coopération franco-canadienne ayant pour objectifs la transformation de la crevette canadienne, la culture de la coquille Saint-Jacques, le conditionnement de produits de la pêche
Partenaires canadiens	Société Huvo St. John's (produits aquacoles), Atlantica Solutions, gestion de projets atlantiques (partenariat PME), Conseil canadien des pêcheurs professionnels (formation professionnelle), Société Cooke Aquaculture (projets majeurs de développement), BIOAlliance, centre d'excellence dans l'agro-alimentaire, Ile-du-Prince-Edward, Institut des technologies océaniques de Saint-Jean, Newfoundland Aquaculture Industry Association (création d'un label), Marine Institute, université Memorial, Institut des Biosciences Marines Halifax
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">▪ Augmenter les capacités d'investissement français et canadien par un exercice partagé de recherche des priorités en termes de besoins et d'objectifs par les professionnels.▪ Créer un institut culinaire de valorisation des produits de la mer avec conditionnement à haute valeur ajoutée
Phases	Organiser des rencontres professionnelles, des missions économiques, des échanges d'expériences entre spécialistes
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et l'Ifremer
Maître d'oeuvre	Conseil territorial et SODÉPAR ; Institut Pasteur
Public ciblé	Les entreprises et artisans de pêche de l'Archipel
Critères de faisabilité	Études de l'Ifremer sur les partenariats canadiens par produit
Échéance	Avant fin 2007
Choix des indicateurs d'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Création et maintien d'emplois permanents▪ Création de nouveaux produits▪ Création de labels de qualité de produits

4. Hydrocarbures

Tout développement d'hydrocarbures dans la zone économique exclusive française passe par une démarche de collaboration. L'article 17 de l'accord franco-canadien sur l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers prévoit d'ores et déjà la mise en place d'un groupe de travail mixte.

Profiter de l'expérience de nos voisins

D'une manière générale, nous avons tout intérêt à nous rapprocher des canadiens. Les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse travaillent activement depuis déjà plusieurs années sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. L'industrie pétrolière de Terre-Neuve-et-Labrador est un excellent exemple pour tout futur développement dans les eaux de l'Archipel. Un fort potentiel existe dans cette industrie, surtout en matière de transferts technologiques. Il serait utile de pouvoir échanger avec nos voisins pour bénéficier de leur expérience, acquérir des savoir-faire et éviter si possible certaines erreurs.

Une collaboration de l'Ifremer avec les scientifiques canadiens

Le groupe franco-canadien prévu à l'article 17 doit échanger les expertises en matière de géologie, géophysique, géochimie et gisement pétrolier et gazier. Pour cette information en amont, la France propose une participation des scientifiques de l'Institut Français des Pétroles (IFP) et de l'Ifremer. L'Archipel devra créer les conditions favorables à une collaboration étroite entre ces deux organismes scientifiques et leurs homologues canadiens.

Se positionner comme plateforme logistique

Même si les perspectives d'exploration à court comme à moyen terme sont difficilement mesurables compte tenu de l'incertitude qui pèse sur le potentiel pétrolier ou gazier du bassin subaquatique laurentien, un important projet de développement pétrolier a été annoncé sur la péninsule de Port-au-Port. Il apparaît donc opportun de se tenir prêt à répondre aux besoins des sociétés pétrolières en terme d'infrastructures et d'installations disponibles. Il faudra pour ce faire recenser tous les équipements existants dans l'Archipel pour les valoriser auprès de nos partenaires et prévoir les investissements à réaliser pour maximiser notre importance dans la logistique et le ravitaillement.

HYDROCARBURES	
Description du projet	Ce projet vise à moyen terme à échanger les données géologiques du sous sol et évaluer les infrastructures nécessaires pour l'exploitation gaz et pétrole
Partenaires	Ministère de l'Industrie Canadien, Newfoundland Ocean Industry Association, ministères des Ressources naturelles de TNL et de la Nouvelle-Écosse, Canada Newfoundland Offshore Petroleum Board, ConocoPhillips et autres partenaires privés
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les besoins d'avitaillement à partir de l'Archipel ▪ Inventaire des infrastructures ▪ Identifier la stratégie de forage et de développement
Phasage	De 2006 à 2008.
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Industrie
Maître d'oeuvre	Préfecture de SPM, CACIM, SODÉPAR

5. Transports

En matière de transports, l'Archipel connaît depuis plusieurs années de sérieuses difficultés, tant au niveau du transport de passagers que de l'avitaillement. Une recherche de nouveaux partenaires du côté des provinces atlantiques s'avère indispensable.

Transport aérien : des accords à négocier

Les Saint-Pierrais et les Miquelonnais ont toujours connu des difficultés pour se déplacer en avion, malgré les efforts faits de part et d'autre. Il est vrai qu'il n'y a qu'une compagnie locale sur un marché très restreint. Entre l'absence de concurrence et avec une clientèle très faible, il est difficile de mettre en place des vols réguliers à tarifs intéressants.

Les destinations proposées à l'année longue par la compagnie locale sont Montréal, Halifax et Saint-Jean. Les deux premières permettent de continuer sur Paris, tandis que la dernière permet d'accéder à Londres.

Malheureusement, en 2006, Air Canada a décidé de mettre fin au Londres / Saint-Jean pour le rétablir en avril 2007, avec des horaires beaucoup moins commodes pour les personnes en correspondance.

Il serait intéressant de proposer à une compagnie européenne la mise en place d'un vol Paris / Saint-Jean pour ces 50 000 passagers annuels. Terre-Neuve serait de nouveau relié à l'Europe, et la population de Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait rejoindre la métropole en un temps record.

Avitaillement

Terre-Neuve, qui se trouve à seulement 25 km de Saint-Pierre-et-Miquelon, est parfaitement desservi en marchandise en tous genres et les produits frais, notamment les fruits et légumes, sont de bonne qualité. Ne serait-il pas envisageable de chercher à s'approvisionner chez nos voisins les plus proches ?

Une étude de faisabilité et une étude de coûts sont nécessaires.

TRANSPORTS	
Description du projet	Démarche de coopération franco-canadienne ayant pour objectifs de faciliter le transit par SPM, les liaisons maritimes, aériennes entre l'Archipel et les provinces atlantiques
Partenaires canadiens pressentis	St. John's Board of Trade, ministère des Transports canadien, Infrastructures et Collectivités, port de Halifax, port de Saint-Pierre-et-Miquelon, port de Fortune, port de Argentia et le port de Saint-Jean
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none">▪ Augmenter les capacités d'investissement canadien dans le transport et le transit▪ Développer le transit, la quarantaine▪ Développer les transports concurrentiels
Phases	Organiser des rencontres professionnelles, des missions économiques, des échanges d'expériences entre spécialistes des transports
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Outre-mer, ministère des Transports
Maître d'oeuvre	Conseil territorial, Aviation civile et direction de l'Équipement
Public ciblé	Sociétés de transports, feroutage ¹ , conteneurs
Critères de faisabilité	Études de faisabilité
Échéance	Fin 2008
Choix des indicateurs d'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Création de lignes nouvelles▪ Création de nouveaux produits▪ Réduction des coûts de transports
Budget alloué par le FCR	<ul style="list-style-type: none">▪ Appel à projets sur le thème port et aéroport▪ A définir pour la partie échanges d'expériences des professionnels
Autres financements	Contrat de plan

¹ Ensemble des techniques qui permettent de charger des camions complets sur un train.

6. Santé et Environnement

Santé : une complémentarité possible

Les provinces atlantiques travaillent dans une logique de partenariat et de complémentarité. Ainsi, les grands hôpitaux de la région ont chacun leurs spécialités leur permettant de répondre collectivement à la demande de leurs populations. Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Saint-Pierre, la collectivité pourrait profiter de cette opportunité pour se positionner dans cette offre complémentaire en mettant l'accent sur les spécialités françaises qui seraient en demande dans la région.

Par ailleurs, les Terre-Neuviens subissant des délais parfois très longs sur les listes d'attentes, il serait intéressant de leur offrir la possibilité de venir consulter à Saint-Pierre-et-Miquelon dans ces domaines médicaux ciblés.

Enfin, les responsables canadiens sont favorables à la mise en place de programmes d'échanges de spécialistes pour mutualiser les connaissances et les résultats de certaines recherches. Le développement de la télémédecine est à envisager pour favoriser ces échanges et réduire les coûts liés aux évacuations sanitaires.

Complémentarité dans le recyclage

A l'instar de la santé, l'Archipel pourrait cibler des activités comme le traitement et le recyclage du plastique pour s'inscrire dans un circuit de complémentarité. Ainsi, une fois encore, les collectivités trouveraient des réponses à leur problème de traitement des déchets auprès des provinces atlantiques tout en leur proposant leurs services dans un domaine particulier.

Le climat avec l'Ifremer

Avec la multiplication de personnalités internationales s'intéressant à ce problème, le réchauffement climatique devient une des préoccupations majeures de notre société. Des chercheurs canadiens estiment que les mers n'ont pas suffisamment été étudiées et pourraient fournir des éléments de réponse précieux dans la compréhension et la lutte contre ce phénomène. Ces derniers souhaiteraient travailler en étroite collaboration avec leurs homologues français de l'Ifremer pour conduire des recherches notamment en courantologie. L'Archipel pourrait être un point de rencontre de ces échanges.

7. Formation

Toujours avec la même logique de complémentarité, et conséquence logique de la multiplication des partenariats économiques et sociaux avec les provinces atlantiques, Saint-Pierre-et-Miquelon doit pouvoir s'inscrire dans l'offre des formations existant dans la région.

Profiter d'une offre large

Dans tous les domaines que nous avons cités plus haut, le Canada propose des cursus qui permettraient aux habitants de l'Archipel d'évoluer dans leur carrière et aux organismes publics et privés d'acquérir des compétences et des savoir-faire nouveaux dans les spécialités de leur choix. En effet, Saint-Pierre-et-Miquelon doit pouvoir garder son accès aux études en métropole garantissant la préservation de notre culture et notre savoir-faire français tout en ayant accès à des formations professionnelles de qualité au Canada. Un travail reste à faire pour améliorer la reconnaissance des diplômes respectifs.

Profiter des TIC

Les provinces atlantiques connaissent comme nous une forme d'isolement, bien que ce soit à moindre échelle. Elles ont su profiter du développement des Technologies de l'information et de la communication pour diversifier l'offre de formation proposée à leurs étudiants. Ainsi, une classe informatisée et mise en réseau peut proposer des cours sur mesure à chaque personne qui bénéficie de cours particuliers à distance avec un professeur qui peut se trouver de l'autre côté du pays. Il est évident qu'une telle possibilité serait très importante pour éviter les déplacements.

Mutualiser les offres et les expériences

Nos voisins de l'Est du Canada sont demandeurs d'échanges dans le domaine de l'enseignement, dans le cadre de l'apprentissage du français à l'institut de langue française de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Francoforum, mais aussi afin de partager les expériences respectives. En tissant des liens étroits dans les milieux scolaires, universitaires et gouvernementaux, les partenariats économiques n'en seront que facilités.

FORMATION À LA CONDUITE D'AFFAIRES INTERNATIONALES / FORMATION LINGUISTIQUE	
Description du projet	Ce projet vise à moyen terme à assurer aux enseignants de français canadiens actuellement en exercice, une formation continue de qualité dans leur domaine professionnel. A plus long terme, il envisage de constituer, dans les deux pays impliqués, un vivier de jeunes universitaires
Partenaires	L'ambassade de France à Ottawa, le consulat France à Moncton Fédération nationale des conseillers scolaires francophones du Canada, université de Moncton, bureau du Québec à Moncton, université Memorial
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La formation initiale et continue à la langue française ▪ La constitution d'un vivier de jeunes enseignants.
Domaine d'activité	Formation, Éducation, Enseignement
Phasage	De 2006 à 2008
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Outre Mer, l'Institut Supérieur d'Études Francophones (ISEF) auprès de l'université
Maître d'oeuvre	Francoforum
Public ciblé	Enseignants de français dans les écoles et universités
Critères de faisabilité	Participation active du public concerné
Choix des indicateurs d'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'amélioration de la formation des enseignants ▪ La préparation de jeunes enseignants et chercheurs ▪ Augmentation du nombre de stages au Francoforum

8. Francophonie

Conséquence des règlements de conflits entre les Anglais et les Français, Saint-Pierre-et-Miquelon est le dernier territoire français en Amérique du Nord. Cela étant, nous ne sommes pas les derniers francophones. Même une province anglophone comme Terre-Neuve-et-Labrador compte une communauté de francophones qui se sont regroupés en fédération.

Des groupements d'intérêts communs (GIP)

Les communautés francophones et acadiennes du Canada se sont regroupées à tous les niveaux pour défendre leurs intérêts non seulement linguistiques et culturels, mais aussi économiques (annexe 8). Quand on pense que la diaspora acadienne s'étend partout dans le monde, Saint-Pierre-et-Miquelon a tout à gagner en prenant la place qui lui revient légitimement dans tous ces réseaux.

Des francophones prêts à aider

La Fédération francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (FFTNL) déclarait en 2003 vouloir proposer ses services à l'Archipel en effectuant « une recherche dans le but de conceptualiser un outil de maillage entre les entrepreneurs francophones de Saint-Pierre-et-Miquelon et les entrepreneurs de Terre-Neuve-et-Labrador », en ajoutant qu'elle voulait jouer un rôle de « facilitatrice de nouvelles relations d'affaires entre les deux partenaires ». Déjà à l'époque, les francophones de Terre-Neuve avaient la volonté de « montrer la valeur

ajoutée que représente une communauté francophone bilingue au sein d'une province à majorité anglophone pour le développement de liens économiques durables avec le monde francophone ».

Malheureusement, la FFTNL n'a jamais pu trouver les financements nécessaires pour réaliser leurs ambitions.

B. Projets potentiellement porteurs

1. Lancer les Assises de Coopération et d'Expansion Économique (ACEE)

L'Archipel a du retard dans sa mise en réseau internationale. Autour de développeurs franco-canadiens, une bonne préparation est indispensable afin de profiler la communauté d'intérêts de l'Archipel. Les Assises de Coopération et d'Expansion Économique (ACEE) constitueront non seulement la base de l'identification de la communauté d'intérêts de l'Archipel mais devront permettre tout schéma de développement secteur par secteur.

Il y a vingt ans, les communautés francophones et acadiennes étaient peu visibles. N'étant pas structurées, leurs intérêts ne comptaient pas dans les plans de développement canadiens. Aujourd'hui, une identité communautaire francophone, structurée sur des secteurs et des projets clés, est incontournable. L'Archipel doit connaître ce qu'il entend développer dans les 25 prochaines années. Le profilage socio-économique de Saint-Pierre-et-Miquelon constitue le but ultime de la mise en réseau des acteurs de l'Archipel. Une bonne connaissance de la communauté d'intérêts est d'autant plus importante, qu'elle constitue la base de toute comparaison possible entre les secteurs français et canadiens. Afin de rendre comparable les schémas économiques, la présence de plusieurs experts canadiens par secteur permettra de rendre compréhensible nos propositions.

Les Assises se réuniront au moins une fois par trimestre sur des thèmes précis. Concrètement, la CACIM et la SODÉPAR mettront en place les Assises dans les secteurs professionnels en tenant compte des préoccupations des entreprises, de leur disponibilité (activités saisonnières) en constituant un secrétariat commun pour les secteurs suivants :

Bâtiment et travaux publics

Huit entreprises sont concernées, et un expert sera désigné pour valider les travaux de développement dans l'esprit d'une expansion économique à l'international.

Agro-alimentaire - métiers de bouche - pêche - cultures marines

Les entreprises bénéficient de diagnostics et préconisations notamment sur la transformation des produits de la mer. A présent, il s'agit d'intégrer ces éléments dans des stratégies commerciales et industrielles d'entreprises, dans des logiques autres que la commande publique.

Commerce et services

Une mission doit être réalisée dans ce secteur afin de définir un programme annuel de manifestations commerciales, la relance de missions économiques à l'international, la mise au point d'un observatoire du commerce international pour étudier et suivre les offres canadiennes : repérages, enquêtes, études.

Métiers d'art

A l'issue des programmes de la CACIM, la démonstration est faite que la production d'objets d'artisanat en petites séries est possible. Il s'agit de bâtir un projet économique qui inclut la commercialisation et la promotion de produits (participation groupée au salon des métiers d'art à Montréal), la sensibilisation des jeunes aux métiers d'art et leurs débouchés à l'international.

Tourisme

Il s'agit notamment de participer davantage aux instances qui traitent des projets touristiques et qui ont une incidence directe sur leur activité (Maison de la France à Montréal), fournir une assistance technique individuelle permettant de mettre en valeur des offres de services conjointes (publication dans des guides canadiens des séjours).

Banque

En priorité, le secteur bancaire doit se développer à l'international afin d'accompagner le créateur, pérenniser son activité et son emploi. Les actions d'ingénierie financière, d'aide à l'export constituent une gamme de métiers à développer.

Ainsi, les Assises constitueront la base de rencontres entre développeurs et chefs d'entreprises. Il est impératif de sortir du schéma franco-français de développement ; la recherche du conseil canadien doit être encouragée afin de favoriser le développement de communautés d'intérêts.

Les entreprises ont une carte à jouer : elles ont un savoir faire commercial incontesté, des relations d'affaires quotidiennes avec les entreprises canadiennes, et peuvent ajouter à leur activité traditionnelle d'importation un volet exportation pour le compte d'entreprises européennes ou canadiennes.

2. Créer un Comité de coordination des affaires internationales de l'Archipel

Afin de mettre en synergie les acteurs de l'Archipel, les autorités doivent se réunir, de façon régulière, en comité de coordination des affaires internationales. Ce comité, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil territorial, règle par ses délibérations les questions concernant la conduite des affaires internationales. Il vérifie la régularité des tâches générales ou particulières des collectivités chargées de gérer des projets internationaux. En même temps, sont fixées les modalités d'exécution de ces tâches et les critères relatifs à l'utilisation des fonds attribués à leur réalisation.

Le comité est compétent pour les questions ayant trait à l'élaboration et la mise en œuvre de tout plan et de toute action de programme de coopération régionale en articulation

avec le contrat de développement.

Le comité se compose, outre les co-présidents, de représentants élus de Saint-Pierre, de Miquelon-Langlade, du conseil territorial, des représentants des services de l'État. Le comité examine la validité et la pertinence des projets qui lui sont soumis. Avec l'appui de services de l'État (DRAM, DRIRE...), le comité est compétent pour s'assurer que les avis et les décisions prises dans le domaine de la coopération institutionnelle soient effectivement respectés dans les domaines qui sont également prévus par le contrat de plan, à savoir :

- La défense des droits français sur le plateau continental, dans le cadre de la convention de Montego Bay sur le droit de la mer de 1982, et dépôt auprès de la commission des limites du plateau continental d'un dossier visant à obtenir l'extension de sa juridiction ;
- La négociation des accords de pêche franco-canadiens lors de réunions internationales ;
- Le renforcement, en termes humains et financiers, des moyens des délégations françaises au sein des différentes instances internationales de pêche ;
- Le renforcement des moyens permettant à la collectivité de conduire la coopération économique et culturelle ;
- L'accompagnement de la collectivité en faveur de son développement économique, notamment dans le champ de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures, et de leurs retombées économiques ;
- L'insertion dans les réseaux de la Maison de la France à Montréal afin de promouvoir une mise en oeuvre efficace et pérenne du plan de développement touristique du Conseil territorial ;
- L'établissement de liens durables avec le poste d'expansion économique de l'ambassade de France au Canada afin de permettre l'appréhension des dossiers économiques de l'Archipel.

Coordonnateur territorial, le comité de gestion des affaires internationales permet l'affirmation de sa position dans l'environnement régional.

Le bureau de la coopération régionale au sein de la Préfecture

Pour l'ensemble de ces dossiers, la Préfecture dispose d'un bureau de la coopération régionale, rattaché au Cabinet, lequel assure la préparation des dossiers, le secrétariat du comité de gestion, l'instruction des dossiers de coopération régionale, les rapports d'activités et les rapports financiers, et ce en étroite collaboration avec le Conseil territorial.

3. Installer un Euro Info Centre (EIC) à la CACIM

Dans un environnement ouvert à la mondialisation, l'Archipel doit concilier sa double appartenance aux deux grands ensembles que forment l'Union européenne, en tant que PTOM, et la France dont la façade atlantique est commune avec le Canada.

Afin de développer la dimension ingénierie des projets des PME, la CACIM doit développer un nouveau service que l'on trouve fréquemment dans d'autres collectivités territoriales : un Euro Info Centre (EIC) à destination de tous les partenaires économiques, sociaux et culturels des provinces canadiennes et de l'Archipel.

Informier, conseiller, assister : tel est le triple rôle joué par les EIC auprès des petites et moyennes entreprises. L'objectif est de conseiller les PME à toutes les phases de leur développement à l'international.

- **Informier** : Il s'agit d'aider à ce que les entreprises puissent disposer d'une expertise en matière d'information communautaire. La collectivité doit anticiper les interrogations des entreprises et faire ensuite remonter les informations vers l'État et la Commission européenne.
- **Conseiller** : Avec le réseau des Chambres de Commerce de l'Archipel et la mission économique France-Canada, la collectivité doit développer des compétences de conseil aux PME locales.
- **Assister** : Relais sur place de la Chambre de commerce et d'industrie atlantique chargée de l'ingénierie de projets, l'EIC assiste les entreprises pour développer des compétences particulières dans les problématiques intéressant très immédiatement les PME comme les marchés publics, la fiscalité locale, le statut de l'Archipel...

Depuis 1987, date de la création par la Commission européenne, le réseau n'a cessé de s'étendre. Les EIC sont présents dans 42 pays, dont les pays candidats, les régions les plus isolées, l'Espace Économique Européen et compte 1200 collaborateurs. Le réseau dispose de membres associés et de correspondants ce qui garantit une aide de proximité.

En raison de liens solides avec l'UE et la Commission européenne, l'engagement de l'Archipel dans une action de type EIC conduit à prendre conscience de la vocation d'interface de l'Archipel avec l'Union européenne, sa fonction de redistribution de programmes, montage de réseaux. Ainsi, des projets difficiles mais néanmoins créateurs d'activités verront le jour.

Ce projet a déjà été présenté par la CACIM en 2000 et n'a pas abouti faute de personnel. Il est essentiel de le reprendre car un financement avait été retenu par la Commission européenne (Direction du Développement) pour son lancement. Dans le but de diffuser le plus largement possible l'information communautaire aux entreprises des PTOM et du Canada, il faut reprendre l'accord de 2000, passé entre la Commission européenne, l'association des chambres de commerce et d'industrie et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers.

En 2007 doit être constituée une tête de réseau qui centralise les informations communautaires, sélectionne celles d'entre elles qui sont utiles pour l'Archipel et le Canada, diffuse des synthèses et traite les demandes des entreprises.

La subvention demandée et accordée par le FED doit être reprise dans le cadre du nouveau FED cette année.

4. Renforcer l'expertise européenne FED du Conseil territorial

Situé à 5 000 km de l'Europe continentale, Saint-Pierre-et-Miquelon est éligible aux financements communautaires Fonds Européen du Développement (FED) de Bruxelles qui constituent l'un des éléments importants de lutte contre les handicaps structurels.

En 2007, la collectivité territoriale préside l'association des PTOM. Ce sera pour elle l'occasion de se repositionner sur l'ensemble de la thématique européenne afin qu'elle devienne force de proposition pour l'ensemble des PTOM. Cette année est également une année charnière pendant laquelle deux exercices FED doivent être menés à bien : l'engagement de la totalité des crédits du 9^e FED et la préparation du 10^e FED.

L'association des PTOM se traduit par une aide financière européenne dans le cadre du Fonds européen du Développement (FED). La période 2000-2007 met en œuvre les crédits du 9^e FED et les reliquats des FED précédents. A ce titre, l'Archipel dispose d'une aide conséquente comprenant, pour un total de 12,87 millions d'euros, trois parties : allocation principale du 9^e FED (12,4 millions d'euros), les transferts des FED précédents (0,41 millions d'euros) et divers reliquats dégagés en 2006 sur projets financés sur des FED précédents (0,06 millions d'euros).

Signé en février 2005, le DOCUP¹ de l'Archipel met en œuvre ces fonds dans le cadre d'un appui budgétaire de la collectivité. Ce ne sont pas des projets qui sont financés mais des domaines d'intervention dans lesquels les dépenses devront être justifiées afin d'obtenir le versement de tranches annuelles de FED directement dans le budget de la collectivité. Les domaines d'intervention financés sont les suivants : les transports, les infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières pour un montant global de 7,45 millions d'euros, et l'environnement avec 5,36 millions d'euros.

La Commission européenne a annoncé que, dès l'adoption des lignes directrices de mises en œuvre du 10^e FED, il était indispensable d'élever le niveau d'ingénierie des PTOM afin qu'ils soient capables de mettre en œuvre les règles de gestion du FED. Ce point est important et nécessite un renforcement de l'expertise au Conseil territorial. Le Forum 2007 ayant lieu à Bruxelles fin novembre, le Conseil territorial doit préparer dès à présent cette échéance.

Par ailleurs, l'OCTA (Overseas Countries and Territories Association²) a décidé de la création de 4 ateliers de travail sur des questions environnementales, les services financiers, l'aquaculture et l'e-gouvernement.

D'ici la fin 2007, le FED et l'EIC de l'Archipel doivent d'être connus de la majorité des responsables de la coopération régionale. Parallèlement le Conseil territorial doit acquérir une vision claire des méthodes de gestion du FED en se dotant d'une série d'instruments permettant de leur faciliter la conduite des opérations.

Afin de conforter le rôle de la collectivité dans le montage de dossiers, une série de documents doit être préparée (Manuels pratiques ou *How series*) avec le futur réseau EIC

¹ Document Unique de Programmation

² L'Association des PTOM

de la Chambre de commerce franco-canadienne de l'Atlantique, la SODÉPAR sera pilote pour des guides pratiques :

- Comment présenter un projet dans le cadre du FED ?
- Comment investir à Saint-Pierre-et-Miquelon ?
- Comment initier des opérations de coopération entre régions atlantiques ?
- Comment aider les PME à organiser des missions commerciales ?

5. Mettre en place un Fonds de coopération régionale (FCR)

Les Fonds de Coopération Régionale concourent aux actions de coopération économique, sociale et culturelle avec les États de la région. Depuis sa mise en place, nous avons vu que la coopération manque définitivement de moyens, à la fois humains et financiers. Afin de donner une impulsion forte, il devra être retenu l'idée d'un nouveau fonds de coopération régionale devant permettre de lancer des initiatives nouvelles de coopération régionale, sélectionner des partenaires, définir des actions nouvelles.

Cette idée de Fonds n'est pas nouvelle, il en était question dès 2001, mais elle n'a jamais abouti à ce jour. En effet, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a créé les fonds de coopération régionale pour les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) afin d'encourager leur insertion dans leur environnement géographique et dans tous les secteurs d'activités. Le dispositif a été étendu à Mayotte par la loi du 11 juillet 2001 et a représenté jusqu'en 2005 environ 3 millions d'euros de dotation totale.

A l'instar de Mayotte, qui a également le statut de PTOM, l'Archipel devrait bénéficier de ce dispositif.

A ce jour, chaque fonds de coopération régionale est alimenté par des crédits du ministère de l'Outre-mer et peut recevoir des subventions des collectivités locales ou « de tout autre organisme ». Cette disposition permettra d'obtenir un cofinancement canadien le cas échéant pour les projets communs.

Les crédits des FCR visent à promouvoir l'exercice déconcentré de la coopération régionale, l'échange d'informations entre les collectivités et leurs voisins, et la cohérence des actions menées par les différentes instances compétentes dans les régions concernées (État et collectivités locales). Chaque projet doit présenter une véritable dimension innovante et devra associer les provinces atlantiques.

Pour sa mise en œuvre, un comité paritaire, dénommé « comité de gestion du fonds de coopération régionale », est composé des membres du comité de gestion des affaires internationales, auxquels viennent s'ajouter les représentants diplomatiques au Canada (ambassade de France à Ottawa, consulat général de France dans les provinces atlantiques, les consulats de France au Québec, et la mission économique). Le réseau diplomatique franco-canadien sera associé à la conduite des appels à projets et à la soumission de ces derniers au comité. Le comité arrête la liste des opérations éligibles au fonds de coopération régionale.

En fin d'année, le comité de gestion établit, à l'attention du ministre de l'Outre-mer, un rapport annuel sur le bilan, l'évaluation et le suivi des opérations subventionnées par le fonds de coopération régionale.

6. Conférer à la Commission mixte une orientation politique

La Commission mixte franco-canadienne doit évoluer vers une instance de concertation des politiques de coopération régionale à haut niveau, composée de représentants de l'État, de représentants du Conseil territorial et les autorités politiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Il se réunit toujours au moins une fois par an en vue de coordonner les politiques menées par les exécutifs locaux d'une part, et l'État d'autre part. Son ambition doit être affirmée sur le suivi des projets approuvés.

Le Commission mixte devrait également formuler des actions conjointes franco-canadiennes vers d'autres zones du globe. Il s'agit de développer le portage de projets de l'Archipel sur les projets canadiens de grande envergure. Le comité est informé des politiques et des programmes de coopération internationale conduit par le Fonds de Coopération Régionale (FCR).

Au total, il n'est sans doute pas exagéré de dire que la Commission mixte est aujourd'hui à un tournant de son histoire, car elle joue deux cartes pour son avenir :

- Celle de la diversification économique par la spécialisation de ses sous groupes de travail, son association étroite avec la Chambre de commerce française de l'Atlantique qui sera amenée à jouer un rôle central dans le montage de projets ;
- Celle de la spécificité de la coopération de la France à 25 km des côtes canadiennes, car il ne s'agit pas d'une « canadianisation » de la culture de coopération mais d'un enrichissement mutuel sur les spécificités de chacun.

7. Développer un programme de jumelages avec les provinces atlantiques

En matière de coopération décentralisée, les collectivités pourront mener des actions de coopération internationale dans un but commun avec une ou plusieurs collectivités canadiennes et leurs groupements, dans le cadre de leurs compétences mutuelles et dans le respect des engagements internationaux de la France.

La coopération décentralisée n'a donc d'autre limites, quant à son objet, que le champ de compétences des collectivités territoriales ou de leurs groupements concernés. Sa différence avec la coopération régionale relève également de sa source de financement, qui dans ce cas est celui des collectivités territoriales. Elle peut se limiter à des relations d'amitié ou à de simples déclarations d'intention dans certains domaines (échanges culturels, relations entre acteurs économiques). Mais elle peut également avoir pour objet des actions d'aide au développement, à la création de services publics locaux, d'échanges ou de partenariats économiques.

Il est proposé de lancer en 2008 une année franco-canadienne des jumelages entre collectivités et acteurs du développement durant lesquelles déclarations et chartes

peuvent être signées. Cette année des jumelages nécessite de renforcer l'Archipel comme un lieu de rencontres internationales. Le programme doit constituer un moment fort de communication de l'Archipel afin d'apparaître comme une vitrine française et européenne pour ses voisins directs de l'Amérique du Nord.

Afin de se préparer à choisir des jumelages appropriés en 2008, l'année 2007 doit être consacrée, entre autres, à une actualisation des plaquettes de présentation de l'Archipel, en français et en anglais, de l'ensemble des acteurs de l'Archipel tels que la Préfecture, le Conseil territorial, les communes, la CACIM, l'Association de Formation Continue, le Comité Régional du Tourisme, le Francoforum, l'Éducation nationale, etc.

Dans le cadre de cette année des jumelages, une exposition itinérante de Saint-Pierre-et-Miquelon dans les villes du littoral canadien devrait avoir un écho particulier.

Toutes les institutions rencontrées au cours de la mission parlementaire connaissent des endroits accueillant un large public susceptibles d'héberger l'exposition itinérante. De fait, les actions de coopération envisagées dans l'exposition devraient s'avérer très utiles, elles n'ont pas besoin de se limiter aux thématiques culturelles, sportives ou touristiques habituelles.

8. *Participer au Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique (CPMA)*

Le Conseil des Premiers Ministres de l'Atlantique (CPMA) est l'un des symboles les plus importants de coopération régionale dans le Canada atlantique. Établi en 1972, il a été le premier organisme du genre à offrir un cadre efficace pour la coopération entre provinces. Le Conseil a pour but d'assurer une coordination maximale des activités des gouvernements des provinces atlantiques et de leurs organismes. Pour défendre leurs intérêts par la coopération, les provinces privilégient quelques démarches : la création d'organisations transfrontalières, l'harmonisation des politiques et programmes, l'adoption d'une ligne de pensée commune sur les questions concernant la Fédération canadienne, les propositions à formuler vis-à-vis des États-unis.

Le CPMA a doté les provinces de moyens originaux, propres à atteindre des objectifs qui auraient été hors de leur portée si chacune avait fait cavalier seul. Ainsi, les réalisations les plus notables sont :

- Les programmes de coopération dans le domaine de l'éducation par l'entremise de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces atlantiques ;
- La signature d'une entente sur la coopération des cas d'urgence et la coordination concertée des opérations d'intervention d'urgence (plan de sauvetage en mer par exemple) ;
- Une mise en œuvre de l'Entente pour supprimer les obstacles commerciaux entre provinces atlantiques, en ce qui concerne les achats de biens et services, et les travaux publics.

Si l'on veut être cohérent par rapport aux objectifs de régionalisation de l'Outre-mer, une participation de l'Archipel devrait être proposée dans ce forum avec les provinces atlantiques.

A ce stade, ma préconisation est d'inviter le gouvernement français à autoriser l'Archipel à joindre le Conseil en tant qu'observateur. S'agissant d'une conférence politique entre élus, rien n'exclut a priori la participation de l'Archipel. Ce conseil permet la mise en réseau des acteurs, l'échange d'expériences entre des systèmes politiques et administratifs différents.

Le Conseil a adopté un plan d'actions panatlantique 2005-2008 « *Consolidons nos acquis* » qui affirme une vision commune de coopération régionale à laquelle l'Archipel pourra demander sa participation tant certains de nos intérêts sont concernés. Il a mis en place une évaluation de la qualité et de l'efficacité globales du système de soins du Canada atlantique, divers programmes sur la qualité de l'environnement, les achats gouvernementaux et le commerce international.

9. Renforcer le développement économique communautaire

RDÉE Canada représente la partie communautaire du Comité national de développement économique et d'employabilité et coordonne la mise en œuvre de sa planification stratégique (annexe 9). Cette planification vise essentiellement à appuyer les 12 organisations du réseau qui interviennent en développement économique et en employabilité au sein des communautés francophones et acadiennes.

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) optimise le potentiel économique des communautés francophones et acadiennes. Il est présent - par l'entremise d'organisations provinciales et territoriales - dans toutes les régions du pays à l'exception du Québec. Il a pour mandat d'offrir divers services aux communautés afin de créer des entreprises et des emplois durables.

Il est pertinent de souligner que plus d'un million de francophones vivent en situation linguistique minoritaire au Canada. Leur impact sur l'économie du pays est important. Leur présence dans le domaine des affaires ajoute de la valeur aux échanges et permet une plus grande diversification de l'activité économique. Le RDÉE sert de maillon entre ces francophones au pays.

Les agents du RDÉE interviennent dans quatre secteurs :

- Développement rural ;
- Économie du savoir ;
- Tourisme ;
- Intégration des jeunes dans le développement économique.

Les discussions avec RDÉE-Canada doivent porter sur un partenariat durable entre les experts de développement économique communautaire. Le Canada est avant tout un compromis, et les valeurs canadiennes prônent le respect absolu de l'asymétrie du pays. RDÉE Canada, un organisme national, respecte beaucoup l'autonomie de chacune des

ses composantes provinciales d'appliquer une politique de développement sur mesure. RDÉE-Île-du-Prince-Édouard, de par sa taille, correspond bien à la réalité de l'Archipel et pourrait nous servir de modèle.

La population de l'Archipel est concernée car le développement économique communautaire est l'affaire de tous et favorise le développement d'un environnement et d'une culture d'entrepreneuriat. La première étape consiste à faire l'inventaire de la réalité économique et à créer une stratégie d'avenir en mettant l'emphase sur l'économie du savoir, le développement rural, la jeunesse et le tourisme.

Il faut également penser aux mouvements de développement économique communautaire de Terre-Neuve-et-Labrador. Le développement communautaire passe par une planification stratégique accrue, alimentée à tous les niveaux. Cette planification stratégique devrait aboutir à la mise en place d'un plan de développement global pour l'Archipel.

10. Définir un Institut de recherche spécialisé dans les économies insulaires

Il s'agit d'étudier le concept des économies insulaires et d'établir des partenariats avec des organismes tels que le Centre for Island Studies et le Centre Harris.

Le Centre Harris de l'université Memorial est un acteur très important dans les réseaux d'études des économies des îles. Ils ont des chercheurs de haut niveau, des réseaux internationaux et des perspectives très avant-gardistes. De plus, ils mettent en place des partenariats entre le monde académique, leurs études et l'application pratiques de ces dernières dans le monde réel. Le Centre d'études des îles et le Centre de recherche en tourisme de l'université de l'Île-du-Prince-Édouard sont très réputés, plus précisément pour leurs programmes de partenariat avec le secteur privé et les associations communautaires. Entre autres, ils font beaucoup de recherche conjointe avec le Centre Harris.

Le Centre Harris devrait organiser un atelier régional dans l'Archipel, un événement qui rassemble des représentants de l'université Memorial, le gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement du Canada, des groupes non gouvernementaux intéressés au commerce, à l'industrie, au tourisme, et bien d'autres. Les interlocuteurs locaux de Saint-Pierre-et-Miquelon seront invités à participer activement à l'atelier. Le but ultime est d'orienter une gamme de nouveaux projets susceptibles de réussite et de cibler les partenariats.

C. Rôle de chacun pour une coopération dynamique et durable

Je vais lister ci-dessous les différentes suggestions d'actions et de fonctionnements incombant à chaque catégorie de personnes concernées et impliquées dans la coopération régionale avec les provinces atlantiques du Canada. Dans certains cas ce ne seront que des rappels de choses déjà mises en place.

1. Gouvernement et ministère de l'Outre-mer

- Réaliser des **audits** généraux et ciblés en faisant appel à des **spécialistes** du milieu concerné.
- **Investir** dans les infrastructures indispensables telles que les ports et les TIC, ainsi que dans les projets phares.
- Accorder des **moyens humains et financiers** suffisants aux services de l'État et à la collectivité pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement durable par le biais de la coopération régionale.

2. Préfecture et services de l'État

- Entretien de bonnes relations avec la **diplomatie** française au Canada, établir des partenariats et des échanges avec l'ambassade et les consulats.
- Établir des **partenariats** et des **échanges** avec les **services des gouvernements** fédéraux et provinciaux.
- Participer activement à la Commission mixte de coopération régionale et aux travaux qui en découlent, avec une attention particulière au **suivi des dossiers**.
- Initier et faciliter la création d'un **Groupe d'intérêt public** (GIP) qui favorisera le développement économique communautaire, et qui sera chargé du suivi et de la coordination des projets de coopération régionale.

3. Conseil territorial et organismes rattachés

Conseil territorial

- Entretien de **bonnes relations** avec les gouvernements et les ministères provinciaux et fédéraux et signer des **ententes** et des **protocoles** dès que nécessaire ou approprié.
- Établir une **politique d'orientation** économique et un **plan de développement** multisectoriels de l'Archipel.
- Adopter une « **gestion axée sur les résultats**¹ » pour son propre fonctionnement, ainsi que celui de ses partenaires (*annexe 10*).
- Améliorer le code local des investissements et le régime fiscal afin d'augmenter **l'attractivité du territoire**.
- Établir des **partenariats** et des **échanges** entre les services de la collectivité et les services provinciaux et fédéraux.
- Mettre en place un **bureau de représentation** de Saint-Pierre-et-Miquelon dans **chaque province**, ou au moins un bureau pour Terre-Neuve-et-Labrador et un autre pour la zone Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard. Ces bureaux pourraient être hébergés par les consulats. Une telle présence servirait de

¹ Approche de gestion très utilisée au Canada.

relais pluridisciplinaire de l'Archipel dans le Canada atlantique et permettrait de mieux suivre l'ensemble des activités dans la région afin de mieux y participer.

- Créer un **environnement favorable** pour la mise en œuvre de la coopération régionale en investissant dans des infrastructures indispensables telles que les TIC, un centre de congrès moderne et modulable, etc.

SODÉPAR

- Développer un **profil socio-économique** de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- **Positionner** l'Archipel vis-à-vis de son environnement en se reposant sur ses forces telles qu'établies dans le profil.
- Assurer pleinement son rôle de **premier conseiller** en matière de développement économique.
- **Recenser** toutes les manifestations (salons, congrès, foires...) se déroulant dans les provinces atlantiques afin de déterminer une stratégie de **participation**. Investir dans du **matériel de promotion**, modulable pour s'adapter au public et à la taille de l'événement, et de qualité pour donner une image valorisante de l'Archipel.
- Prendre en charge la **communication de la collectivité** et des principaux secteurs d'activités pour garantir cohérence et qualité. L'organisme de promotion doit pouvoir mettre en place une **gamme complète** de brochures, sites Internet de présentation générale, par secteur et par service, en cherchant systématiquement à répondre aux **attentes des clients** actuels et potentiels. Les liens de l'Archipel avec la région et l'Union européenne doivent être mis en valeur.
- Poursuivre le **lobbying** à Paris et à Bruxelles pour suivre l'évolution de dossiers clés et veiller à ce que la législation soit compatible avec les objectifs de développement économique de l'Archipel.
- Formaliser la **veille stratégique**.

Comité Régional du Tourisme

- Poursuivre le travail de **collaboration avec les réseaux** de Terre-Neuve-et-Labrador et l'étendre aux autres provinces.
- Créer des **partenariats** avec les organismes de développement touristique de la région : la Commission de tourisme acadien du Canada atlantique, les centres de recherches académique en matière de tourisme, etc.
- Intégrer les **standards** nord-américains en bénéficiant de **formations** dans le domaine du tourisme organisées au Canada telles que « *SuperAccueil Atlantique* ».
- Favoriser la création de **forfaits, circuits** régionaux et **croisières** thématiques entre les acteurs touristiques canadiens et français de la région.
- Faire de la **promotion conjointe** en profitant notamment d'outils de communication existants (revues, brochures, sites Internet, relations avec la presse, etc.).
- Établir un **calendrier des événements** de la région afin que Saint-Pierre-et-Miquelon puisse être **systématiquement inclus**.

Pôle Halieutique

- **Fédérer** les producteurs locaux afin d'assurer une cohésion dans le cadre d'un **projet commun** et de **défendre les intérêts** de manière collective.
- Consolider les relations avec l'Europe en étroite collaboration avec la SODÉPAR.

Francoforum

- Proposer des **formations** spécifiques à destination des élus locaux, fonctionnaires et gens d'affaires de l'Archipel **sur le Canada** atlantique et son organisation politique et économique. Il serait intéressant d'inviter des intervenants canadiens de ces différents milieux.

4. Acteurs économiques

Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie et des Métiers (CACIM)

- Proposer un **soutien aux entreprises** en mettant l'accent sur la planification stratégique, le montage et le suivi de projets, la communication, l'intégration de l'économie du savoir, etc.
- Établir des **partenariats** avec les centres de **formation professionnelle** canadiens afin d'étendre l'offre proposée à ses ressortissants en les sensibilisant aux méthodes canadiennes.
- Poursuivre les projets de **maillage des gens d'affaires** de l'Archipel entre eux et avec leurs homologues canadiens.
- Négocier et signer une entente de collaboration avec la **Chambre de commerce française du Canada atlantique** et avec le **Saint John's Board of Trade**, et intégrer leurs réseaux.
- Explorer les possibilités de partenariats avec des organismes voisins dans les domaines clés que sont les **transports** et **l'import-export**.
- Organiser des **missions économiques** sur des secteurs ciblés en participant à des événements commerciaux (salons, rencontres d'affaires, etc.).

Association pour la Formation Continue

- Établir des **partenariats** avec les centres de formation professionnelle canadiens afin d'étendre l'offre proposée notamment aux fonctionnaires en les sensibilisant aux **méthodes canadiennes**.

Entreprises locales

- Identifier les **réseaux canadiens** dans son secteur d'activité dans le but de les intégrer et établir des partenariats.
- Passer de la concurrence à la **complémentarité** pour mieux coopérer localement et au Canada.

SODEM

- Favoriser le développement économique sur Miquelon en **étroite collaboration** avec la SODÉPAR.

5. Parlementaires

- Appuyer les dossiers de coopération régionale dans les ministères et obtenir les **financements** nécessaires.
- Veiller à ce que la **législation** soit **compatible** avec les objectifs de développement économique de l'Archipel.
- Fonder un **groupe d'amitié** parlementaire franco-canadien spécifique à l'Archipel.
- Entretenir des relations continues avec les **Parlements européen et canadien**.

D. Quelques conseils de bonne coopération

Afin de réussir à mettre en place tous nos projets, il est bon d'avoir en tête quelques bonnes pratiques que certaines personnes et entités appliquent depuis longtemps, à Saint-Pierre-et-Miquelon comme à Paris. Beaucoup de ces conseils sont en fait des rappels pour plusieurs d'entre nous.

1. S'arrêter pour prendre du recul et établir un vrai diagnostic

Alors que tout semble s'accélérer, que l'on est complètement dépassé par la situation, que l'on sent en son for intérieur que de nombreuses opportunités nous filent entre les doigts, il est paradoxalement urgent de ne rien faire.

Il est très humain de vouloir aller plus vite et de redoubler d'efforts pour compenser les contretemps et les échecs. Malheureusement, dans ce type de situation, nous manquons sérieusement de recul. Nous répétons souvent les mêmes erreurs, alors que bien souvent quelques petites modifications, parfois très simples, permettraient de rectifier le tir.

A première vue, ce genre de remise en question peut sembler inutile et chronophage, voire désagréable. Il est vrai qu'il n'est pas toujours aisé de s'avouer, individuellement ou collectivement, que l'on n'est pas au point. Cela ressemble trop, dans nos esprits, à de l'incompétence. En réalité, c'est le fait de ne pas se remettre en question qui est irresponsable.

Tel un médecin qui veut prescrire le bon remède, tout organisme ou entreprise se doit de prendre le temps d'observer et d'analyser afin d'établir un bon diagnostic et d'apporter des réponses adaptées et efficaces.

2. Se fixer des objectifs

Si l'on veut augmenter ses chances de réussir son parcours, il est bon de connaître à l'avance sa destination. Tout itinéraire a un point de départ, qui n'est autre que le diagnostic établi plus haut, et un point d'arrivée : les objectifs d'une entreprise, de la Collectivité territoriale, d'une mairie, de la Préfecture...

Lorsque l'on sait où l'on va, on peut choisir, en fonction du point de départ, de sa disponibilité et de ses possibilités, son trajet, avec un nombre, des lieux et des durées d'escales réalistes. Chacune de ces escales sera l'occasion d'évaluer l'état d'avancement du voyage, sans oublier l'état des voyageurs.

Ainsi, tout organisme qui a des objectifs clairement définis et établis pourra s'organiser en hiérarchisant les priorités, en répartissant les tâches, en établissant des échéances et calendriers d'actions, avec des périodes d'évaluation régulières. Il pourra élaborer une stratégie qui lui est propre, dans le but d'atteindre ses objectifs.

En outre, l'exercice de prospection, au sein même de l'organisme, pour déterminer les objectifs les mieux adaptés à sa réalité peut être un moment fédérateur pour celui-ci. Si tous ses membres participent à la définition des objectifs, leur adhésion au projet n'en sera que plus forte et ils s'en sentiront valorisés.

Enfin, le fait d'avoir des objectifs précis permet de reconnaître rapidement les bonnes opportunités qui se présentent, parfois fortuitement. Ainsi, il sera beaucoup plus facile de repérer les bonnes occasions de coopération avec les Canadiens une fois les objectifs de chacun clairement définis à un niveau local. A partir de là, il sera possible et souhaitable de fixer des objectifs dans le cadre de la coopération régionale.

3. Formaliser sa démarche pour anticiper et planifier

« *Les paroles s'envolent, les écrits restent* ». Tout travail d'analyse, toute réunion, toute élaboration de stratégie, que ce soit à grande ou petite échelle, doit être formalisé : il faut une trace écrite. On peut revenir dessus pour se souvenir, pour vérifier, et donc assurer un meilleur suivi. L'inscription de certains éléments permet également d'éviter de faire fausse route.

Un compte-rendu de réunion, un cahier des charges, un tableau de bord sont autant d'éléments qui rentrent dans le montage de projet mais qui peuvent néanmoins être utilisés individuellement (*annexe 11*).

4. Évaluer pendant et après

Plutôt que de risquer de faire fausse route, il est plus simple de prévoir des moments d'évaluation tout au long de l'évolution d'un projet ainsi qu'après qu'il ait abouti.

L'évaluation « pendant » permet de vérifier, d'une part, que toutes les tâches réparties entre chaque intervenant ont bien été effectuées et, d'autre part, que les objectifs intermédiaires

ont bien été atteints. Tout écart est donc rapidement identifié et permet d'adapter les actions, la stratégie, la répartition du travail. L'évaluation au cours du projet permet à la fois réactivité et adaptabilité.

Cela étant, il est difficile de prendre du recul dans le feu de l'action. C'est pourquoi il est toujours recommandé de faire le point à la fin du projet, pour recenser les difficultés rencontrées et les dysfonctionnements afin d'y remédier et d'établir une procédure pour les projets récurrents. Il est important d'avoir cette démarche rapidement, car le temps favorise l'oubli.

5. Communiquer avant et pendant plutôt que trop tard

La plupart d'entre nous sommes persuadés de communiquer souvent et efficacement. Cette impression est renforcée à Saint-Pierre-et-Miquelon car, l'Archipel étant petit par sa taille, les uns et les autres se voient et discutent souvent. Malheureusement, cette forme de communication, bien que très agréable, a le défaut de manquer de formalisation. Les informations sont souvent incomplètes, parfois altérées et peu structurées.

Que ce soit au sein de son organisation ou avec ses partenaires, il est indispensable d'utiliser tous les moyens de communication à notre disposition pour informer, échanger, valider, vérifier, motiver, persévérer et réussir. Une communication efficace est une communication planifiée, régulière, globale et cohérente.

- Toute forme d'information permet de **garder le contact** et d'entretenir son réseau. L'échange étant à double sens, on augmente ses chances d'être soi-même destinataire d'une information utile.
- Autant il est bien d'être réactif, **être proactif** est encore mieux. C'est en agissant par anticipation que l'on peut prévenir et désamorcer toute crise potentielle. Une communication régulière et planifiée donne de la crédibilité.
- Le **même message** doit être donné aux différents interlocuteurs, même s'il doit être adapté à chaque public. Il s'agit de ne pas se contredire et d'entretenir sa crédibilité.
- Les outils modernes ne dispensent pas d'**organiser des réunions**, bien au contraire. Le téléphone et le courriel ne remplaceront jamais une réunion avec tous les acteurs qui permet une réelle interactivité et qui garantit que le même message a été délivré à tous les participants.

6. Oser se former : il n'est jamais trop tard

Tout au long de notre vie, nous apprenons des choses nouvelles. De nombreuses pratiques existent dans des entreprises multinationales très performantes, pourquoi se refuser ne serait-ce qu'un aperçu de ces techniques qui ont fait leurs preuves ? Ce n'est pas parce que l'on travaille pour une petite entreprise, association ou encore service public et parapublic sur un petit territoire que l'on ne mérite pas d'avoir accès à ces savoir-faire.

Il est donc possible d'enrichir ses connaissances avec une démarche personnelle par le biais de formations au niveau local (AFC et CACIM) ou à distance, en métropole ou au Canada.

Pour ceux qui n'ont vraiment ni le temps ni la motivation pour acquérir de nouvelles connaissances, il s'agit de bien de s'entourer en recrutant des collaborateurs de qualité.

7. S'autoriser le meilleur pour le diagnostic et le suivi

Autant il est normal de surveiller les dépenses de la structure pour laquelle on travaille, autant il faut savoir dépenser de l'argent intelligemment pour en gagner ou en économiser par la suite. L'Archipel a souvent fait les frais « d'économies de bouts de chandelle » décidées localement ou à Paris, dans le privé comme dans le public.

Que ce soit pour le recrutement à un poste fixe ou dans le cadre d'une mission, ou encore pour la mise en œuvre d'un audit par un cabinet spécialisé, il faut de temps à autres se donner les moyens de ses ambitions en faisant appel aux meilleurs dans leur domaine. Ainsi nous aurons le bon diagnostic et le suivi nécessaire pour mener à bien nos projets.

8. Se mettre en réseau pour mutualiser les connaissances et se motiver

Il est toujours utile de faire partie de réseaux et de circuits en général, surtout lorsque l'on est isolé. Cela permet de rencontrer des personnes différentes et de partager des idées et des approches différentes.

Les diverses associations et organismes par secteur d'activité ou par catégorie socio-professionnelle se trouvent assez facilement sur Internet, dans des revues spécialisées ou en demandant tout simplement à une personne travaillant dans le domaine en question.

9. Participer et inviter aux manifestations officielles

De la même manière qu'une communication régulière, une présence régulière à des événements ou à des cérémonies officielles permet d'entretenir de bonnes relations qui augmenteront les chances de réussite dans la réalisation de nos projets communs. La Préfecture, le Conseil territorial, les mairies, les entreprises gagneraient tous à multiplier les invitations aux manifestations locales plus ou moins formelles et à participer le plus souvent aux événements se déroulant chez nos voisins Canadiens.

10. Faire de la veille stratégique pour maîtriser son environnement

Afin de s'adapter et de saisir toutes les opportunités de collaboration, il est important d'effectuer une veille stratégique active. En dépassant les frontières et en mettant à disposition une masse d'informations, Internet facilite aujourd'hui cette veille stratégique.

CONCLUSION

Nous avons fait le tour des possibilités de coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada. Nous savons ce qu'elle peut nous apporter mutuellement et en quoi l'Archipel peut intéresser les décideurs et entrepreneurs des provinces voisines. Nous avons compris pourquoi la coopération actuelle n'a pas réellement permis d'obtenir les résultats escomptés : trop institutionnelle, manque de suivi, décalage entre les politiques français d'un côté et les techniciens canadiens de l'autre.

Mon rapport recense les possibilités de collaboration par secteur d'activité, les actions transversales à mettre en place pour pérenniser cette coopération, en précisant le rôle des différents acteurs français. Cette liste de recommandations n'a pas la prétention d'être exhaustive, cela ne serait ni réaliste, ni souhaitable.

L'essentiel aujourd'hui, c'est que chacun trouve sa place dans un milieu d'échanges, d'écoute et d'ouverture. Dès lors que les élus, responsables d'organismes et entrepreneurs se retrouveront régulièrement pour se mettre d'accord sur une stratégie de développement de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec une approche pragmatique et méthodique, le reste coulera de source.

Avec une bonne formalisation et planification, chaque personne aura la possibilité de contribuer aux nombreux projets communs qui verront le jour. Cette volonté collective nous permettra d'embarquer sur la spirale ascendante de la réussite. De la même manière que le monde attire le monde et que l'argent attire l'argent, des projets réussis tracent le chemin pour des idées nouvelles et ambitieuses.

C'est pourquoi il est crucial de saisir l'opportunité qui se présente à nous actuellement. A l'issue de ma mission dans les provinces atlantiques, je peux affirmer que les Canadiens sont prêts à travailler avec Saint-Pierre-et-Miquelon. Il serait regrettable de laisser passer cette (dernière) chance et de risquer de décevoir encore.

Il est indispensable que tout le monde s'investisse dans la coopération régionale : le Gouvernement en mettant à disposition les moyens humains et financiers pour un diagnostic et un suivi obligatoire ; la Préfecture en mettant en place le comité de coordination des affaires internationales de l'Archipel ; le Conseil territorial en créant un contexte favorable aux échanges, tant à un niveau diplomatique qu'avec des infrastructures à la hauteur de nos ambitions ; la SODÉPAR en formalisant le positionnement et une stratégie globale de Saint-Pierre-et-Miquelon et en mettant l'accent sur la promotion ; la CACIM et le CRT en rassemblant les entreprises locales et en établissant des partenariats avec des interlocuteurs canadiens ciblés ; l'AFC et le Francoforum en assistant toute personne des secteurs public ou privé qui souhaite approfondir ses connaissances.

Ce qui doit nous motiver c'est notre volonté de réaliser cette part de rêve que beaucoup d'entre nous portent en eux. Il nous faut créer un « mythe porteur », qui placera l'Archipel au rang de communauté de premier plan, de communauté ressource, modèle de développement par l'économie du savoir, attirant entreprises et investissements étrangers.

Saint-Pierre-et-Miquelon peut et doit marquer ce tournant économique qui nous mènera vers un développement durable. Je suis convaincu que la coopération régionale est notre meilleur moyen de construire cet avenir que nous appelons de tous nos vœux.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici les personnes qui m'ont aidé au cours de ma mission, notamment dans l'Archipel les personnes qui sont venues à ma rencontre et qui m'ont exposé leurs idées, leurs projets, leurs besoins, ainsi que toutes les personnes qui m'ont accueilli avec générosité et ouverture lors de mes visites au Canada.

En outre, au cours de cette mission, j'ai pu apprécier l'appui et le concours de l'Ambassadeur de France à Ottawa, M. Daniel JOUANNEAU, ainsi que celui du Consul général de France à Moncton, M. Olivier NICOLAS. Je les en remercie vivement.

Je remercie également Mme Françoise ENGUEHARD, Présidente de la Société Nationale de l'Acadie, qui m'a accompagné à plusieurs reprises.

D'autre part, l'organisation et le bon déroulement de cette mission ont été rendus possibles grâce à l'appui technique de M. Ali CHAISSON, dont j'ai également pu apprécier les qualités humaines.

La rédaction de ce rapport qui, je l'espère, constituera un véritable outil de travail pour le développement économique de l'Archipel, a été menée à bien par Mlles Stéphanie BOWRING et Kathy COSTE, mes assistantes. Merci pour votre aide précieuse et pour votre dévouement.

Merci également à M. Benoît GERME pour son soutien technique et à M. Marc TARASKOFF pour l'illustration de la couverture du rapport.

Ce rapport, fruit d'un travail collectif, symbolise parfaitement ce que la coopération et la collaboration entre les personnes peut donner : un enrichissement mutuel qui permet, tous ensemble, d'aller plus loin.



Denis DETCHEVERRY

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission	65
Annexe 2 : Feuille de route Ottawa.....	67
Annexe 3 : Comptes-rendus des réunions au Canada	75
Annexe 4 : Accord hydrocarbures : article 17	85
Annexe 5 : Compétences du Conseil territorial	87
Annexe 6 : Explications sur les gouvernements canadiens.....	89
Annexe 7 : Article du Guardian de IPE.....	91
Annexe 8 : Groupement d'intérêt public (GIP)	93
Annexe 9 : RDÉE.....	95
Annexe 10 : Gestion axée sur les résultats	97
Annexe 11 : Planification stratégique	99

Annexe 1

Le Premier Ministre

1 8 0 3 / 0 6 / S G

Paris, le 23 DEC. 2006

Monsieur le Sénateur,

La coopération régionale entre la France et le Canada à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon connaît un nouveau développement, centré principalement sur les projets à caractère économique.

Les 2 et 3 octobre 2006, le ministère des affaires étrangères canadien a organisé, à Ottawa, un premier séminaire de coopération régionale auquel ont participé les élus nationaux de l'archipel et le président du Conseil général. Une feuille de route franco-canadienne fixant les domaines prioritaires et leur calendrier de réalisation au cours des années 2007 et suivantes a été établie à l'issue de ce séminaire.

Le contrat de plan entre l'État et Saint-Pierre-et-Miquelon, qui doit être renouvelé en 2007, prend notamment en compte cette impulsion nouvelle et devrait comprendre un volet important concernant la coopération régionale et l'insertion de l'archipel dans un courant d'échange avec les Provinces maritimes du Canada.

Compte tenu de votre intérêt pour ces sujets et des contacts que vous avez pu nouer avec vos homologues du Sénat canadien, j'ai décidé de vous confier une mission dont l'objet est de définir les priorités d'une coopération pérenne entre l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et les Provinces maritimes du Canada.

.../...

Monsieur Denis DETCHEVERRY
Sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon
SÉNAT
Palais du Luxembourg
75291 PARIS Cedex 06

2.-

Vous vous appuyerez, pour cette mission, sur les conclusions du séminaire franco-canadien et sur la feuille de route qui a été préparée par le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'outre-mer.

Vous me proposerez les modalités d'application de cette coopération dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, du tourisme, de l'environnement et des technologies de l'information et de la communication.

Vous examinerez en particulier les possibilités offertes par le statut juridique de Saint-Pierre-et-Miquelon dans son association à l'Union européenne pour la transformation des produits canadiens destinés au marché communautaire. Une partie de votre rapport devra être consacrée à la mise en œuvre de l'accord sur l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers signé le 17 mai 2005 et actuellement en cours de ratification.

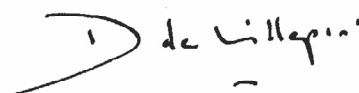
Vous examinerez également les modalités d'un dialogue politique avec le Parlement canadien sur ces questions, afin de faciliter la pérennisation de cette coopération.

Pour vous permettre d'accomplir cette mission, un décret de ce jour, pris sur le fondement de l'article L.O. 297 du code électoral, vous nommera parlementaire en mission auprès du ministre de l'outre-mer. Vous bénéficierez du concours des services de ce ministère et de l'ensemble des administrations compétentes et pourrez consulter l'ensemble des organismes publics concernés.

Compte tenu du calendrier parlementaire et de l'actualité de ces questions pour le développement économique de l'archipel, je vous remercie de me remettre les conclusions de votre rapport le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amitiés


Dominique de VILLEPIN

Annexe 2

RENCONTRE DES GROUPES DE TRAVAIL FRANCO-CANADIENS SUR SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Ottawa
2 et 3 octobre 2006

FEUILLE DE ROUTE

La première rencontre des groupes de travail sur Saint-Pierre-et-Miquelon a eu lieu les 2 et 3 octobre à Ottawa.

Ces groupes de travail ont été créés à la demande du ministre des Affaires étrangères français, Philippe Douste-Blazy, lors de sa visite au Canada en mars 2006, et acceptés par le ministre des Affaires étrangères canadien, Peter G. MacKay.

Les discussions ont eu lieu en présence d'une délégation française composée du préfet et des élus de Saint-Pierre-et-Miquelon, de représentants des ministères français de l'Outre-mer, de l'Agriculture et de la Pêche, des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère délégué au Tourisme, et d'une délégation canadienne représentée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Pêches et Océans, le ministère des Transports, la Garde Côtière canadienne, l'Agence canadienne d'Inspection des Aliments et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique ainsi que des représentants de ministères provinciaux (la liste complète des participants se trouve en annexe)

Le groupe de travail portant sur les questions de coopération économique a abordé les thèmes du tourisme, des affaires économiques, des affaires maritimes et de l'environnement (déchets et pollution marine).

Le second groupe de travail a abordé le thème de la coopération franco-canadienne en matière d'hydrocarbures.

Le présent document résume le contenu des discussions, identifie les actions à entreprendre, fixe un échéancier pour leur réalisation et désigne le binôme franco-canadien chargé du suivi de chacun des programmes.

OBJECTIF

Valorisation de l'industrie touristique à Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM).

Trois axes d'intervention ont été identifiés :

1. Développer l'offre touristique sur SPM
2. Offrir de la formation dans le secteur touristique
3. Structurer la promotion

1.- Une des premières actions à envisager consisterait à effectuer un bilan de l'offre touristique de SPM (restauration, hôtellerie, accès, etc.). Des besoins ont été identifiés dans le domaine de l'hébergement, en particulier pour l'accueil des groupes.

Une mission d'ODIT France se rendra à SPM en décembre 2006. Sa tâche sera d'élaborer un plan de développement touristique de l'archipel sous forme de recommandations opérationnelles. Il prendra en compte la situation locale et les travaux déjà réalisés. Dans l'objectif d'une meilleure intégration des entreprises de SPM au marché touristique régional, les principaux séminaires, salons et autres événements pertinents du secteur seront systématiquement identifiés et listés.

2.- Il existe une structure financée par l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) pour les provinces atlantiques, le Partenariat touristique sur les provinces atlantiques (PTPA), qui a déjà travaillé sur l'offre de formation pour SPM. L'ouverture pour cette offre est toujours valable.

3.- La Directrice de la Maison de la France pour le Canada se rendra dans l'archipel au mois de novembre. Elle étudiera avec les acteurs locaux les actions qui pourraient être mises en œuvre au bénéfice de SPM grâce à l'appui de MDLF, notamment la promotion de SPM dans le cadre de manifestations sur le territoire canadien et les actions communes susceptibles d'être menées pour assurer une promotion conjointe de l'archipel et des Provinces atlantiques (par exemple aux USA).

Un sous-groupe de travail, comprenant des représentants de l'APÉCA, l'PTPA, la Commission canadienne du tourisme, SPM et la Maison de la France au Canada ainsi que des associations professionnelles et des gens d'affaires, devrait être mis en place pour assurer le suivi. Les actions à mener devraient comprendre :

- 1^{ère} phase : bilan sur l'état du tourisme à SPM
- 2^{ième} phase : liste des événements et activités touristiques de la région
- 3^{ième} phase : définition de produits et d'actions de promotion conjointes

COORDONNATEURS CANADIENS

- › Rob McCLOSKEY, Directeur général, Tourisme Atlantique (avec la collaboration de Serge LANGIS, Directeur général, Commerce international et investissement, Agence de promotion économique du Canada Atlantique)

COORDONNATEUR FRANÇAIS

- › Pierre-Yves CASTAING, Directeur du Comité régional du Tourisme de Saint-Pierre-et-Miquelon

ÉCHÉANCIER

31 octobre :	Création du groupe de travail
Novembre :	Mission de la Maison de la France à SPM Mission de l'APÉCA à SPM
Décembre :	Mission de ODIT France à SPM
Janvier 2007 :	Définition de la plate-forme de travail (activités à entreprendre, calendrier, etc.)

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS

Au cours des dernières années, des initiatives ponctuelles ont été mises en place afin de favoriser la coopération économique entre SPM et les provinces atlantiques. Ces initiatives ont, pour la plupart, été concluantes et mené à des résultats concrets.

Il y a toutefois un besoin d'encadrement visant à assurer le suivi des initiatives que ce soit le développement de partenariat entre les entreprises canadiennes et celles de SPM ou l'identification d'activités auxquelles pourraient participer les PME de SPM, etc.

Il a été proposé de mettre en place une structure impliquant les communautés d'affaires des deux régions. Cette structure aurait le mandat d'assurer le suivi et l'encadrement des initiatives et activités de promotion de coopération économique.

Un projet de création d'une filiale atlantique de la Chambre de commerce Canada-France a déjà été soumis et soutenu par l'APÉCA pour financement.

La création et la viabilité de cette structure reposent sur la participation active des gens d'affaires dans ce projet et l'obtention des ressources humaines, financières et techniques nécessaires.

Un groupe de travail, composé de l'APÉCA, SODEPAR, Préfecture de SPM et gens d'affaires, sociétés intéressées, devrait être créé pour travailler à la mise en place de cette filiale et soutenir l'intérêt des provinces atlantiques au projet.

La mission économique de l'Ambassade de France se chargera, à l'occasion d'une mission sur place, d'identifier les attentes et les projets des acteurs économiques locaux. Elle offrira son expertise pour ce qui concerne l'exportation vers l'Union européenne.

COORDONNATEUR CANADIEN

- › Serge LANGIS, Directeur général, Commerce international et investissement, Agence de promotion économique du Canada Atlantique

COORDONNATEUR FRANÇAIS

- › Olivier NICOLAS, Consul général de France dans les provinces atlantiques

ÉCHÉANCIER

15 octobre :	Définir clairement le mandat du groupe de travail
26 octobre	Visite de la mission économique a SPM
30 octobre :	Identifier les membres du groupe de travail
15 novembre :	Tenir la 1 ^{ère} réunion du groupe de travail
30 janvier :	Effectuer un diagnostic sur l'état des échanges économiques entre SPM et les Provinces atlantiques en mettant l'accent sur les forces et faiblesses.

AFFAIRES MARITIMES

OBJECTIFS- 1

Établir une coopération dans le domaine scientifique entre l'IFREMER et les centres de recherche canadiens.

- Soutenir l'activité aquacole de SPM par une coopération avec les centres de recherche et de technologie aquacoles canadiens.
- Renforcer, dans le cadre du MOU de 1990, la coopération en matière de recherche océanique entre IFREMER et ses partenaires canadiens.

Les thèmes de coopération proposés sont :

- › Aquaculture de la coquille Saint-Jacques
 - production
 - écloseries
- › Surveillance des toxines
- › Élevage de la morue
- › Approche écosystémique des pêches
- › Substituts nutritionnels aux farines animales
- › Efflorescences algales toxiques

Un appui a déjà été fourni par la commission mixte à l'ostréiculture ainsi qu'à l'élevage de la morue.

ÉCHÉANCIER

31 octobre : Identification des spécialistes canadiens par Pêches et Océans Canada et communication des noms au coordinateur français.

OBJECTIFS - 2

Coopération dans le domaine sanitaire : recherche conjointe franco-canadienne dans le domaine des agréments sanitaires de produits de la pêche et de l'aquaculture

SPM ne possède pas les laboratoires et équipements nécessaires pour l'analyse des produits d'exportation vers l'Union Européenne. Deux laboratoires de diagnostic sont accrédités au Canada par l'UE pour l'analyse des coquillages, dont un situé à Moncton.

SPM aimerait diriger ses échantillons vers l'Est du Canada plutôt que vers la France métropolitaine.

Une rencontre entre les représentants de Pêches et Océans Canada et de SPM est nécessaire afin de discuter des détails et de la possibilité d'en arriver à une entente.

ÉCHÉANCIER

15 octobre : Prise de contacts entre Pêches et Océans Canada et SMP

OBJECTIFS - 3

Les règles d'origine et le transbordement de la crevette nordique : Projet « Transit Crevettes »

SPM offre deux possibilités de transit des produits de la mer vers l'Union Européenne : le transbordement et la dérogation à la règle d'origine.

Le transbordement permet de faire transiter des produits non transformés provenant d'un pays tiers par les territoires associés à l'UE (dont fait partie SPM) afin d'avoir accès aux taux de douane du territoire européen.

La dérogation à la règle d'origine permet l'entrée de produits ayant subi une transformation suffisante (45% de la valeur ajoutée) sur le marché européen sans droit de douane. Une dérogation est habituellement valide pour 5 ans. Dans le cadre de la coquille Saint-Jacques, l'entente a été conclue pour 7 ans et exonère de tout droit de douane ce produit sur le marché commun européen.

Il y a deux éléments à considérer :

- Les coûts de transformation des produits de la mer à SPM sont relativement élevés.
- Il y a actuellement 13 usines de transformation de la crevette à Terre-Neuve qui ne fonctionnent qu'au tiers de leur capacité.

COORDONNATEUR FRANÇAIS

› Dominique DEFRANCE, Directeur Adjoint, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche

COORDONNATEUR CANADIEN

› Serge LANGIS, Directeur général, Commerce international et investissement, Agence de promotion économique du Canada Atlantique

ENVIRONNEMENT – POLLUTION EN MILIEU MARIN

OBJECTIFS

Signature de l'entente entre la France et le Canada sur l'établissement du plan d'urgence conjoint contre la pollution en milieu marin (entente élaborée en 2001)

ACTIONS

- › Rétablir les contacts entre les représentants des deux pays
- › S'entendre sur la nature juridique de cette entente (Traité ou Protocole d'entente)
- › Régler les questions techniques : capacité de répondre, utilisation de dispersants
- › Compléter les annexes
- › Soumettre les textes aux directions juridiques des ministères des Affaires étrangères de la France et du Canada

COORDONNATEUR CANADIEN

- › Nora McCLEARY, Conseillère principale, Pêches et Océans Canada/Garde Côtière

COORDONNATEUR FRANÇAIS

- › Jean Marc GUYAU, Directeur Affaires Maritimes Saint-Pierre-et-Miquelon

ÉCHÉANCIER

31 octobre 2006 : Faire revoir le texte par les directions juridiques des ministères des Affaires étrangères français et canadien

31 décembre 2006 : Finaliser le texte

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

OBJECTIFS

Trouver des solutions à la gestion des déchets de Saint-Pierre-et-Miquelon et évaluer la possibilité d'exporter les déchets de SPM vers l'Est du Canada.

COORDONNATEUR CANADIEN

- › Lyne MONASTESSE, Directrice intérimaire, Gestion des déchets, Environnement Canada

Alternatif :

- › Martin SIROIS, Chef, Programmes internationaux, Gestion des déchets, Environnement Canada

COORDONNATEUR FRANÇAIS

- › Frédéric CLEREAUX, Responsable du traitement des déchets pour la Mairie de Saint-Pierre-et-Miquelon

ÉCHÉANCIER

12 octobre : - Rencontre de Lyne Monastesse avec M. Pageat de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie de France

31 décembre : - Identifier les importateurs potentiels, et les installations d'élimination et de valorisation des déchets dans les provinces atlantiques

- Faire le suivi sur les préavis pour l'importation de déchets dangereux vers le Canada

HYDROCARBURES

OBJECTIFS

Préparation de la mise en œuvre de l'article 17 de l'accord du 17 mai 2005 sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures transfrontaliers qui prévoit la création d'un « groupe de travail technique » chargé d'examiner toutes les informations liées au cadre géologique régional ainsi que toutes les questions relatives à la mise en œuvre du plan de développement et de valorisation économique.

Il est convenu que ces actions seront menées sans attendre les ratifications respectives de l'accord.

COORDONNATEUR CANADIEN

- › Caterina VENTURA, Directrice adjointe, Direction du droit des océans et de l'environnement, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

COORDONNATEUR FRANÇAIS

- › Carole MERCIER, Chargée du Bureau exploration, production des hydrocarbures, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

En ce qui concerne le groupe de travail technique prévu par l'article 17 de l'accord du 17 mai 2005, il faut :

- Confirmer la façon d'organiser le groupe de travail technique; et ;
- Fournir une liste des participants tant canadiens que français.

En ce qui concerne l'entente administrative prévue par l'article 13 (3) de l'accord du 17 mai 2005, fournir une liste des participants tant canadiens que français pour :

- Identifier leur intérêts respectif et
- Entamer les discussions sur l'entente administrative,

En particulier, il faudra :

- Fournir une liste des participants au « groupe de travail technique de l'article 17 d'ici janvier 2007 et ensuite définir les objectifs et les missions du groupe ainsi que préparer un projet de règlement intérieur.
- Inclure l'entente administrative de l'article 13 dans le programme de travail du groupe et entamer les discussions dès janvier 2007 avec les représentants *ad hoc* du groupe.

ECHÉANCIER

Janvier 2007 :

- Fournir une liste de participants canadiens et français, définir les objectifs et missions du groupe ainsi que le règlement intérieur,
- Le premier sujet de discussion sera l'entente administrative.

Annexe 3

Comptes-rendus des principales rencontres dans les provinces atlantiques

Réunion avec The Harris Centre of Regional Policy & Development

- *M. Rob GREENWOOD, Ph.D., directeur du Harris Centre*
- *M. Michael CLAIR, directeur associé aux politiques publiques*

La discussion, très informelle, fut orientée principalement vers les comparaisons entre les réalités de l'Archipel et les similarités vis-à-vis d'autres régions qui intéressent le Centre HARRIS. Le Centre HARRIS a tenté, à plusieurs reprises, d'inclure, entre autres, la SODÉPAR, mais les invitations demeurent sans réponse. Le Centre HARRIS aimerait organiser un atelier régional dans l'Archipel, un événement qui rassemblerait des représentants de la Memorial University, du gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, du gouvernement du Canada, des groupes non gouvernementaux intéressés au commerce, à l'industrie, au tourisme, et bien d'autres. Les interlocuteurs locaux de Saint-Pierre-et-Miquelon seraient sollicités pour participer activement à l'atelier. Le but ultime serait d'orienter une gamme de nouveaux projets susceptibles de réussir et de cibler les partenariats. De plus, le Dr GREENWOOD est d'accord pour inclure l'Archipel dans les réseaux du North Atlantic Forum et la Fondation canadienne pour la revitalisation rurale.

Réunion avec la société Continental Marble

- *M. Lorne JANES, Président et président sortant – Association des manufacturiers et exportateurs de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Association des manufacturiers et exportateurs du Canada*

La discussion a porté essentiellement sur la valeur de faire affaires avec l'Archipel et son statut particulier. Par contre, selon M. JANES, il faut sensibiliser et influencer les professionnels de l'industrie des maisons d'expédition avec un accent particulier chez les transitaires. Généralement, le transport est une expertise particulière et les décisions sont prises par le transitaire.

Réunion avec le Ministère des affaires

- *L'honorable Kevin O'BRIEN, ministre des Affaires*
- *M. Derick LAITE, conseiller politique*

La discussion fut une exploration du statut particulier de l'Archipel car il demeure nébuleux et parfois difficile à expliquer. Il y a tout de même un intérêt particulier de poursuivre la réflexion. Le ministre a l'intention de créer un comité ministériel chargé d'étudier très particulièrement les opportunités que présente Saint-Pierre-et-Miquelon.

Réunion avec la Newfoundland & Labrador Federation of Agriculture

- *M. Merv WISEMAN, président*
- *Mme Andrea BOURNE, directrice générale*

Une importante partie de la discussion fut la démystification de l'Archipel et son potentiel, plus précisément en matière d'accès au marché européen et sa capacité d'être un lieu de quarantaine. Il y a un intérêt particulier pour la quarantaine et les possibilités de valeur ajoutée de produits.

Réunion avec le St. John's Board of Trade

- *Mme Cathy BENNETT, présidente*
- *Mme Gail RYAN, directrice générale*
- *M. Mark KING, directeur général associé aux communications et politiques*

La discussion a été très conviviale et les intervenants furent très intéressés par les avantages du Statut particulier de l'Archipel. La discussion s'est vite orientée vers la question du ravitaillement de l'Archipel en matière de produits frais et produits surgelés. Il y a une opportunité de mieux desservir l'Archipel par Terre-Neuve, en l'occurrence par Fortune. Un rapprochement est souhaité entre le St. John's Board of Trade et la CACIM de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Réunion avec Destination St. John's

- *Mike BUIST, directeur général*

La réunion fut caractérisée par des discussions très franches sur l'état du développement de l'industrie touristique de Terre-Neuve-et-Labrador et celle de l'Archipel Saint-Pierre-et-Miquelon. M. BUIST aimerait agrandir la relation avec l'Archipel en l'ajoutant à la Destination St. John's. Il est d'avis que l'Archipel ne devrait pas prétendre être une destination en soit, mais plutôt un outil subrégional du tourisme terre-neuvien et néo-écossais.

Réunion avec la Mission économique à Montréal

- *M. Patrick ERBS - Conseiller commercial et Adjoint au Chef de mission*

Les discussions avec M. ERBS ont été conviviales mais très franches. Il existe très peu de relations entre la Mission économique et l'Archipel, et lorsqu'il y a relation, elle est très peu suivie. La Mission économique est compétente pour le Québec et les provinces atlantiques. Il faut beaucoup plus de liens, et ceux-ci sur une base continue. Il faut absolument se préparer pour les célébrations Québec 2008. Il faut également réfléchir au projet du Centre de la francophonie dans les Amériques et la place que veut y prendre l'Archipel.

Réunion avec le Ministère du Développement économique, innovation et Exportation du Gouvernement du Québec

- *M. Jean-Pierre ARSENAULT – Directeur Europe*
- *M. Marc FILLION – Chef du pupitre France*

MM ARSENAULT et FILLION ont été très heureux d'avoir un premier contact avec Saint-Pierre-et-Miquelon. De toute évidence, le consensus général est qu'une coopération décentralisée est de mise. En matière de tourisme, plusieurs possibilités sont discutées dont les relations avec la Gaspésie et plus de relations avec l'Acadie. Il y a également des possibilités de collaboration en matière d'aquaculture et de recherche marine. Des pôles d'excellence sont également à développer.

Réunion avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (une table ronde avec plusieurs membres du Bureau de direction)

- *M. Jean-Guy RIOUX – Président*
- *Mme Marielle BEAULIEU – Directrice générale*

Les discussions furent très décontractées et amicales. M. RIOUX est un grand ami de Saint-Pierre-et-Miquelon et désire sincèrement améliorer les relations avec l'Archipel. Le consensus général est que les communautés connaissent très peu l'Archipel et doivent bâtir des relations. La FCFA organise un « Sommet des communautés francophones et acadienne » les 1, 2 et 3 juin à Ottawa et aimerait voir la participation d'une délégation de l'Archipel.

Réunion avec la Commission nationale des Parents francophones (CNPF)

- *Mme Murielle GAGNÉ-OUELLETTE – Directrice générale*

Saint-Pierre-et-Miquelon est inconnu du réseau de la CNPF. Plus encore, l'infrastructure et l'expertise que représente l'Éducation nationale française pour le développement de la petite enfance chez les communautés minoritaires à l'extérieur du Québec demeurent inexplorées.

Réunion avec le Réseau de développement économique et d'employabilité

- *M. Pierre BÉLANGER – Président*
- *M. Roger LAVOIE – Directeur général*
- *M. Richard AUBRY – Directeur général adjoint*

La haute direction s'intéresse vivement à Saint-Pierre-et-Miquelon. Par contre, très peu de données existent sur l'Archipel. Un processus formel de planification stratégique axée sur les résultats et visant le développement économique communautaire est nécessaire pour aller plus loin. RDÉE Canada pourrait appuyer de telles démarches. Chose certaine, le tourisme, l'agriculture, l'économie du savoir et les produits manufacturiers forment le noyau de projets potentiels. Ils croient qu'il faut identifier un RDÉE au Canada atlantique qui désire agir comme partenaire privilégié.

Réunion avec des le Conseil canadien des pêcheurs professionnels

- *M. John SUTCLIFFE - Directeur général*
- *M. Pierre VERREAULT – Coordonnateur (Projets ressources humaines)*

Il y a une grande volonté du Conseil canadien des pêcheurs professionnels de travailler en partenariat avec Saint-Pierre-et-Miquelon. Le CCPP possède un réseau très impressionnant de formateurs, de programmes visant à l'amélioration de la qualité et la professionnalisation de du métier. Le CCPP est prêt à partager ses expertises avec les gens de l'industrie de la pêche sur l'Archipel. Les prochaines étapes devraient normalement aboutir au développement d'un projet pilote international avec Saint-Pierre-et-Miquelon.

Réunion avec deux personnes très impliquées dans le Sustainable Food Laboratory

- *M. Daniel BERNIER – Directeur de recherche – Summa Strategies, Inc.*
- *M. Pierre VERREAULT – Coordonnateur- CCPP*

Les discussions furent très intéressantes, car selon l'opinion de MM. BERNIER et VERREAULT, Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait servir de centre d'excellence en matière de développement durable. L'Archipel est isolé, peu peuplé et représente une région géographique propre. Le Statut particulier de l'Archipel permet l'adoption de politiques très progressistes en matière d'environnement et en développement durable.

Réunion avec le Conseil canadien des pêches

- *M. Patrick McGUINNESS, Président*

Il y a un très grand intérêt pour Saint-Pierre-et-Miquelon au sein des transformateurs au Canada. Par contre, les dossiers de dérogation à la règle d'origine sont complexes et prennent du temps. Le Conseil attend toujours la réponse de la SODÉPAR en matière de crevette nordique. Par contre, une fois que les décisions seront prises à Terre-Neuve-et-Labrador face à l'avenir de l'industrie, il y aura une vague de changements. L'Archipel pourrait s'inscrire dans cette foulée d'améliorations de la qualité et de la valeur ajoutée.

Réunion avec la Commission du tourisme acadien du Canada atlantique (CTACA)

- *M. Jacques ROBICHAUD – Directeur général - CTACA*
- *M. Luc LAPOINTE – Président – Le rêve canadien*

La discussion fut caractérisée par la découverte de possibilités de collaboration entre la CTACA et Saint-Pierre-et-Miquelon. La CTACA mise beaucoup sur les meilleures pratiques en tourisme, en collaboration directe avec l'APÉCA et quatre ministères de tourisme des Provinces atlantiques. Le produit touristique acadien est fixé dans le cadre de la destination « Acadie ». La CTACA est très ouvert à une collaboration avec l'Archipel, plus précisément en matière de promotion.

Réunion avec la Société nationale de l'Acadie (SNA)

- *Mme. Lucie LEBOUTILLIER – Directrice générale*

Le Sénateur maintient de bonnes relations avec la Société nationale de l'Acadie depuis plusieurs années. La situation financière de la SNA est précaire, et elle cherche de nouvelles débouchées. La SNA applaudit les développements récents du dossier du monument acadien de Miquelon. Elle offre son appui aux événements qui pourraient avoir lieu en marque du dévoilement à l'automne 2007.

Réunion avec le Congrès mondial acadien 2009

- *M. Robert FRENETTE – Directeur général*

La discussion s'est tournée très vite vers la participation de Saint-Pierre-et-Miquelon au Congrès mondial acadien 2009. Un nouveau volet s'ajoute au CMA de 2009 – l'économie. Le Comité organisateur veut faire du CMA un instrument économique entre Acadiens.

Réunion avec l'Université de Moncton

- *M. Neil BOUCHER, Ph.D. – Vice recteur*
- *M. Benoit BOURQUE – Directeur (Bureau des relations internationales)*

Chose certaine, une plus grande relation entre l'Université et l'Archipel est souhaitée. Le Sénateur voit d'un très bon œil une augmentation possible des effectifs de Saint-Pierre-et-Miquelon inscrits à l'Université de Moncton. L'obstacle de la reconnaissance des diplômes canadiens est préoccupant et doit être étudié par les autorités françaises. L'intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'économie du Canada atlantique passe la reconnaissance des formations canadiennes.

Réunion avec le Conseil économique du Nouveau-Brunswick

- *Mme Anne HÉBERT – Directrice général*
- *M. Denis LAPLANTE – Agent de développement de projets (Coopération de développement économique de la Ville de Dieppe)*
- *M. Rhéal SAVOIE – Président (la société OysterGro)*
- *M. Germaine MONTAGUE – Présidente (la société Downeast Coffee)*
- *Mme Manon ARSENAULT – Directrice générale (Chambre de commerce française de l'Atlantique)*

La discussion fut conviviale et riche en possibilités. Le Nouveau-Brunswick, plus précisément Dieppe, a une très bonne relation avec la Normandie et les transactions d'affaires sont de plus en plus nombreuses. Saint-Pierre-et-Miquelon est certainement très bien connu, mais pas comme un partenaire d'affaires. La Chambre de commerce française de l'Atlantique, nouvellement créée et financée majoritairement par l'APÉCA, pourrait répondre à cette situation, car un des mandats de la Chambre est de mieux incorporer l'Archipel dans les réseaux d'affaires. Il faut viser le développement économique communautaire avec la création de ruches d'entreprises comme noyau. Il y a énormément de possibilités, surtout dans le domaine de l'aquaculture et dans le secteur manufacturier. Le CENB lance également une invitation aux gens d'affaires de l'Archipel de participer au Rendez-vous Acadie-Québec, un

événement consacré au développement et à l'entrepreneursip, les 13 au 15 juin à Rivière-du-Loup dans la province du Québec.

Réunion avec la Société des acadiens et des acadiennes du Nouveau-Brunswick

- *Mme Marie-Pierre SIMARD – Présidente*
- *M. Daniel THÉRIAULT – Directeur général*

Les discussions ont porté sur la grande volonté des uns et des autres de mieux inclure Saint-Pierre-et-Miquelon dans les grands débats des provinces atlantiques, précisément dans le contexte de l'Acadie moderne. La SAANB croit que les réseaux culturels doivent être privilégiés. La participation au réseau de RADARTS (www.radarts.ca), par exemple, devrait servir d'exemple.

Réunion avec les différents organismes du Centre d'affaires communautaires

- *M. Edgard ARSENAULT – Directeur général (Conseil de développement coopératif)*
- *M. Claude BLAQUIÈRE - Directeur général (Société éducative de l'IPE)*
- *M. Georges MONFRAY – Directeur général (Carrefour de l'immigration rurale)*

Les gens sont d'avis qu'il y a des parallèles très intéressants entre la population francophone et acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard et celle de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les deux populations sont de même taille, toutes deux insulaires et concentrées sur des territoires limités. Il y a des partenariats naturels en matière de tourisme culturel et en technologie. La communauté de l'Île-du-Prince-Édouard est un exemple à suivre en matière de développement communautaire axé vers l'intégration des technologies. La Société éducative de l'IPÉ veut coopérer avec l'Archipel et aimerait partager son expertise en matière de formation sur mesure à distance axée sur la technologie.

Réunion avec la Société de développements de la Baie acadienne et le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE-IPE)

- *Mme Louise COMEAU – Directrice générale (SDBA)*
- *M. Francis THÉRIAULT - Directeur général (RDÉE-IPE)*

Les discussions ont été très proactives, et le consensus est qu'il y a matière à réflexion dans la coopération régionale. Les responsables de la SBA et de RDÉE-IPÉ sont très sensibles à la question insulaire. Il y a un désir très sincère de coopération à long terme avec Saint-Pierre-et-Miquelon. Chose certaine, toute collaboration sera axée vers le développement économique communautaire, plus précisément orientée sur quatre secteurs, soit : 1) l'économie du savoir 2) le développement rural 3) la jeunesse et 4) le tourisme. RDÉE Canada est le réseau des réseaux.

Réunion avec les différents organismes du Centre Belle-Alliance

- *Mme. Nicole DROUIN – Directrice générale (Fédération des parents)*
- *Mme Monic GALLANT- Directrice générale (Fédération culturelle)*
- *Mme Véronique MALLET – Directrice générale (Jeunesse acadienne)*
- *Mme Marcia ENMAN – Directrice générale (Journal la Voix acadienne)*

La discussion fut en majorité orientée sur la démystification de Saint-Pierre-et-Miquelon. Très peu connu par les participants, il y a un réel travail à faire pour bâtir des liens. Par contre, des projets simples devront découler de la discussion. Une entente entre le journal « La voix acadienne » et « L'Horizon » est souhaitée, visant le partage d'articles. Le projet pilote de l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'Immigration rurale est un modèle à suivre, particulièrement pour Miquelon. Il faut également viser une coopération plus large en matière de développement culturel.

Réunion avec la Société Saint-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard

- *M. Edmond RICHARD – Président*
- *Mme. Lianne THORNE - Directrice générale*

Les discussions ont été largement politiques. Le Sénateur a été capable d'apprécier les similarités entre la Communauté de l'IPÉ et l'Archipel. Il y a un réel besoin de travailler plus ensemble, dans le but de bâtir sur l'histoire, lorsque la relation d'affaires entre les deux îles était très régulière.

Réunion avec les différents organismes de la Prince Edward Island BioAlliance

- *M. Roy FRANCIS – Directeur général (Prince Edward Island BioAlliance)*
- *M. Michael MAYNE, Ph.D – Directeur de recherche (Institut des sciences naturelles et de la santé)*
- *M. Wade MacLAUCHLAN – Président (UIPÉ)*
- *M. Timothy OGILVIE – Doyen (Collège vétérinaire de l'UIPE)*
- *Mme Venessa WILLIAMSON – Agente de transfert technologique (UIPE)*
- *M. Gerald ARSENAULT – Agent de programme (Affaires IPE)*
- *Mme Joan TURNER-ADAMS – Agente de programme (Affaires IPE)*
- *M. Bruce BEATON – Agent de programme (Affaires IPE)*
- *Mme Gailene TOBIN – Directeur de programme (Affaires IPE)*
- *M. Ron KEEFE – Président (Société BioVectra)*

Le Sénateur a eu une tournée guidée de 3 institutions de recherche de très haute gamme. Les trois institutions font partie de la BioAlliance. Le projet du bureau d'IFREMER sur Saint-Pierre-et-Miquelon a été très bien accueilli, car la BioAlliance cherche des partenaires de recherche, de transfert de technologie et des visions complémentaires.

Table ronde de discussion avec l'Institute of Island Studies de l'University of Prince-Edward Island, le Bureau des affaires acadiennes du Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et la Société nationale de l'Acadie

- *M. Godfrey BALDACCHINO, Ph.D. – Titulaire de Chair de Recherches du Canada en Études Insulaires*
- *M. Sebastian Manago, Ph.D. - Directeur, Centre pour la Recherche du Tourisme*
- *M. Donald DESROCHES – Directeur du Bureau des affaires acadiennes du ministre chargé des affaires francophones de l'IPE*
- *Mme Françoise ENGUEHARD – Présidente (Société nationale l'Acadie)*

Les discussions ont été très vastes. Il y a des possibilités de collaboration au niveau de la recherche en matière d'établissement d'une mesure de la contribution économique du tourisme ; l'identification du potentiel d'un tourisme de haute gamme et le lancement d'un projet pilote de marketing relationnel. Il y a matière à réflexion et recherche vis-à-vis du statut particulier. Il y un désir de collaborer avec le Centre HARRIS sur un atelier régional axé sur les questions juridictionnelles et le tourisme des îles. Ils sont également intéressés à réfléchir sur la possibilité de créer un institut de recherche spécialisé sur l'Archipel.

Réunion avec l'Institut des technologies océaniques

- *Mme Mary WILLIAMS, Ph.D. – Directrice*

Les discussions ont surtout porté sur la possibilité d'un bureau de l'IFREMER à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le réseau du Conseil national de recherche, surtout sur les provinces atlantiques, sera très intéressé à participer dès le début aux discussions d'éventuels partenariats.

Réunion avec la Memorial University

- *M. Axel MEISEN, Ph.D. – Président*
- *Mme Françoise ENGUEHARD – Présidente (Société nationale l'Acadie)*

Le Dr MEISEN est très intéressé par toute une gamme de possibilités de partenariats avec Saint-Pierre-et-Miquelon. Au niveau du développement économique, ce sont le domaine de la pêche et le statut qui demeurent les outils possibles, plus précisément en matière de produits frais de grande valeur. Il faut positionner l'Archipel comme une stratégie incontournable pour Terre-Neuve-et-Labrador. Le concept d'un pôle halieutique sur Saint-Pierre-et-Miquelon, en collaboration avec Boulogne, est une idée qui intéresse l'Université, surtout du point de vue de la recherche. Le Dr MEISEN suggère la création d'un institut culinaire, axé vers les fruits de mer et les pâtisseries, sur Saint-Pierre-et-Miquelon. Un réseau culinaire pourrait être développé favorisant des échanges à plusieurs niveaux. Il faut viser la création de produits à très haute gamme, surtout pour le marché local (Halifax et St. John's).

Le dossier de l'IFREMER est particulièrement intéressant pour le Dr. MEISEN. Le réchauffement de la planète est un dossier de première importance, et la mer demeure un peu négligée. Les gaz à effet de serre ont un impact très significatif sur la mer et méritent une étude très particulière. Une installation de l'IFREMER sur Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait se spécialiser dans le monitoring des eaux de l'Atlantique nord – d'un point de vue tridimensionnel. Les acides dans l'eau affectent le cycle de reproduction des espèces, mais il faut l'étudier davantage. Essentiellement, il faut développer des partenariats afin d'assurer la pérennité de l'Océan Atlantique.

Réunion avec la Newfoundland Ocean Industries Association

- *Mme Dierdre GREENE – Vice-présidente (Politiques publiques et communication)*

Les relations entre la NOIA et Saint-Pierre-et-Miquelon ont été très fructueuses lors des forages dans la zone française. Malgré que la SODÉPAR en soit toujours membre, très peu de contacts existent. En 1999-2000, la NOIA a effectué une mission sur l'Archipel, mais depuis il ne semble pas y avoir de l'intérêt. Mme GREENE est d'avis que l'Archipel doit favoriser des partenariats s'il désire vraiment se développer dans le domaine du gaz. Plus précisément, les autorités doivent sérieusement penser à coopérer avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'avec le Canada-Newfoundland & Labrador Offshore Petroleum Board en matière de régime fiscal des hydrocarbures.

Réunion avec la Newfoundland Aquaculture Industry Association

- *M. Cyr COUTURIER – Président*
- *Mme Miranda PRYOR – Directrice générale*

M. COUTURIER connaît très bien Saint-Pierre-et-Miquelon et plus précisément la société EDC. La NAIA a tenté de bâtir des relations plus solides avec l'Archipel mais toujours sans succès. La NAIA est très intéressée par des partenariats, mais aussi très intéressée à connaître davantage le rôle que l'Archipel peut jouer dans l'accès au marché européen de produits aquacoles de Terre-Neuve-et-Labrador.

Réunion avec les intervenants en développement économique communautaire

- *M. Calvin MANNING – Directeur général (Avalon Gateway)*
- *Mme Victoria BELBIN – Directrice générale (Newfoundland & Labrador Regional Development Boards Association)*
- *M. Thomas O'KEEFE – Intervenant local en matière de développement économique communautaire (tourisme et patrimoine)*

Les discussions ont été largement orientées vers une sensibilisation aux possibilités qu'offre Saint-Pierre-et-Miquelon en matière de développement économique. En contrepartie, les spécialistes en matière de développement économique communautaire ont présenté la façon dont les petites communautés rurales à Terre-Neuve-et-Labrador se développent. Ils ont également sensibilisé le Sénateur à la dimension des relations fédérales-provinciales au Canada. L'importance de la planification stratégique a également été évoquée.

Réunion avec les différents organismes du Centre scolaire communautaire Des Grands-Vents

- Mme Cyrilda POIRIER – Directrice générale (FFTNL)
- Mme Josée DALTON – Coordinatrice (RDÉE-TNL)
- Mme Frédérique WEILAND – Gestionnaire de tourisme (RDÉE-TNL)
- Mme Marie-Claude THIBODEAU – Directrice générale (FPFTNL)
- M. Richard MARTIN – Président (la société HUVVO)
- M. Xavier GEORGES – Directeur communautaire (CSCGV)

Les discussions ont été très vastes, mais les sujets de partenariats en matière de tourisme ont été les plus largement évoqués. Le seul guide touristique en langue française intitulé « Guide touristique Terre-Neuve-et-Labrador / Saint-Pierre-et-Miquelon », publié depuis plusieurs années, relevait d'un partenariat entre la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador et le Service loisirs accueil. Depuis la création du Comité régional du tourisme (CRT), la participation de Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas assurée. Généralement, le SLA achetait 5 pages de publicité et il recevait 18 pages d'Information générale sur l'Archipel. La dernière nouvelle communiquée à la FFTNL était que le CRT n'était pas intéressé par ce partenariat.

Il y a un intérêt de la Fédération des parents francophones pour les infrastructures en matière de petite enfance. Une entente sur plusieurs domaines entre la FFTNL et le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon est souhaitable.

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador veut revendiquer une plus grande place à la Commission mixte. Également, la FFTNL s'intéresse à la possibilité de tenir une réunion de son Bureau de direction dans l'Archipel.

Réunion avec les différents organismes de la Maison acadienne

- M. Jean LÉGÈRE – Directeur général (Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse)
- Mme Julie OLIVER – Directrice générale (Conseil économique de la Nouvelle-Écosse)
- Mme Brigitte LAVIGNE – Directrice générale (Conseil communautaire du Grand-Havre)
- Mme Mireille ROACH – Coordinatrice provinciale du tourisme acadien (RDEE-NÉ)
- M. Victor TÉTRAULT – Directeur général (Société de promotion Grand-Pré)

Les discussions ont été très vastes, et beaucoup de temps fut consacré à la sensibilisation réciproque. Il faut revitaliser les relations, mais plus précisément il faut miser sur les Saint-Pierrais et les Miquelonnais qui sont très bien intégrés dans la communauté acadienne et francophone de l'Atlantique. L'idée d'une association de Saint-Pierre-et-Miquelon dans les provinces atlantiques est intéressante. Le développement communautaire passe par une planification stratégique très accrue, alimentée par les gens à tous les niveaux. La FANE suggère que la planification stratégique devrait aboutir par l'élaboration d'un plan de développement global pour l'Archipel. La FANE s'intéresse à être un partenaire de développement privilégié avec l'Archipel.

Réunion avec l'Administration portuaire de Halifax

- *M. Michael CORMIER – Vice-président (Développement des entreprises et relations avec la clientèle)*

Le Vice-président s'intéresse vivement à la relation entre le Port d'Halifax et Saint-Pierre-et-Miquelon. M. CORMIER a l'intention de discuter de la situation avec une des sociétés désireuses d'agrandir ses activités dans la région. Le Vice-président se dit très intéressé à visiter Saint-Pierre-et-Miquelon et à en discuter davantage avec les sociétés de transport maritime de l'Archipel.

Le Port d'Halifax cherche également à devenir un port de départ pour des croisières spécialisées. Dans ce contexte, l'Archipel pourrait jouer un rôle très significatif. Les règles qui affectent le cabotage font qu'une croisière doit accoster à un port étranger. C'est une occasion très significative pour l'Archipel.

Réunion avec les Chambres de commerce des provinces de l'Atlantique et le Greater Halifax Partnership

- *M. Bill DENYAR – Président et directeur général (Chambres de commerce des provinces de l'Atlantique)*
- *M. Stephen DEMPSEY – Président et directeur général (Greater Halifax Partnership)*
- *Mme. Robyn WEBB – Directrice des comptes (Greater Halifax Partnership)*

Les Chambres de commerce des provinces de l'Atlantique et le Greater Halifax Partnership veulent inclure Saint-Pierre-et-Miquelon dans le concept de l'Atlantica. Très généralement, Atlantica est une zone économique sans frontières qui regroupe essentiellement les provinces et les états membres de la « Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ».

Réunion avec Nova Scotia Business, Inc.

- *Mme Wendy LUTHER – Trade Development Executive*

Les discussions ont porté sur la sensibilisation du Sénateur au concept de Nova Scotia Business. Au Canada, très généralement, les gouvernements suivent les recommandations des gens de l'industrie dans pratiquement tous les domaines. Une idée possible pour Saint-Pierre-et-Miquelon serait de se positionner comme une plaque tournante de commerce international entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Lorsque le temps sera propice, Nova Scotia Business sera intéressé à effectuer une mission « Équipe Nouvelle-Écosse ».

Réunion avec le Conseil des Premiers ministres de l'Atlantique

- *M. Rhéal POIRIER – Secrétaire par intérim du Conseil*

Les discussions ont été très franches, car le Secrétariat ne peut pas se prononcer sur des questions politiques. Par contre, il y a un intérêt de la part du Secrétariat de poursuivre la réflexion, autant d'un côté que de l'autre. Selon le Secrétaire par intérim du Conseil, la démarche a trois étapes : 1) identifier une province membre qui désire jouer le rôle de parrain auprès du Conseil pour introduire auprès de lui le concept, 2) le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait revendiquer, au moins au début, de siéger au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique comme observateur et 3) le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon siège à la Conférence comme observateur. Une fois le temps propice, l'Archipel pourrait demander de siéger à part entière au Conseil et à la Conférence.

Annexe 4

Accord entre la France et le Canada sur l'exploration et l'exploitation des champs d'hydrocarbures transfrontaliers

Article 17

Groupe de travail technique

1. Un groupe de travail technique (ci-après le « groupe de travail ») est établi par le présent accord. Ce groupe de travail est chargé d'examiner les questions techniques découlant de la mise en oeuvre du présent accord ou de tout accord d'exploitation. Il se réunit sur demande de l'une des Parties ou lorsque le présent accord le prévoit.

2. Le groupe de travail comprend deux présidents et deux secrétaires. Chaque Partie nomme, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du présent accord, un président et un secrétaire et des remplaçants au besoin, ainsi que toute autre personne dont la présence est estimée nécessaire par l'une ou l'autre Partie à toute réunion du groupe de travail.

3. Outre le mandat décrit au paragraphe I ci-dessus, le groupe de travail est chargé, entre autres, des fonctions suivantes :

a) Il permet aux Parties d'examiner et de discuter de toutes les informations liées au cadre géologique régional et à ses bassins géologiques pertinentes pour l'objet du présent accord, en montrant, entre autres, les données et résultats énumérés à l'annexe I du présent accord. Le groupe de travail se réunit dans les 60 jours de la réception d'une demande d'un tel examen par l'une des Parties.

b) Afin de faciliter l'approbation d'un plan de développement ou d'un plan de valorisation économique, ou des deux plans, en application de l'article 9 du présent accord, l'une ou l'autre des Parties peut demander la tenue d'une réunion du groupe de travail afin que celui-ci examine les préoccupations et les questions concernant l'un de ces plans ou la version préliminaire de l'un de ces plans. L'exploitant unitaire est normalement invité à assister à cette réunion ou à une partie de celle-ci. Le groupe de travail examine, à la demande d'une Partie, toute question relative à la mise en oeuvre des plans de développement ou de valorisation économique. Il peut élaborer des recommandations sur les modifications à apporter au ou aux plans concernés. En outre, des questions qui pourraient rendre nécessaire le recours à une procédure d'arbitrage peuvent être identifiées.

4. Tout renseignement transmis par une Partie à l'autre dans le cadre des travaux du groupe de travail ne doit pas être divulgué à un tiers par la Partie qui l'a reçu sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de la Partie qui a transmis le renseignement.

5. Toute demande faite par l'une ou l'autre des Parties en vue de la tenue d'une réunion du groupe de travail est établie par écrit et acheminée par voie diplomatique. Une copie de cette demande est transmise aux deux présidents.

Annexe 5

Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer

Saint-Pierre-et-Miquelon

« Compétences du conseil territorial

« *Art. L.O. 6461-12.* – Le conseil territorial peut adresser au ministre chargé de l'outre-mer, par l'intermédiaire du représentant de l'État, des propositions de modification des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que toute proposition de dispositions législatives ou réglementaires relatives au développement économique, social et culturel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

« Il peut également adresser au Premier ministre, par l'intermédiaire du représentant de l'État, des propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services publics de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

« *Art. L.O. 6461-13.* – Le conseil territorial est consulté par le ministre chargé de l'outre-mer sur les propositions d'actes de la Communauté européenne et de l'Union européenne pris en application des stipulations des traités relatifs à l'Union européenne et à la Communauté européenne applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon, qui ont des incidences particulières sur la situation de l'archipel.

« L'avis du conseil territorial est réputé acquis dans un délai d'un mois à compter de la saisine. Ce délai est réduit à quinze jours en cas d'urgence sur demande du représentant de l'État.

« Le conseil territorial peut adresser au Gouvernement des propositions pour l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon des traités relatifs à l'Union européenne et à la Communauté européenne.

« *Art. L.O. 6461-14.* – Le conseil territorial peut adresser au Gouvernement des propositions en vue de la conclusion d'engagements internationaux concernant la coopération régionale entre la République française, les États-Unis et le Canada, ou d'accords avec des organismes régionaux de l'Atlantique Nord, y compris ceux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies.

« *Art. L.O. 6461-15.* – Dans les domaines de compétence de la collectivité, le conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon peut, par délibération, demander aux autorités de la République d'autoriser son président à négocier, dans le respect des engagements internationaux de la France, des accords avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux mentionnés à l'article L.O. 6461-14.

« Lorsque cette autorisation est accordée, les autorités de la République sont, à leur demande, représentées à la négociation.

« À l'issue de la négociation, le projet d'accord est soumis à la délibération du conseil territorial pour avis. Les autorités de la République peuvent ensuite donner, sous réserve du respect des engagements internationaux de la France, pouvoir au président du conseil territorial aux fins de signature de l'accord.

« *Art. L.O. 6461-16.* – Dans le respect des engagements internationaux de la France, la collectivité peut, par délibération du conseil territorial, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers.

« Dans les mêmes conditions, si l'urgence le justifie, le conseil territorial peut mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire.

« *Art. L.O. 6461-17.* – La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon peut, avec l'accord des autorités de la République, être membre associé des organismes régionaux mentionnés à l'article L.O. 6461-14 ou observateur auprès de ceux-ci.

« Le conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon peut saisir le Gouvernement de toute proposition tendant à l'adhésion de la France à ces organismes.

« *Art. L.O. 6461-18.* – Le conseil territorial peut recourir aux sociétés d'économie mixte locales et aux sociétés d'économie mixte régies par la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution de plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère des collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution et de la Nouvelle-Calédonie, pour la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues en matière de coopération régionale.

« *Art. L.O. 6461-19.* – Le droit de transaction peut être réglementé par le conseil territorial en toutes matières administrative, fiscale, douanière ou économique relevant de sa compétence. Lorsque la transaction porte sur des faits constitutifs d'infraction et a pour effet d'éteindre l'action publique, elle ne peut intervenir qu'après accord du procureur de la République.

« *Art. L.O. 6461-20.* – Le conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon peut autoriser l'ouverture au public de casinos comprenant des locaux spéciaux distincts et séparés où sont pratiqués certains jeux de hasard.

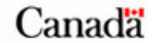
« Un décret en Conseil d'État fixe les règles relatives aux modalités de contrôle par l'État de l'installation et du fonctionnement de casinos exploités en vertu de l'alinéa précédent.

« *Art. L.O. 6461-21.* – Les décisions de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds de la collectivité ou de ses établissements publics, mentionnés au chapitre VIII du titre unique du livre VI de la première partie relèvent de la compétence du conseil territorial, qui peut accorder une délégation à son président dans les conditions prévues à l'article L.O. 6462-12.



Gouvernement du Canada

Government of Canada



- NOTRE GOUVERNANCE**
- GOUVERNEUR GÉNÉRAL
- PREMIER MINISTRE
- PARLEMENT
- COUR SUPRÊME
- NOUVELLES DU GOUVERNEMENT
- AU SUJET DU GOUVERNEMENT
- SERVICES**
- Service Canada
- Entreprises Canada
- Canada International
- CENTRE DE RESSOURCES**
- Joindre votre gouvernement
- Joindre votre député
- Ministères et organismes
- Index A à Z
- Formulaires et services en direct
- Foire aux questions
- Quoi de neuf?
- Publications et rapports
- Au sujet du Canada
- Provinces et territoires
- Mon dossier au gouvernement
- RESTEZ INFORMÉS**
- Distributions de nouvelles RSS
- Portail sans fil
- Qu'en pensez-vous?

Système de gouvernement du Canada

Souveraineté

- [Sa Majesté la reine Elizabeth II](#)
- [La monarchie canadienne](#)

Gouverneure générale

- [Son Excellence, la très honorable Michaëlle Jean](#)
- [Les gouverneurs généraux du Canada depuis la Confédération](#)

Parlement

- [Calendrier parlementaire](#)
- [Foire aux questions sur le processus législatif](#)
- [Les Canadiens et leur gouvernement : Un guide de ressources](#)
- [Les Canadiens et leur système de gouvernement](#)
par l'honorable Eugene A. Forsey
- [Compendium de procédure de la Chambre des communes](#)
- [Projets de loi - LEGISinfo](#)
Outil de recherche pour trouver de l'information sur les projets de loi examinés par le Parlement.
- [Site Web du Parlement du Canada](#)

[Haut de la page](#)

Sénat

- [Débats du Sénat](#)
- [Feuilleton et Feuilleton des Avis](#)
- [Journaux du Sénat du Canada](#)
- [Liste des comités mixtes](#)
- [Membres du Sénat](#)
- [Travaux des comités](#)
- [Webdiffusion en ligne du Sénat](#)

Chambre des communes

- [Chambre des communes - Fiches d'information sur la procédure](#)
- [Débats de la Chambre des communes](#)

[Députés de la Chambre des communes](#)

[État des travaux de la Chambre](#)

[Feuilleton et Feuilleton des Avis](#)

[Index des Journaux](#)

[Index du Hansard](#)

L'index du Hansard donne accès à tout ce dont on a discuté à la Chambre des communes

[Journaux de la Chambre des communes du Canada](#)

[Liste des rapports des comités](#)

[ParlVU - Webdiffusion en ligne de la Chambre des communes](#)

[Travaux de la Chambre](#)


[Haut de la page](#)

Premier ministre

[Le très honorable Stephen Harper](#)

Cabinet

[Adresses des ministres](#)

[Conseil des ministres](#)

[Conseil des ministres et ses responsabilités - Bibliothèque du Parlement](#)

[Au sujet du Cabinet](#)

[Nominations par le Gouverneur en conseil](#)

Lois et système judiciaire

[Appareil judiciaire du Canada](#)

[Cour canadienne de l'impôt](#)

[Cour fédérale du Canada](#)

[Décisions](#)

[Historique](#)

[Cour suprême du Canada](#)

[Justice et la loi au Canada](#)

[Lois du Canada](#)

Lois et règlements

[Comment les projets de loi du gouvernement deviennent des lois](#)

[Décrets du Conseil](#)

[Gazette du Canada](#)

[Lois et règlements : L'essentiel](#)

Système électoral

[Le système électoral du Canada](#)

Saint-Pierre and Miquelon looking to forge stronger ties with region

Senator says science research on P.E.I. could help his home's struggling economy

By WAIVE THIBODEAU
THE GUARDIAN

A senator from Saint-Pierre and Miquelon was on Prince Edward Island last week trying to forge stronger ties between the French communities and Atlantic Canada.

Denis Detcheverry spent much of his island tour at UPEI. He toured the Food Technology Centre, Atlantic Veterinary College and the National Research Council of Canada's newly constructed centre on the Charlottetown university campus.

Detcheverry, who is also the mayor of Miquelon-Langlade, says he's particularly interested in the science being carried out in P.E.I. in the areas of food and animal research. He hopes to be able to use some of the science being carried out in P.E.I. to help the islands' struggling economy. But the senator said his islands have something to offer P.E.I. and the rest of Atlantic Canada in return.

"Atlantic Canada could use Saint-Pierre as a pivot towards Europe," Detcheverry said through an interpreter.

A 1993 moratorium on fishing on the French islands resulted in the end

QUICK FACTS

- > Saint-Pierre and Miquelon (French Saint-Pierre et Miquelon) is a French overseas community consisting of several small islands off the eastern coast of Canada just south of Newfoundland.
 - > It is the last remnant of the former colonial territory of New France.
 - > Miquelon and St. Pierre were settled early by Europeans taking advantage of the rich fishing grounds, and characterized by periods of conflict between the French and English.
 - > The French have fished near the islands for about 470 years.
 - > France and Britain fought and traded the islands back and forth for about 100 years, associated with various wars and the American and French Revolutions.
 - > France took the islands back after Napoleon abdicated and a fishing boom followed for a few decades.
 - > The islands fell under the Vichy government and then liberated by the Free French.
 - > Continued to decline after the war so the islands are trying to diversify their economy.
- SOURCE: www.wikipedia.org

of the fishing industry there. That has had a significant impact on the economy and forced many in the communities to leave.

In a document presented by Detcheverry, he talks about the need to forge closer working relationships with Atlantic Canada.

— In tourism, he'd like to see regional marketing between the regions.

— In economic co-operation, he sees his islands as an "obstacle-free way of accessing Europe."

— In fish and aquaculture, he would like to see a partnership developed with aquaculture, technology transfers and promotion of value-added products.

— In oil and gas, he'd like to see partnerships with Canadian industry for oil and gas exploration around the islands' coastlines.

Wilfred Arsenault, a Conservative MLA from Evangeline, said he believes Prince Edward Island and Saint-Pierre and Miquelon would make for great cultural exchanges.

Arsenault was Detcheverry's tour guide. He hasn't been to the islands but said he'd like to go.

"I know the Acadian and fran-



Michael Mayne, right, discusses the work being done in the labs at the NRC on the UPEI campus with Oliver Nicolas, left, Consul General for France in Atlantic Canada, Denis Detcheverry, senator of Saint-Pierre-et-Miquelon and mayor of Miquelon-Langlade, and Wilfred Arsenault, MLA. The senator was visiting the island to explore possibilities related to regional co-operation. Guardian photo

cophone community on P.E.I. has had numerous cultural exchanges with the Magdalen islands in the past but not so much with Saint-Pierre and Miquelon," said Arsenault.

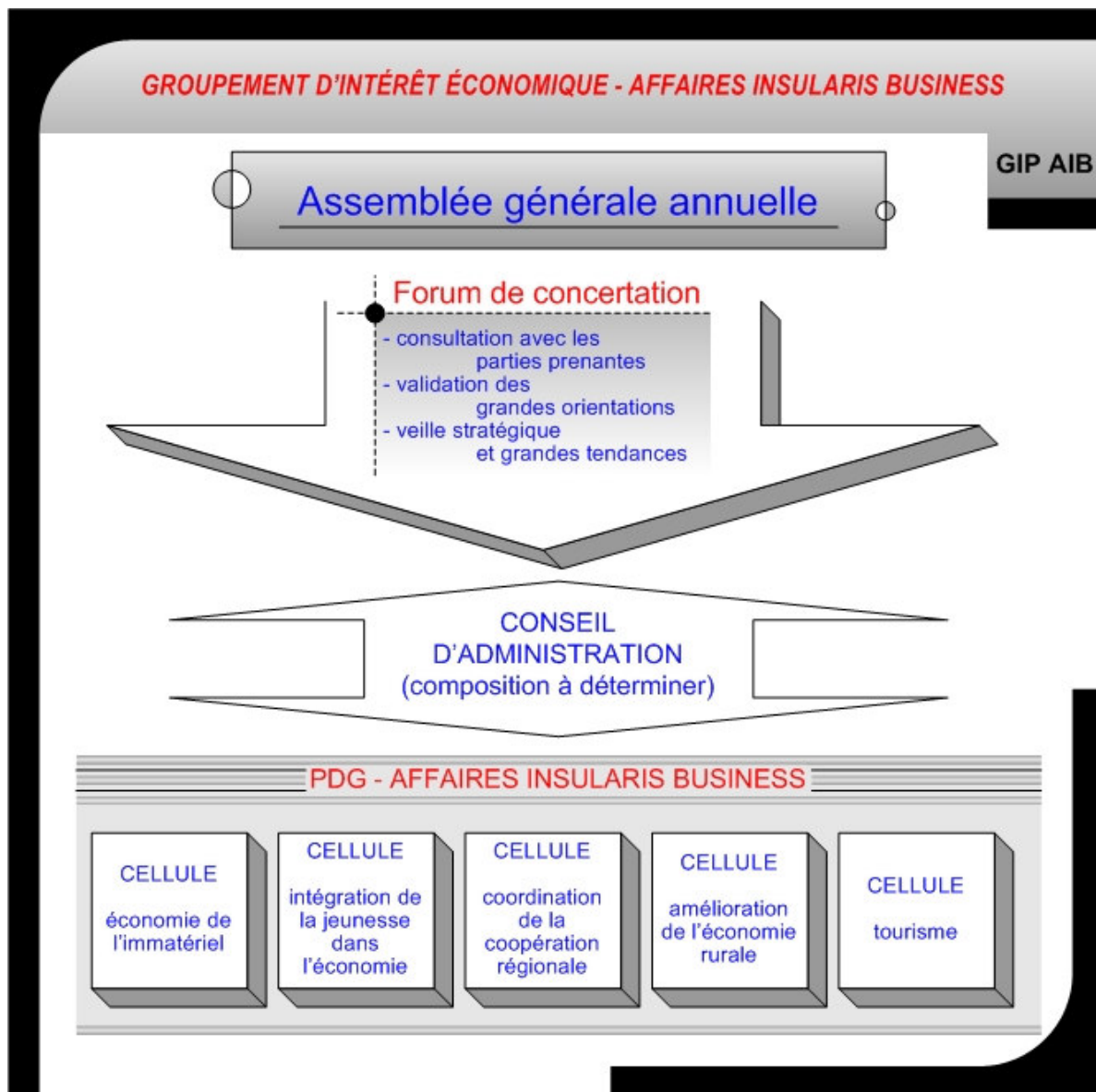
"For the average Islander I think it's quite unknown but I think there's something to be learned by just visiting each other and knowing more about their culture."

Arsenault said research and development has also captured the eye on the senator.

"What is happening here is phenomenal," the island MLA said.

"We have potential to exchange technology and we also have potential to collaborate on research and development."

wthibodeau@theguardian.pe.ca





Mission

RDÉE Canada favorise, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le développement économique et la création d'emplois dans les communautés francophones et acadiennes du Canada.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

du Comité national de développement économique et d'employabilité

Partie communautaire

Partie fédérale


RDÉE Canada représente la partie communautaire du Comité national de développement économique et d'employabilité et coordonne la mise en œuvre de sa planification stratégique. Cette planification vise essentiellement à appuyer les organisations du réseau (12) qui interviennent en développement économique et en employabilité au sein des communautés francophones et acadiennes.

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) optimise le potentiel économique des communautés francophones et acadiennes. Il est présent - par l'entremise d'organisations provinciales et territoriales - dans toutes les régions du pays à l'extérieur du Québec. Il a pour mandat d'offrir divers services aux communautés afin de créer des entreprises et des emplois durables.

Il est pertinent de souligner que plus d'un million de francophones vivent en situation linguistique minoritaire au Canada. Leur impact sur l'économie du pays est important. Leur présence dans le domaine des affaires ajoute de la valeur aux échanges et permet une plus grande diversification de l'activité économique. Le RDÉE sert de maillon entre ces francophones au pays.

Les agents du RDÉE interviennent dans quatre secteurs :

- Développement rural
- Économie du savoir
- Tourisme
- Intégration des jeunes dans le développement économique

Le Comité est un instrument de rapprochement entre les communautés francophones et acadiennes et le gouvernement du Canada. L'objectif est de favoriser le développement et l'épanouissement socioéconomique de la francophonie canadienne. planification stratégique 



Son rôle a trois volets :

- entretenir des relations soutenues entre les communautés francophones et acadiennes et le gouvernement du Canada
- fournir des avis afin d'orienter les politiques, les programmes et les services des organismes fédéraux membres du Comité
- stimuler le développement socioéconomique de la francophonie canadienne.

Le Comité est constitué d'une partie communautaire (RDÉE Canada) et d'une partie fédérale. Des représentants du monde des affaires des communautés francophones et acadiennes composent la partie communautaire. Quant à la partie gouvernementale, des représentants de onze ministères et organismes du gouvernement fédéral y siègent.

Annexe 10

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/rbm-gar_f.asp

	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Treasury Board of Canada Secretariat		
English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Quoi de neuf?	À notre sujet	Politiques	Carte du site	Accueil

Gestion axée sur les résultats et reddition de comptes

Points Saillants

[Page dédié au Renouveau de la politique d'évaluation](#)

[Lettre d'appel: Approbation des nouvelles architectures des activités des programmes \(AAP\) et des nouveaux résultats stratégiques \(RS\) pour 2007-2008](#)

La Gestion axée sur les résultats est une approche cyclique de gestion qui considère à la fois la stratégie, les gens, les processus et les mesures, de manière à améliorer la prise de décisions, la transparence et la responsabilité. Elle mise sur la production des résultats escomptés, la mesure du rendement, l'apprentissage et l'adaptation, de même que la production de rapports sur le rendement.



Vous trouverez ci-dessous une explication pour chacune de ces phases, accompagnée de références.

Planification

La planification comprend la formulation de choix stratégiques à la lumière du rendement passé et comprend l'identification des moyens que l'organisation entend prendre afin de respecter ses priorités et de produire les résultats escomptés. Pour de plus amples renseignements sur le sujet, suivez les liens ci-dessous:

- [Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats](#)
- [Renseignements sur la Structure de gestion des ressources et des résultats](#)

Mise en oeuvre et surveillance

La mesure continue du rendement et les évaluations périodiques sont des outils clés qui permettent de jauger les progrès. Ils représentent aussi des occasions d'apprendre et de s'adapter pour garantir l'atteinte des résultats escomptés. Pour de plus amples renseignements sur le sujet, suivez les liens ci-dessous:

- [Évaluation](#)
- [Page dédié au Renouveau de la politique d'évaluation](#)
- [Élaboration et utilisation des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats](#)

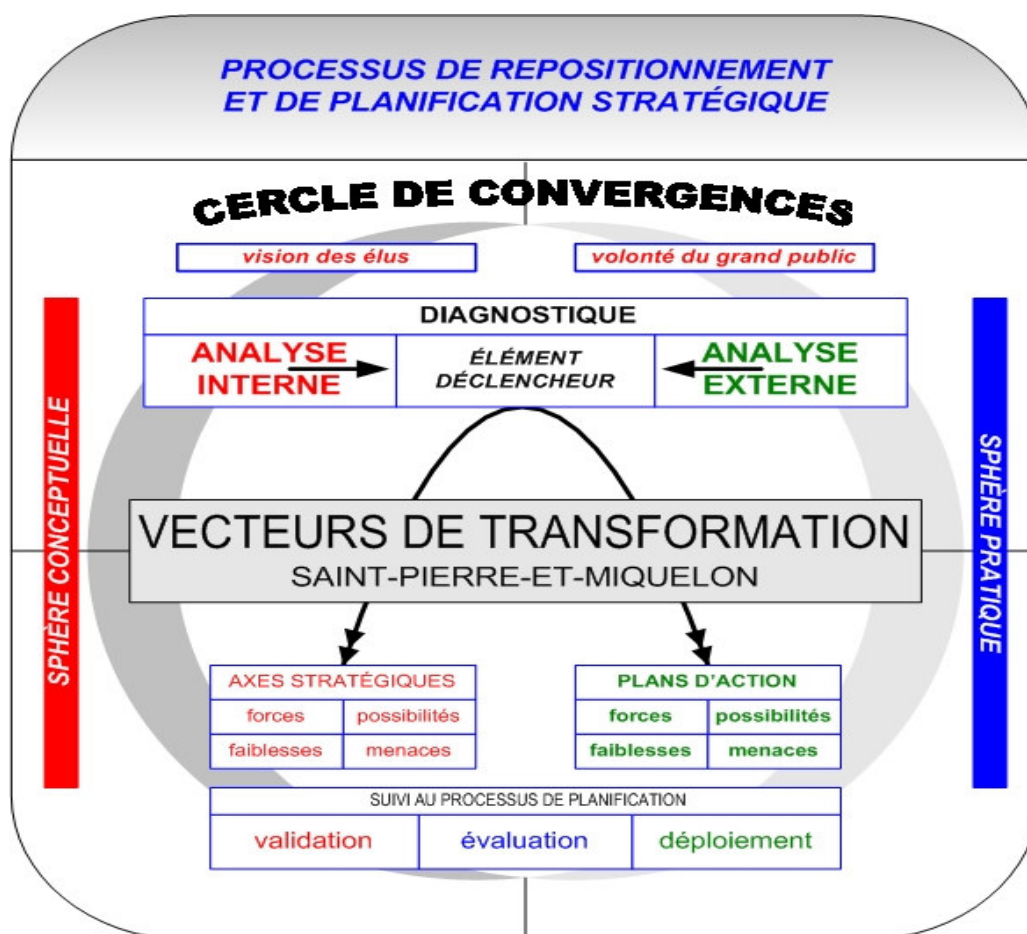
Rapports

La dernière phase du cycle de gestion est celle des rapports, c'est-à-dire la production de données financières et non financières intégrées sur les résultats. Cette information sert à la gestion interne ainsi qu'à la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens. Les rapports sont aussi, pour les gestionnaires et autres intéressés, l'occasion de considérer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, en d'autres mots d'apprendre et de s'adapter — un processus qui alimente le prochain cycle de planification. Pour de plus amples renseignements sur le sujet, suivez les liens ci-dessous:

- [Projet d'amélioration des rapports au Parlement](#)
- [Guide de préparation des Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement](#)
- [Le rendement du Canada](#)

Nous vous invitons à consulter souvent cette page, puisqu'elle est régulièrement mise à jour.

Annexe 11



Diagnostic

- *Analyse interne* : effectuée au sein des institutions.
- *Analyse externe* : effectuée auprès du grand public et les intervenants (environnement).

Vecteurs de transformation

Les vecteurs de transformation sont les points de convergence de base, fil conducteur qui vise les résultats finaux des actions. Ils sont le résultat d'un processus de consultation pour être ensuite validés par les élus et le grand public. Ils comportent également les thèmes de responsabilité de chacun.

- *Gauche* : sphère conceptuelle (vision des élus)
- *Droite* : sphère pratique (volonté du grand public)

Axes stratégiques

Les axes stratégies sont les priorités d'action qui découlent d'une analyse MPFF (menaces, possibilités, forces, faiblesses). Ils sont adoptés par les élus (notion de propriété, responsable des finalités). Ils comportent également les indicateurs de rendement (mesure de résultats).

LES AXES STRATÉGIQUES SONT VALIDÉS PAR LES ÉLUS

Cette approche de planification stratégique est reproduite avec l'aimable autorisation de « groupe OPTIONS group ».

Plans d'action

Les plans d'action sont les démarches à entreprendre qui découlent d'une analyse MOFF des axes stratégiques. Ils sont adoptés par le grand public et les intervenants, les gens du terrain (notion de propriété - responsable de résultats). Ils comportent également les résultats visés et doivent établir des corrélations entre les efforts et les réactions positives qui influencent positivement les finalités

LES PLANS D'ACTIONS SONT DES DOCUMENTS SOUPLES - LE DÉPLOIEMENT EST ASSURÉ PAR LES INTERVENANTS

Évaluation

L'évaluation est effectuée par un comité formé d'élus et des intervenants (appuyé par une ressource neutre de l'extérieur), selon l'échéancier déterminé lors de l'adoption des vecteurs de transformation.